



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Protéger les animaux, préserver notre avenir

21ème Conférence de la
Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
Rabat, Maroc, 16-20 février 2015

RAPPORT FINAL

TABLE DES MATIERES

	Page	§
Liste des abréviations	v	
Introduction.....	1	1-2
Mardi 17 février 2015		
<hr/>		
Cérémonie d'ouverture.....	1	3-4
Élection du Bureau de la Conférence.....	1	5
Élection des Présidents et Rapporteurs de séance	2	6
Adoption de l'ordre du jour et du programme provisoires.....	2	7
Activités et vision de l'OIE pour le 21e siècle	2	8-36
Rapport sur les activités de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique	6	37-46
Activités et programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique, de la Représentation sous régionale de l'OIE pour l'Afrique australe, de la Représentation sous régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord, et de la Représentation sous régionale de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique	7	47-69
Le Sixième Plan stratégique de l'OIE – Perspectives régionales	10	70-84
Discussions	11	85-88
Thème technique I: Impact des maladies animales sur la productivité et la santé publique en Afrique	12	89-103
Discussions	14	104-110
Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres et Commission scientifique pour les maladies animales – Questions d'intérêt pour la région – Perspectives et propositions.....	15	111-118
Discussions	16	119-125
Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques – questions d'intérêt pour la région – perspectives et propositions.....	17	126-129
Discussions	18	130-131
Leçons tirées de la Stratégie régionale de bien-être animal (RAWS) dans d'autres régions	18	132-137
Discussions	19	138-144
Résistance antimicrobienne : les défis pour la santé animale	20	145-154
Discussions	21	155-156

Mercredi 18 février 2015

Thème technique II :

Les mouvements transfrontaliers d'animaux et de produits d'origine animale et leur rôle dans l'épidémiologie des maladies animales en Afrique	21	157-168
Discussions	23	169-170
Analyse de la Situation zoonitaire des Pays Membres de la région en 2014	25	171-259
Discussions	47	260-267
Concept « Une seule santé » : l'approche de l'OIE et collaboration avec la FAO et l'OMS, y compris pour le contrôle de la rage	48	268-274
Discussions	49	275-281
Trypanosomoses transmises par la mouche tsé-tsé : perspectives de l'OIE	50	282-288
Discussions	51	289-293
Conférence internationale OIE-FAO pour le contrôle et l'éradication de la PPR.....	52	294-298
Discussions	52	299
Présentations des organisations internationales et régionales :		
Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA).....	53	300-303
Commission européenne	53	304
Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ...	54	305-307
Fédération internationale de laiterie (FIL)	54	308-312
Fédération internationale pour la santé animale (IFAH)	54	313-316
Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose (PATTEC)	55	317-322
Centre panafricain des vaccins vétérinaires (PANVAC)	55	323-329
Société mondiale de protection des animaux (WAP).....	56	330-333
Discussions	56	334
Organisation mondiale de la santé (OMS).....	57	335-338
Association mondiale vétérinaire (WVA).....	57	339-343
Centre international de physiologie et d'écologie des insectes (ICIPE)	58	344-346
Date, lieu et sélection des thèmes techniques pour la 22e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique	58	347-351
Discussions sur les projets des Recommandations 1 et 2.....	58	352-353

Jeudi 19 février 2015

Visite culturelle et technique	59	354
--------------------------------------	----	-----

Vendredi 26 septembre 2014

Proposition de désignation d'un nouveau Centre collaborateur de l'OIE	59	355-356
Adoption du Projet de rapport final et des recommandations	59	357-358
Cérémonie de clôture	59	359-366

ANNEXES

Discours cérémonie d'ouverture	61
Liste de participants	77
Ordre du jour	89
Programme	91
Recommandation 1	95
Recommandation 2	97
Communiqué de presse	101
Motion de remerciements	103

Liste des abréviations

AFD:	Agence française de développement
AFRO:	Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique
AHPNS:	Syndrome de nécrose hépatopancréatique aigüe
AIEA:	Agence internationale de l'énergie atomique
API:	Indice de protection animale
AU-PANVAC:	Centre panafricain des vaccins vétérinaires de l'Union africaine
AU-PATTEC:	Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose
BTSF:	Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres
CEBEVIRHA:	Communauté Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques
CEDEAO:	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER:	Communautés économiques régionales
CIPV:	Convention internationale pour la protection des végétaux
CIRAD:	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
COAG:	Comité de l'agriculture
CRSA:	Centre Régional de Santé Animale
CSV:	<i>Comma-separated values</i>
CUA :	Commission de l'Union africaine
DEP:	Diarrhée épidémique porcine
DFID-RIU:	Royaume –Uni: Département pour le développement international - Programme <i>Research into Use</i>
DUBE:	Déclaration universelle pour le bien-être animal
EAC:	Communauté de l'Afrique de l'Est
ECTAD:	Centre d'Urgence pour les maladies animales transfrontalières
EMRO:	Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale
ESB :	Encéphalopathie spongiforme bovine
EuFMD:	Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse
FA:	Fièvre aphteuse
FAO:	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEI:	Fédération Équestre Internationale
FIL:	Fédération internationale de laiterie
FVR:	Fièvre de la vallée du Rift
GALVmed:	Alliance internationale pour les médicaments vétérinaires destinés aux animaux d'élevage
GF-TADs:	Dispositif mondial pour le contrôle des maladies transfrontalières
GHSA:	Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale
GLEWS:	Système mondial d'alerte précoce et de réaction rapide

HHP:	Chevaux présentant un niveau supérieur de santé et de performances
ICIPE:	Centre international de physiologie et d'écologie des insectes
ICONZ:	Lutte intégrée contre les zoonoses négligées (<i>Integrated Control of Neglected Zoonoses</i>)
IFAH:	Fédération internationale pour la santé animale
IFHA:	Fédération internationale des autorités hippiques
IGAD:	Autorité intergouvernementale pour le développement
ILRI:	Institut international de recherche sur l'élevage
ISO:	Organisation internationale de normalisation
ISSB:	Organismes internationaux de normalisation (<i>International Standards Setting Bodies</i>)
IT:	La technologie de l'information
IUCN:	Union internationale pour la conservation de la nature
LEAP:	Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage
LiDeSA:	Stratégie de développement de l'élevage
NEPAD:	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OIE:	Organisation mondiale de la santé animale
OMA:	Organisation mondiale des agriculteurs
OMC:	Organisation mondiale du commerce
OMS:	Organisation mondiale de la santé
ONG:	Organisation non gouvernementale
ONSSA:	Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
PAAWA:	Alliance panafricaine pour le bien-être animal
PIB:	Produit intérieur brut
PPC:	Peste porcine classique
PPCB :	Péripleumonie contagieuse bovine
PPR:	Peste des petits ruminants
PRAPS:	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel
PVS:	Outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des Services vétérinaires
RAA:	Résistance aux agents antimicrobiens
RAWAPEA:	Plan d'action régional de bien-être animal pour l'Afrique de l'Est
RAWS:	Stratégie régionale de bien-être animal
REEV-Med:	Réseau des établissements d'enseignement vétérinaire de la Méditerranée
REMESA:	Réseau méditerranéen de santé animale
RR-AF OIE :	Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique
RSI:	Règlement sanitaire international
RSR:	Représentation sous-régionale
RSR-AA OIE:	Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique australe

RSR-AE OIE:	Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique
RSR-AN OIE:	Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord
SADC:	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
SAT:	Territoires d'Afrique du Sud (<i>South African Territories</i>)
SAVC:	Conseil vétérinaire de l'Afrique du Sud (<i>South Africa Veterinary Council</i>)
SDG:	Objectifs de développement durable
SEGA:	Surveillance Epidémiologique et Gestion des Alertes (<i>Epidemiological Surveillance and Early Warning Management</i>)
SMCE:	Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR
SOS:	<i>Stamp Out Sleeping sickness</i>
SPS:	Mesures sanitaires et phytosanitaires
STDF:	Dispositif pour le développement des normes et du commerce international (<i>Standards and trade development facility</i>)
TADs	Maladies animales transfrontalières
TDR:	Maladies tropicales (<i>Tropical Diseases</i>)
TFCA:	Zones de conservation transfrontalières
UA:	Union africaine
UA-BIRA:	Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine
UEMOA:	Union économique et monétaire ouest-africaine
USD:	Dollar américain
VETGOV:	Programme de renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique
VSPA:	Normes vaccinales et approche pilote pour le contrôle de la peste des petits ruminants [PPR] en Afrique
WAHIS:	Système mondial d'information sanitaire
WAP:	Système mondial d'information sanitaire
WMA:	Association médicale mondiale
WVA:	Association mondiale vétérinaire

Introduction

1. À l'invitation du gouvernement du Maroc, la 21ème Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique s'est tenue du 16 au 20 février 2015 à Rabat.
2. Au total, 120 participants, y compris des Délégués de l'OIE et/ou les Représentants de 36 Pays membres et trois pays observateurs, ainsi que des hauts responsables de 12 organisations régionales et internationales ont participé à la Conférence. En outre, des représentants du secteur privé ainsi que des organisations du secteur privé de la région et du pays hôte étaient présents. Le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, la Docteure Monique Eloit, Directrice générale adjointe de l'OIE, la Docteure Karin Schwabenbauer, Déléguée de l'Allemagne et Présidente de l'OIE, le Docteur Abderrahman El Abrak, Délégué du Maroc auprès de l'OIE, la Docteure Marosi Molomo, Déléguée du Lesotho et Présidente, de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, le Docteur Gideon Brückner, Président de la Commission scientifique pour les maladies animales de l'OIE, le Docteur Franck Berthe, Président de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques, le Docteur Yacouba Samaké, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique, la Docteur Karim Tounkara, Représentant Régional Adjoint, le Docteur Moetapele Letshwenyo, Représentant sous-régional de l'OIE l'Afrique australe, le Docteur Rachid Bouguedour, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique du Nord, le Docteur François Caya, Chef du Service des Actions Régionales de l'OIE et le Docteur Neo Mapitse, Adjoint au Chef du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE ont également participé à la Conférence. Les conférenciers des thèmes techniques I et II, à savoir, la Docteure Delia Grace de l'ILRI et le Professeur Mohammed Bouslikhane de l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II de Rabat ont honoré la Conférence de leur participation active.

Mardi 17 février 2015

Cérémonie d'ouverture

3. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Docteur Abderrahman El Abrak, Délégué du Maroc auprès de l'OIE accompagné par les personnalités suivantes :

Mr Ahmed Bentouhami, Directeur Général l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA);
Dre Marosi Molomo, Présidente de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique ;
Dr Yacouba Samaké, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique ;
Dre Karin Schwabenbauer, Déléguée de l'Allemagne et Présidente de l'OIE ;
Dr Awilo Ochieng Pernet, Présidente de la Commission du Codex Alimentarius ;
Dr Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE.

4. Leurs discours sont annexés à la fin du rapport.

Élection du Bureau de la Conférence

5. Le Comité de la Conférence élu est composé ainsi qu'il suit :

Président :	Dr Abderrahman El Abrak (Maroc)
Vice-président :	Dr Botlhe Michael Modisane (Afrique du Sud)
Rapporteur général :	Dr Marosi Molomo (Lesotho)

Élection des Présidents et Rapporteurs de séance

6. Les Présidents et Rapporteurs suivants sont désignés pour les thèmes techniques :

Thème I :	Dr Gaston Djonwe, Délégué du Cameroun (Président) Dre Halimatou Koné Traoré, Déléguée du Mali (rapporteur)
Thème II :	Dr Lassina Ouattara, Délégué du Burkina Faso (Président) Dr Moussa Ibrahim Cheik, Délégué du Djibouti (rapporteur)
Situation Zoosanitaire :	Dr Theogen Rutagwenda, Délégué du Rwanda (Président) Dr Malek Zrelli, Délégué de la Tunisie (rapporteur)

Adoption de l'ordre du jour et du programme provisoires

7. L'Ordre du jour et le programme provisoires sont adoptés.

Activités et vision de l'OIE pour le 21^e siècle

8. Le Président de la séance, le Docteur Abderrahman El Abrak, Délégué du Maroc, a invité le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, à présenter les activités et la vision de l'OIE pour le 21^e siècle.
9. Le Docteur Vallat a commencé sa présentation en décrivant la situation mondiale actuelle. Il a exposé les tendances concernant la croissance de la population mondiale et de la demande mondiale en protéines animales, ainsi que les moteurs de la consommation, en précisant que la consommation mondiale de produits d'origine animale augmenterait de plus de 50 % dans un proche avenir, surtout dans les pays en développement et les pays en transition.
10. Il a ensuite attiré l'attention sur l'accroissement du risque de propagation des maladies de par le monde, en raison de facteurs tels que la mondialisation, la hausse sans précédent des mouvements des personnes, des animaux et des produits d'origine animale, l'évolution des systèmes d'élevage et le changement climatique.
11. Le Docteur Vallat a noté l'importance croissante de la santé publique vétérinaire, au vu du potentiel zoonotique des agents pathogènes d'origine animale, puis a précisé que 60 % des agents pathogènes chez l'homme, 75 % des maladies émergentes et 80 % des agents pathogènes disposant d'un potentiel bioterroriste étaient zoonotiques. Les vétérinaires jouaient dès lors un rôle de premier plan dans la protection de la santé animale.
12. Parmi les avantages offerts par le contrôle des maladies, le Docteur Vallat a mis en exergue : la sécurité sanitaire des aliments ; la protection des biens ; l'accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux ; et la réduction de la pauvreté.
13. Concernant les futurs défis à relever, le Docteur Vallat a cité : la mise à jour de la législation ; des fonds publics limités ; les controverses relatives à l'environnement ; l'antibiorésistance ; la nécessité de souligner l'importance de la participation de la profession vétérinaire dans les enjeux clés ; et l'enseignement vétérinaire.
14. Le Docteur Vallat a poursuivi en présentant brièvement l'OIE, forte de ses 180 Pays Membres de par le monde. Il a rappelé aux participants l'histoire de l'Organisation et a décrit dans les grandes lignes sa structure financière.

15. Puis, le Directeur général a rendu compte des politiques actuelles de l'OIE, en particulier celle consistant à améliorer la santé animale de par le monde tout en garantissant la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments. Il a, à cet effet, mis en exergue des concepts clés et les activités, tels que : le « Bien public mondial » ; « Une seule santé » ; la « Bonne gouvernance vétérinaire » ; l'excellence scientifique ; les stratégies et les programmes de santé animale mondiaux, régionaux et nationaux ; et les programmes de contrôle et d'éradication.
16. Le Docteur Vallat a également rappelé le rôle assumé par l'OIE en qualité d'organisation normative internationale de référence pour les questions de santé animale, ainsi que sa participation à l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS).
17. Il a ajouté que le rôle de l'OIE dans la gestion scientifique du bien-être animal s'était à un tel point accru que l'Organisation était désormais reconnue comme la source par excellence de normes, lignes directrices, informations et conseils en matière de bien-être animal au monde. Puis, il a mentionné les travaux menés par l'OIE, de concert avec la Commission du Codex Alimentarius, sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production et l'élaboration de lignes directrices sur l'enseignement vétérinaire et les organismes statutaires vétérinaires.
18. Le Docteur Vallat a rappelé aux Délégués un autre élément fondamental au cœur des politiques de l'OIE, à savoir le renforcement de la bonne gouvernance des Services vétérinaires. Celle-ci pouvait être obtenue en aidant les Pays Membres à se conformer aux normes internationales de l'OIE sur la qualité des vétérinaires et l'efficacité des Services vétérinaires et de leurs partenaires, notamment en apportant son soutien en matière de législation afférente aux questions vétérinaires et en renforçant sans cesse les capacités des Services vétérinaires des Pays Membres. La bonne gouvernance se traduit par une législation adéquate, des programmes d'enseignement vétérinaire appropriés, l'allocation de ressources humaines et financières aux Services vétérinaire et aux Services responsables de l'élevage et, enfin, des partenariats public-privé pertinents applicables à l'ensemble du domaine vétérinaire.
19. Il a également souligné l'importance des organismes statutaires vétérinaires qui, tout en ne relevant pas de l'Autorité vétérinaire, jouent néanmoins un rôle capital dans le soutien apporté à la bonne gouvernance des composantes du secteur privé des Services vétérinaires.
20. Le Docteur Vallat a insisté sur le fait que les vétérinaires se trouvent également aux avant-postes lorsqu'il s'agit de protéger la santé humaine car ils jouent un rôle important dans la stabilisation de la société en soutenant un secteur agricole sain et productif qui, à son tour, garantit la sécurité alimentaire. Les vétérinaires contribuent aussi sensiblement à la protection de la biodiversité et de l'environnement.
21. Concernant la reconnaissance du statut sanitaire indemne, le Docteur Vallat a pris note que les Pays Membres avaient chargé l'OIE de dresser une liste des Pays Membres ou des zones officiellement reconnus indemnes au regard de certaines maladies animales. Il a expliqué que l'OIE avait évalué le statut sanitaire de certains Pays Membres au regard de maladies animales prioritaires afin de pouvoir prendre une décision quant à la reconnaissance officielle de leur statut. Les Pays Membres de l'OIE peuvent demander à figurer sur la liste des pays (ou zones d'un pays) dont le statut sanitaire a été officiellement reconnu en matière de risque d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), ainsi qu'au regard de la fièvre aphteuse, de la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), de la peste des petits ruminants (PPR) et de la peste équine, et la peste porcine classique. Le Docteur Vallat a poursuivi en indiquant que, lors de sa dernière réunion en mai 2014, l'Assemblée mondiale des Délégués avait ajouté la peste porcine classique (PPC) à cette liste.
22. Il a ajouté que les Pays Membres avaient la possibilité de demander à l'OIE de valider officiellement leurs programmes nationaux de contrôle de la fièvre aphteuse, de la PPR et de la PPCB.

23. Le Docteur Vallat a indiqué que parmi les politiques de l'OIE figuraient également le soutien apporté à la qualité et à l'efficacité des Services vétérinaires et de leurs partenaires, ainsi que de la profession vétérinaire dans son ensemble, en soulignant que les vétérinaires jouaient un rôle de premier plan dans la société. Il a, à cet effet, cité : les normes de l'OIE sur la bonne gouvernance des composantes publiques et privées des Services vétérinaires et des Services chargés de la santé des animaux aquatiques ; les normes sur la qualité de l'enseignement vétérinaire et des organismes statutaires vétérinaires ; le renforcement des capacités des principaux décideurs (Délégués et points focaux nationaux) ; et les partenariats public-privé (auxquels participent les vétérinaires privés, les éleveurs, les chercheurs, les organisations de chasseurs et pêcheurs).
24. Concernant les nouveaux concepts à adopter afin de promouvoir la protection des pays et des régions face aux menaces actuelles et émergentes pour les animaux et les hommes, le Docteur Vallat a commencé par souligner le concept de « bien public mondial », en ajoutant que les systèmes de santé animale sont des biens publics de par les vastes bienfaits tant nationaux qu'internationaux et intergénérationnels que génèrent le contrôle et l'éradication des maladies animales infectieuses, notamment des zoonoses.
25. Il a rappelé aux participants que, puisque une grande partie des activités des Services vétérinaires relèvent des biens publics mondiaux, leur mise en conformité avec les normes internationales doit donc être considérée comme une priorité nationale. Par conséquent, l'un des engagements de l'OIE consiste à soutenir l'amélioration du cadre réglementaire et de l'allocation des ressources des Services vétérinaires nationaux de tous les Pays Membres.
26. Il a ensuite décrit certains des éléments clés permettant de garantir l'efficacité des Services vétérinaires, à savoir : la détection précoce ; une réponse rapide aux foyers de maladies animales ; les partenariats entre les secteurs public et privé (vétérinaires, organismes statutaires vétérinaires et éleveurs) ; la capacité à mettre en œuvre des mesures de biosécurité ; la vaccination le cas échéant ; les mécanismes de compensation financière des éleveurs ; la chaîne nationale de commandement ; l'enseignement et la recherche.
27. Le Directeur général a évoqué la Note conceptuelle tripartite préparée par l'OIE, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) afin de renforcer la collaboration entre les trois organisations en partageant les responsabilités et la coordination des actions globales pour gérer les risques sanitaires à l'interface animal-homme-écosystèmes.
28. Le Docteur Vallat a mentionné la collaboration en cours entre l'OIE et l'OMS afin de fournir aux pays des outils les aidant à créer des synergies et établir des passerelles. Il a, à cet égard, évoqué la publication récente d'un guide de l'OIE et de l'OMS pour la bonne gouvernance à l'interface homme-animal, à savoir l'Outil de l'OMS et de l'OIE pour évaluer les capacités nationales.
29. Puis, il a illustré le soutien apporté par l'OIE à la bonne gouvernance par quelques exemples : le renforcement des Services vétérinaires grâce au renforcement des capacités notamment par la tenue régulière de séminaires adressés aux nouveaux Délégués de l'OIE ; la désignation de points focaux nationaux pour des sujets spécifiques dans chaque Pays Membre de l'OIE et l'organisation régulière de séminaires à l'attention de tous ces points focaux ; le réseau des Laboratoires de référence et des Centres collaborateurs de l'OIE ; le programme de jumelage entre laboratoires et les possibilités de jumelage pour les organismes statutaires vétérinaires et les établissements d'enseignement vétérinaire ; les publications normatives et scientifiques de l'OIE ; et le processus PVS de l'OIE, qui est un processus volontaire continu visant à améliorer la conformité des Services vétérinaires aux normes internationales et ce, de manière durable.
30. Il a également mentionné d'importantes initiatives de l'OIE, notamment son soutien à la mise en œuvre des recommandations issues de la Conférence mondiale FAO/OIE sur le contrôle de la fièvre aphteuse (Bangkok 2012).

31. Il a ensuite attiré l'attention sur quelques outils destinés à l'éradication mondiale des maladies, tels : le respect des normes et des lignes directrices du Code ; la validation par l'OIE des programmes officiels de contrôle et la reconnaissance par l'OIE des statuts sanitaires officiels ; un soutien financier interne et/ou externe adapté ; une coordination régionale et mondiale ; des alliances avec d'autres organisations ; l'utilisation du processus PVS de l'OIE ; et l'emploi du Système mondial d'information sanitaire (WAHIS).
32. Il a également évoqué les normes et les recommandations de l'OIE afférentes au contrôle mondial d'autres maladies, telles la rage et la PPR. Il a noté que la stratégie pour la PPR s'articulerait autour de plusieurs axes, notamment : l'amélioration du contrôle de la PPR à l'échelle mondiale, en faisant appel au concept de banque de vaccins, entre autres ; le renforcement des Services vétérinaires ; et l'amélioration de la prévention et du contrôle d'autres maladies importantes pour l'élevage.
33. Parmi les autres programmes mondiaux de l'OIE, il a cité les nouveaux projets de jumelage pour les établissements d'enseignement vétérinaire et les organismes statutaires vétérinaires, la poursuite des projets de jumelage entre laboratoires et la mise en œuvre des recommandations issues des conférences mondiales de l'OIE.
34. Il a également présenté en détail les questions clés se rapportant aux déplacements internationaux des chevaux, notamment : l'adoption d'un nouveau concept couvrant les chevaux présentant un niveau supérieur de santé et de performances (HHP) publié dans le Code ; le développement d'un nouveau partenariat public-privé sur le concept HHP ; l'harmonisation de la législation nationale, en commençant au niveau régional ; l'élaboration d'un nouvel accord avec la Fédération internationale des autorités hippiques (IFHA) à la suite de la signature de l'accord passé avec la Fédération équestre internationale (FEI) ; et l'élaboration d'un nouveau modèle de certificat sanitaire pour la sous-population HHP.
35. Le Docteur Vallat a poursuivi avec la préparation du Sixième Plan stratégique de l'OIE. Il a expliqué qu'une première version avait été élaborée avec le concours d'un consultant et avait été transmise au Conseil de l'OIE et ensuite soumise aux Commissions régionales et aux Commissions spécialisées, puis aux Pays Membres, en vue de son adoption finale par l'Assemblée mondiale des Délégués en mai 2015.
36. Le Directeur général de l'OIE a conclu sa présentation en affirmant que l'OIE continuerait à soutenir ses Membres en :
 - établissant des normes et des lignes directrices internationalement reconnues sur la santé animale, la santé publique vétérinaire, le bien-être animal et l'enseignement vétérinaire ;
 - les aidant à résoudre leurs différends commerciaux pertinents ;
 - diffusant des informations scientifiques et zoosanitaires, y compris sur les méthodes de contrôle des maladies et les médicaments vétérinaires, et sur l'antibiorésistance ;
 - reconnaissant les statuts officiels indemnes des pays et des zones au regard de certaines maladies et en validant les programmes officiels de contrôle de certaines maladies ;
 - leur fournissant à tous un soutien technique et politique axé sur la bonne gouvernance et les Services vétérinaires à l'aide du processus PVS et d'autres activités de renforcement des capacités, tel le soutien offert aux Délégués et aux points focaux nationaux de l'OIE ;
 - insistant sur la solidarité avec les pays en développement et en mobilisant de potentiels bailleurs de fonds ;
 - améliorant la transparence de la situation des maladies animales dans le monde ;
 - offrant un soutien indéfectible aux laboratoires, des organismes statutaires vétérinaires et des établissements d'enseignement vétérinaire ;

- encourageant l'amélioration de la qualité et de l'organisation de la profession vétérinaire ;
- sensibilisant les gouvernements afin de s'assurer que le rôle clé joué par l'élevage ainsi que par les vétérinaires dans la société et l'importance des responsabilités nationales confiées aux Délégués et aux points focaux nationaux de l'OIE soient reconnus ;
- proposant de nouvelles politiques sur l'interface animal-homme et sur les développements scientifiques (telle la collecte des génotypes des agents pathogènes).

Rapport sur les activités de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique

37. Le Président de la séance, le Docteur Abderrahman El Abrak, Délégué du Maroc, a invité la Docteure Marosi Molomo, Déléguée du Lesotho et Présidente de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, à présenter le rapport des activités de la Commission régionale.
38. La Docteure Molomo a commencé sa présentation en rappelant que l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) avait mis sur pied cinq Commissions régionales, à savoir : pour l'Afrique, les Amériques, l'Europe, le Moyen-Orient, et l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, respectivement, afin de formuler les problèmes spécifiques rencontrés par ses Pays Membres dans les différentes régions du monde. Elle a ajouté que ces Commissions étaient des organes institutionnels régionaux à part entière.
39. Puis, elle a expliqué que chaque Commission régionale organisait une conférence tous les deux ans dans l'un des pays de la région, axée sur des thèmes techniques et la coopération régionale dans la lutte menée contre les maladies animales.
40. La Docteure Molomo a souligné que les Commissions régionales collaboraient étroitement avec le Représentant régional de l'OIE et qu'elles rendaient compte de leurs activités et soumettaient des recommandations lors de la Session générale annuelle de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE.
41. Elle a également expliqué que les Commissions régionales désignaient des candidats issus de leur région dans le cadre de l'élection des membres des quatre Commissions spécialisées de l'OIE, à savoir la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres, la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques, la Commission des normes biologiques et la Commission scientifique pour les maladies animales, qui se déroule pendant la Session générale.
42. Elle a ajouté que la Commission régionale était également chargée de nommer des candidats à l'élection des membres du Conseil de l'OIE, notamment au poste de Président de l'OIE. Elle a mis en exergue le fait que lors de la 83e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE en mai prochain, se tiendrait l'élection des membres du Conseil de l'OIE, des quatre Commissions spécialisées et du Bureau de chacune des cinq Commissions régionales de l'OIE pour un mandat de trois ans. De plus, elle a ajouté que le Directeur général serait également élu au cours de la 83e Session générale pour un mandat de cinq ans.
43. Toutes les candidatures doivent être envoyées par les Délégués au Siège de l'OIE. Le Conseil de l'OIE fera l'analyse de leur éligibilité en se basant sur les critères envoyés aux Délégués récemment via une lettre de la Présidente et du Directeur général. La réunion du Conseil se tiendra à la fin février (25 au 27 février 2015).
44. Puis, elle a attiré l'attention sur le fait qu'il serait demandé aux Délégués de considérer l'adoption du Sixième Plan stratégique de l'OIE, pour la période 2016-2020. Celui-ci offrirait un cadre ou une vision directrice qui informerait les membres fraîchement élus des priorités et des principes en matière de consensus soutenus par l'Assemblée mondiale. Elle a souligné que, nonobstant l'importance en soi de chacune des élections qui se tiendraient, les principales

activités normatives de l'OIE résultaient du travail accompli par les quatre Commissions spécialisées. Par conséquent, elle a exhorté les Délégués à faire preuve de diligence au moment de préparer les nominations et d'élire les candidats aux Commissions spécialisées.

45. La Docteure Molomo a indiqué que la Commission régionale pour l'Afrique avait des représentants au Conseil, ainsi qu'à la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres et la Commission scientifique pour les maladies animales. Puis, elle a déclaré que lors de la 80e Session générale en mai 2012, des élections avaient été tenues pour les membres des Bureaux des Commissions régionales et que, les candidats africains suivants avaient été élus :

Présidente : Docteure Marosi Molomo (Lesotho)
Vice-président : Docteur Theogen Rutagwenda (Rwanda)
Vice-président : Docteur Komla Batasse Batawui (Togo)
Secrétaire général : Docteur Karim Boughalem (Algérie)

46. La Présidente de la Commission a ensuite rappelé aux participants que la précédente Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique s'était tenue au Togo en février 2013. La Commission s'était réunie par la suite au cours des 81e et 82e Sessions générales à Paris (France), en 2013 et 2014, respectivement. Elle a conclu sa présentation en indiquant que, depuis 2009, la région avait coordonné la préparation des positions communes de l'Afrique présentées lors des Sessions générales de l'OIE, ce qui a permis au continent de s'exprimer à l'unisson et de contribuer de manière stratégique aux modifications à apporter au *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et au *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*, notamment pour ce qui est des questions relatives au bien-être animal.

**Activités et programme de travail de la
Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique, de la Représentation sous régionale de
l'OIE pour l'Afrique australe, de la Représentation sous régionale de l'OIE
pour l'Afrique du Nord, et de la Représentation sous régionale de l'OIE
pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique**

47. Le Docteur Yacouba Samaké, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique, a commencé sa présentation en informant les participants que les activités de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique (RR-AF OIE) s'étaient concentrées sur : l'appui aux Pays Membres ; le renforcement de la collaboration avec l'OMS/Afrique dans la lutte contre les zoonoses ; et les préparatifs de la 21ème Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique et de la Conférence internationale OIE-FAO pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR).
48. Puis, il a ajouté que les activités avaient également été rythmées par l'exécution de plusieurs programmes, dont le projet VSPA (Normes vaccinales et approche pilote pour le contrôle de la peste des petits ruminants [PPR] en Afrique), les préparatifs du PRAPS (Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel) et le programme VETGOV (programme de renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique).
49. Le Docteur Samaké a expliqué que la mise en œuvre de ces activités avait été perturbée par la situation politique de plusieurs pays sahéliens, ainsi que par la crise Ebola dont les répercussions ont entravé les déplacements et les missions du personnel de la RR-AF OIE, des Délégués et des points focaux de l'OIE. Il a, en outre, indiqué que le programme BTSF antérieur avait eu d'excellents résultats sur le renforcement de la bonne gouvernance des Services vétérinaires en Afrique et une excellente évaluation de la Commission de l'UE.
50. Il a évoqué le processus PVS de l'OIE en soulignant son succès en Afrique, puisque 53 pays y participaient à différentes étapes.

51. Concernant les laboratoires, le Docteur Samaké a attiré l'attention sur l'efficacité croissante des projets de jumelage.
52. Puis, il a fait le point sur la participation de la RR-AF OIE à la préparation de plusieurs rapports sur : i) la composante « santé animale » nationale et régionale du programme PRAPS ; ii) la contribution (avec le concours d'un expert AFD) au programme d'appui à l'amélioration de la Gouvernance vétérinaire et de contrôle des maladies animales transfrontalières prioritaires (TADs) dans l'espace de la CEDEAO ; et iii) le plan quinquennal GF-TADs Afrique (en sa qualité de secrétaire).
53. Il a conclu sa présentation en confirmant que la RR-AF OIE continuerait à assumer son rôle de Secrétaire permanent provisoire du CRSA et poursuivrait sa collaboration notamment avec les institutions de l'Union africaine (UA-BIRA, PANVAC, PATTEC) ainsi qu'avec les Communautés économiques régionales (CER), notamment l'UEMOA, la CEBEVIRHA, la CEDEAO et les partenaires internationaux tels que la FAO et l'OMS.
54. Le Docteur Rachid Bouguedour, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique du Nord, a présenté les activités et le programme de travail de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord (RSR-AN OIE). Il a indiqué que la RSR-AN OIE continuait à soutenir les Pays Membres de la région (5 Pays Membres de l'OIE) afin de renforcer la surveillance et le contrôle des maladies animales en mettant en œuvre les recommandations et les stratégies validées.
55. Parmi les missions de la RSR-AN OIE, le Docteur Bouguedour a cité la fonction de Secrétariat assurée pour deux réseaux impliquant des pays du bassin méditerranéen, tels le Réseau méditerranéen de santé animale (REMESA) et le Réseau des établissements d'enseignement vétérinaire de la Méditerranée (REEV-Med). Les deux réseaux fonctionnent dans le cadre de la bonne gouvernance des Services vétérinaires.
56. Il a attiré l'attention sur le fait que l'année 2014 avait été dominée par la réapparition de la fièvre aphteuse en Tunisie et en Algérie après 15 années d'absence, représentant ainsi l'événement sanitaire le plus important de la région.
57. Le Docteur Bouguedour a informé les participants que la RSR-AN OIE était en première ligne pour coordonner les missions et les réunions dédiées à la fièvre aphteuse avec les Délégués de la région et les représentants de l'UE et de l'EuFMD afin de maîtriser la maladie. Dans ce contexte, une Résolution des pays membres du REMESA a confié à l'OIE la mise en place pour l'Afrique du Nord d'une banque régionale de vaccins contre la fièvre aphteuse et d'antigènes anti-aphteux afin d'offrir aux pays de la région l'accès à des vaccins et des antigènes de haute qualité répondant aux normes intergouvernementales. Cette banque pourrait également être étendue à d'autres vaccins.
58. Le Docteur Bouguedour a conclu que, de par sa situation centrale dans le bassin méditerranéen, la région du Maghreb assurait la fonction de première interface avec le continent européen et la région du Moyen-Orient. Dès lors, il était essentiel de continuer à encourager et soutenir les activités de contrôle des maladies animales, notamment des zoonoses, dans le Maghreb.
59. Concernant les activités de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique (RSR-AE OIE), le Docteur Patrick Bastiaensen a, au nom du Docteur Walter Masiga, Représentant sous-régional de l'OIE, commencé sa présentation en informant les participants que la RSR-AE OIE couvrait désormais 13 Pays Membres de l'OIE et assurait la liaison avec la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), avec laquelle un accord de coopération avait été signé en décembre 2014. La RSR-AE OIE servait également d'interlocuteur avec l'Union africaine et conseillait différentes institutions de l'UA dans la région, à savoir la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africain (UA-BIRA), ainsi que d'autres partenaires, notamment le Centre panafricain des vaccins

vétérinaires de l'Union africaine (UA-PANVAC) et la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose (UA-PATTEC).

60. Puis, il a rappelé que le bureau participait à de nombreux programmes au niveau continental, régional et national, tels le projet VETGOV (BIRA/FAO), le projet BEE HEALTH ou « Santé des abeilles » (BIRA/ICIPE) et la proposition de projet TILAPIA (BIRA/NEPAD/STDF), entre autres, ainsi qu'à d'autres programmes de la CUA, telle la Stratégie de développement de l'élevage (LiDeSA). La RSR-AE OIE assure également la liaison pour le partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage (LEAP).
61. Le Docteur Bastiaensen a fait observer que les missions du processus PVS de l'OIE évoluaient de manière satisfaisante, tout comme les divers accords de jumelage. C'est ainsi que, pour la première fois, l'Ordre vétérinaire de la Tanzanie a exprimé le souhait de participer à un projet de jumelage avec son homologue sud-africain, à savoir le SAVC.
62. Il a indiqué que, en 2014, de nombreux partenariats « stratégiques » pour le renforcement des capacités avaient vu le jour. La plupart portaient sur la résistance aux agents antimicrobiens et l'utilisation prudente des médicaments vétérinaires. Il a également informé les participants qu'une grande partie de la coopération nouée avec l'UA-BIRA (et la FAO-ECTAD pour l'Afrique de l'Est) se déroulait dans le cadre du projet VETGOV mis en œuvre conjointement par l'UA-BIRA, la FAO et l'OIE. Des séminaires conjoints avaient déjà été organisés en 2014 et d'autres suivraient en 2015 et 2016 pour chacune des Communautés économiques régionales (CER) en Afrique avec l'appui du Siège de l'OIE.
63. En guise de conclusion, le Docteur Bastiaensen a évoqué le soutien que l'OIE apportait à l'IGAD et à l'Alliance panafricaine pour le bien-être animal (PAAWA) afin d'obtenir un financement pour le développement du Plan d'action régional de bien-être animal pour l'Afrique de l'Est (RAWAPEA), dont la possible adoption était prévue en août 2015.
64. Le Docteur Moetapele Letshwenyo, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique australe, a présenté les activités de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique australe (RSR-AA OIE) qui couvrait 15 Pays Membres de l'OIE appartenant à la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC).
65. Il a noté l'importance et la reconnaissance croissantes de l'OIE dans la sous-région comme en témoigne le nombre accru d'invitations adressées à la RSR-AA OIE afin qu'elle participe activement aux événements et enquêtes de la sous-région et ce, y compris de la part du secteur privé (dans les domaines de la santé animale, du bien-être animal et de la santé publique vétérinaire).
66. Le Docteur Letshwenyo a indiqué que 15 Pays Membres de la SADC avaient participé à des missions d'évaluation PVS, 14 à des missions d'analyse des écarts PVS et plusieurs pays en étaient à différents stades d'application des mesures correctives sur le plan de la législation, des méthodes de laboratoire, de l'enseignement vétérinaire et du partenariat privé-public. Il a informé les participants que la formation en matière de législation continuerait à faire l'objet d'un programme de soutien pour les pays de la sous-région en 2015.
67. Le Docteur Letshwenyo a noté que les projets de jumelage interlaboratoire menés dans la sous-région avaient permis de moderniser sensiblement les laboratoires et à certains d'obtenir le statut de Laboratoire de référence de l'OIE.
68. Puis, il a abordé les questions afférentes à l'interface faune sauvage-animaux de rente qui demeuraient importantes dans la sous-région.

69. En guise de conclusion, le Docteur Letshwenyo a évoqué la production aquacole en insistant sur le fait que celle-ci avait été identifiée par les pays de la SADC comme une source non-négligeable d'amélioration de la sécurité alimentaire et une source importante de protéines de qualité. L'année 2015 constituerait l'année de consolidation de tous les programmes entamés dans cette sous-région stratégique.

Le Sixième Plan stratégique de l'OIE Perspectives régionales

70. Le Président de la Conférence, le Docteur Abderrahman El Abrak, a invité la Docteure Monique Eloit, Directrice générale adjointe de l'OIE, et le Docteur Botlhe Michael Modisane, Délégué de l'Afrique du Sud et Vice-président de l'Assemblée mondiale des Délégués, à présenter dans les grandes lignes les perspectives régionales du Sixième Plan stratégique de l'OIE.
71. La Docteure Monique Eloit a présenté brièvement le cadre dans lequel le Sixième Plan stratégique avait été préparé, en mettant l'accent tout particulièrement sur les principaux défis à relever par l'OIE, telles les préoccupations d'ordre sanitaire et les questions de nature sociétale et environnementale. Elle a, à cet égard, insisté sur la nécessité de moderniser la gouvernance de l'Organisation afin de veiller à ce que ses organes statutaires soient prêts à faire face à ces défis.
72. Puis, la Docteure Eloit a présenté les différents programmes et activités que l'OIE avait développés ou qu'elle mènerait afin de relever ces défis et répondre efficacement aux attentes de ses Pays Membres. De surcroît, elle a donné un aperçu de quelques propositions destinées à consolider l'excellence scientifique des travaux menés par l'OIE. La Docteure Eloit a également souligné l'engagement de l'Organisation concernant la transparence de ses différentes activités, en insistant sur l'importance des outils de communication et de la mise à jour des procédures afin de parvenir à une bonne gestion administrative de l'Organisation.
73. La Docteure Eloit a conclu son intervention en rappelant à la Commission régionale qu'il était important, pour l'OIE dans son ensemble, de réaliser les objectifs du Sixième Plan stratégique comme condition sine qua non afin de préserver la crédibilité et la légitimité de l'Organisation.
74. Le Docteur Modisane a ensuite décrit les principales étapes du développement du Sixième Plan stratégique de l'OIE pour la période 2016-2020. Il a indiqué aux Délégués qu'une première version avait été proposée par le Conseil de l'OIE avec le concours d'un consultant externe.
75. Le Docteur Modisane a rappelé aux participants que le projet de note conceptuelle avait été adressé à tous les Délégués de l'OIE début mai 2014 afin de leur permettre de soumettre des commentaires et des observations aux membres du Conseil de l'OIE dans leur région. Quelques Délégués ont transmis des commentaires.
76. Il a également redonné aux participants les principales informations concernant le Sixième Plan stratégique de l'OIE, qui avait déjà été présenté lors de la réunion de la Commission régionale tenue à l'occasion de la Session générale de l'OIE en mai 2014.
77. Il a indiqué que le Conseil de l'OIE, qui s'était réuni en octobre 2014, avait finalisé le premier projet officiel du Sixième Plan stratégique de l'OIE, qui sera soumis pour commentaires aux Délégués, aux Commissions régionales et aux Commissions spécialisées.
78. Il a ajouté que le projet final du texte serait diffusé aux Pays Membres pour ultimes commentaires en mars 2015, en vue de son adoption au cours de la 83e Session générale de l'OIE en mai 2015.

79. Le Docteur Modisane a présenté brièvement les projections de l'OIE pour 2020, en soulignant les principales priorités pour la période 2016-2020.
80. Il a poursuivi en présentant dans les grandes lignes les objectifs stratégiques du Sixième Plan stratégique de l'OIE, à savoir : garantir la santé et le bien-être animal grâce à une gestion appropriée des risques ; instaurer la confiance par le biais d'une bonne communication ; et garantir les capacités et la pérennité des Services vétérinaires.
81. Il a également évoqué les trois domaines transversaux du Sixième Plan stratégique de l'OIE (domaine A : excellence scientifique ; domaine B : diversité, inclusion, participation, transparence ; et domaine C : gouvernance).
82. Concernant la participation des organes statutaires de l'OIE prévue dans le Sixième Plan stratégique, il a indiqué que le Plan aborderait la question de la participation des experts vétérinaires et scientifiques aux Groupes *ad hoc* et aux Groupes de travail, et de leur recrutement dans les effectifs de manière à refléter le profil démographique de la profession, si possible dans le temps et en adoptant une approche flexible, tout en continuant à respecter les paramètres géographiques et ceux afférents à l'expertise. Il a ajouté qu'une réflexion serait menée sur l'établissement d'une politique selon laquelle, avant de pouvoir présenter sa candidature à un poste au sein d'une Commission spécialisée, tout prétendant devait avoir servi dans un Groupe *ad hoc* ou un Groupe de travail, ou bien avoir pris part à une conférence de l'OIE en qualité d'intervenant, afin d'offrir son expérience dans le cadre des différents processus de l'OIE.
83. Puis, le Docteur Modisane a ajouté que le Sixième Plan stratégique de l'OIE continuerait à développer des synergies et renforcer l'engagement de l'Organisation à l'égard de ses partenaires institutionnels internationaux.
84. Il a conclu sa présentation en remerciant les Délégués qui avaient contribué à l'élaboration du Sixième Plan stratégique de l'OIE. Les commentaires transmis avaient permis, grâce à l'excellent travail fourni par le Conseil et le consultant, de parvenir à une version finale du projet qui était solide.

Discussions

85. Le Docteur Abderrahman El Abrak, Délégué du Maroc auprès de l'OIE et Président de la Conférence, a informé les participants de la tenue d'une réunion extraordinaire de la Commission régionale, jeudi 19 février à 17h45, après la visite technique et culturelle. Cette réunion s'adresserait uniquement aux Délégués des pays africains auprès de l'OIE afin de discuter des candidats africains qui seraient proposés pour l'élection des membres des Commissions spécialisées, qui se tiendrait lors de la prochaine Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués en mai 2015.
86. Le Docteur Vallat, Directeur général de l'OIE, a insisté sur l'importance de disposer d'une approche régionale concertée concernant les candidats proposés à l'élection des membres des Commissions spécialisées. Il a rappelé que l'OIE avait envoyé aux Délégués un document présentant les lignes directrices à suivre lors de la sélection des experts, notamment les critères pertinents à prendre en compte, notamment leur disponibilité pour assister à des réunions. Il a informé les participants que le Conseil se réunirait la semaine suivante afin d'analyser la liste des candidats. L'avis du Conseil concernant l'éligibilité des experts proposés jouera très probablement un rôle décisif lors de l'élection. Le Docteur Vallat a conclu son intervention en indiquant qu'une réunion similaire sur le choix des experts avait déjà eu lieu dans d'autres régions et avait remporté un franc succès.

87. La Docteure Karin Schwabenbauer, Présidente de l'Assemblée mondiale des Délégués, a évoqué les présentations des activités de l'OIE en Afrique. Elle a fait part de son enthousiasme concernant les nombreuses activités conduites sur le continent. Concernant celles afférentes à la législation vétérinaire, elle a indiqué qu'elle souhaiterait qu'une attention particulière soit accordée à la législation sur la sécurité sanitaire des aliments afin de répondre au souhait mutuel exprimé tant par le Directeur général de l'OIE que la Présidente de la Commission du Codex Alimentarius de voir les deux organisations renforcer leur collaboration.
88. Le Docteur Abderrahman El Abrak a proposé aux participants à la Conférence d'observer une minute de silence en mémoire du Dr Philip Kwame Bavy Salia, ancien Délégué du Ghana auprès de l'OIE, décédé récemment.

**Thème technique I:
Impact des maladies animales sur la productivité et
la santé publique en Afrique**

89. Le Président de la séance, le Docteur Gaston Djonwe, Délégué du Cameroun, a invité la Docteure Delia Grace, Chargée de Programme au International Livestock Research Institute (ILRI), à présenter son rapport sur le thème technique I.
90. La Docteure Grace a commencé son exposé en informant les Délégués que les maladies animales entraînaient d'importantes répercussions sur la productivité et le bien-être des animaux, ainsi que sur la santé et le bien-être de l'homme. Une enquête a donc été menée auprès des Délégués africains de l'OIE afin de pallier l'absence d'informations complètes concernant les retombées des maladies des animaux de rente et des poissons sur la productivité et la santé humaine en Afrique.
91. Elle a indiqué que sur les 54 Pays Membres ayant reçu le questionnaire, 34 ont répondu dans les délais impartis afin de pouvoir être inclus dans l'analyse, soit un taux de réponse de 63 %. Toutefois, les pays répondants ayant tendance à avoir un secteur de l'élevage plus important, l'enquête couvrait donc les pays détenant 87 % des bovins, 87 % des ovins et des caprins, 82 % des volailles et 64 % des suidés en Afrique.
92. La Docteure Grace a attiré l'attention sur le fait que l'analyse des réponses au questionnaire avait permis d'identifier les maladies animales prioritaires en fonction de leurs répercussions, ainsi : les maladies épidémiques, par exemple, avaient une incidence négative sur les échanges et les biens ; les maladies endémiques avaient des répercussions sur la productivité des animaux de rente et des poissons ; les zoonoses et les maladies d'origine alimentaire représentaient une menace pour la santé humaine ; et les maladies émergentes pouvaient ébranler les économies.
93. Puis, la Docteure Grace a indiqué que, selon l'enquête, les Services vétérinaires nationaux estimaient que l'impact des maladies sur le développement humain était un aspect important à prendre en compte au moment de déterminer les maladies prioritaires. Pour la plupart des maladies, les personnes interrogées avaient indiqué que les mesures de contrôle en place étaient moyennes ou médiocres. Toutefois, d'importants progrès avaient été obtenus concernant l'élaboration de listes de maladies prioritaires et de plans d'urgence, ainsi que la participation des composantes tant publiques que privées des Services vétérinaires à la vaccination.
94. Elle estimait que l'enquête ajoutait une nouvelle perspective à la littérature sur l'identification des maladies les plus importantes et, en dépit de la grande variété de maladies identifiées conformément aux critères proposés, il s'était dégagé une grande cohérence et un consensus quant aux maladies considérées comme importantes, la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants (PPR), la peste porcine africaine, la maladie de Newcastle et la rage arrivant en tête de liste dans plusieurs classements.

95. La Docteure Grace a expliqué que, dans l'ensemble, les maladies animales affichaient une hausse (44 % des maladies évaluées) ou une stagnation (également 44 %), ce qui indiquait à son tour qu'il était nécessaire d'investir dans un meilleur contrôle des maladies. L'augmentation des maladies s'expliquait par de nombreux facteurs, le plus important étant le changement climatique, suivi du commerce, de la croissance de la population mondiale et de l'intensification de l'élevage.
96. Concernant la prévalence des maladies, la Docteure Grace a indiqué que, selon les personnes interrogées, de nombreuses maladies importantes étaient courantes. Elles ont également fait état du recours fréquent aux traitements. La Docteure Grace a ajouté que ces deux éléments témoignaient des retombées considérables des maladies. À l'heure actuelle, seule une minorité d'animaux étaient abattus dans des abattoirs agréés, ce qui présentait un risque pour la santé humaine.
97. Elle a fait remarquer que la plupart des pays ne disposaient pas de suffisamment de données pour pouvoir procéder à une estimation quantitative de l'impact des maladies animales sur la productivité et la santé humaine. Elle a poursuivi en expliquant que les personnes interrogées avaient fourni des estimations sur les paramètres des maladies, qui ont ensuite servi à générer une estimation préliminaire pour certains des impacts économiques des maladies animales sur le secteur de l'élevage. Ainsi, il a été estimé que les 35 maladies prioritaires coûtaient près de 9 milliards USD par an, soit 6 % de la valeur totale du secteur de l'élevage en Afrique. La plus grande partie des frais encourus provenaient du décès des animaux adultes, suivi du décès des animaux jeunes, du coût des campagnes de vaccination et du coût des traitements.
98. La Docteure Grace a ajouté que les dangers microbiens, dont la plupart étaient zoonotiques et/ou liés aux aliments d'origine animale, étaient considérés comme une menace importante pour la santé humaine et une source de pertes économiques. L'antibiorésistance, qui est associée à l'utilisation d'antibiotiques dans l'agriculture, était également une source d'inquiétude dans la plupart des pays.
99. Elle a fait observer que d'importants progrès avaient été obtenus concernant des points précédemment identifiés comme faibles, tel le manque de listes de maladies prioritaires et de plans d'urgence. De surcroît, de nombreux pays élaboraient actuellement des modèles mixtes afin de lutter contre les maladies en faisant participer les vétérinaires tant du secteur public que privé, ce qui se traduirait très probablement par une extension de la portée des mesures de contrôle.
100. Toutefois, la Docteure Grace a attiré l'attention sur le fait que les maladies demeuraient un problème de premier plan dans la plupart des pays. De manière inquiétante, les Services vétérinaires observaient une tendance à la hausse des maladies animales et zoonotiques, qui pouvait s'expliquer par une tendance à la hausse des facteurs sous-jacents aux maladies, tels que le changement climatique, des échanges accrus et l'intensification de l'élevage.
101. La Docteure Grace a estimé qu'il était nécessaire de conduire davantage d'études économiques détaillées afin d'encourager le déploiement d'investissements plus importants dans la lutte contre les maladies animales.
102. Puis, elle a conclu sa présentation en notant que toutes les propositions avancées dans le questionnaire d'enquête avaient été considérées comme très importantes afin d'améliorer la notification des maladies. L'augmentation des ressources allouées aux Services vétérinaires était perçue comme la plus importante de toute. Parmi les suggestions ajoutées figuraient : le renforcement des réseaux de surveillance ; la promotion d'un accès généralisé aux services vétérinaires ; la dispense de formations pour les nouveaux responsables ; l'accroissement de la sensibilisation ; et la mise en avant de l'importance économique des maladies animales et de leurs répercussions sur la santé humaine.

103. À la lumière de ces conclusions, la Docteure Grace a estimé que les éléments suivants étaient capitaux : la transmission accrue de commentaires aux pays ; l'octroi de moyens aux éleveurs et à leurs fournisseurs de service pour qu'ils puissent transmettre des notifications ; la fourniture de matériel informatique ; un meilleur alignement de WAHID sur les frontières administratives ; la dispense d'une formation complète sur l'épidémiologie aux techniciens en santé animale et au personnel sur le terrain ; et la poursuite des activités de renforcement des capacités menées par l'OIE, notamment l'organisation de séminaires adressés aux points focaux de l'OIE.

Discussions

104. À la suite de la présentation de la Docteure Grace, les Délégués du Soudan, du Swaziland, du Rwanda, du Sénégal, de la République démocratique du Congo, du Kenya, du Maroc, de l'Afrique du Sud, du Sud Soudan et du Botswana auprès de l'OIE ont pris la parole afin de saluer le travail considérable effectué par la conférencière et souligner les problèmes soulevés par le thème technique choisi par la Commission régionale, notamment l'emploi du terme « maladie négligée » par opposition à « maladie prioritaire ». En effet, bon nombre de maladies citées dans le questionnaire ne semblaient pas être des « maladies négligées » à proprement parler, à l'instar de la fièvre aphteuse et de l'influenza aviaire. De surcroît, de nombreux Délégués ont indiqué que les maladies réellement « négligées » n'auraient même pas figuré sur la liste. De fait, lorsqu'il s'agit de classer des maladies, ce ne sont pas celles auxquelles on pense. La toxoplasmose et la listériose ont été citées afin d'illustrer ce point.
105. En réponse aux nombreuses questions, la Docteure Grace a évoqué l'absence de définition internationalement reconnue sur ce qu'était exactement une « maladie négligée ». L'établissement d'une telle définition servirait de condition sine qua non à la création d'une liste très semblable à celle dressée par l'OMS pour les maladies tropicales négligées (MTN). Celle-ci s'est révélée être un outil de mobilisation afin d'attirer les financements des bailleurs de fonds. Les enquêtes préliminaires conduites afin de déterminer l'existence d'une telle liste pour la santé animale n'ont donné aucun résultat, à l'exception de listes d'intérêt régional, telles celles utilisées par GALVMed ou l'IGAD, comme l'avait signalé le représentant de l'IGAD. Les Délégués du Sénégal et de Rwanda se sont également interrogés sur la fiabilité des données utilisées.
106. La Docteure Grace a insisté sur le fait que les données qui avaient été recueillies par le biais du questionnaire reflétaient l'avis de hauts responsables vétérinaires et n'étaient donc pas des mesures précises à proprement parler. Toutefois, ces approches généraient des données, bien qu'approximatives. Ainsi, il valait mieux disposer d'estimations que de n'avoir aucune donnée du tout.
107. Le Délégué du Rwanda s'est également demandé s'il ne serait pas opportun d'élaborer des normes sur les « maladies négligées ». Il a, à cet effet, attiré l'attention sur les nombreuses similarités existant entre les facteurs, à l'origine du fardeau des maladies, identifiés par la conférencière et ceux le plus souvent cités comme étant les 5 T : Trade (Commerce), Travel (Voyage), Transport, Tourisme et Terrorisme. Ce à quoi le Délégué du Kenya a répondu que le terme « négligé » pouvait signifier quelque chose de complètement différent pour un vétérinaire dans la capitale et pour un éleveur pastoral, dans le nord du Kenya par exemple, pour qui les maladies des camélidés et la mastite pouvaient être ses premières « priorités ».
108. Le Délégué de l'Afrique du Sud a, à son tour, commenté sur les indications alarmantes selon lesquelles seule une minorité d'animaux abattus en Afrique semblait l'être dans des installations soumises à des inspections.
109. La Docteure Grace a également insisté sur le fait que, sous un point de vue africain, la fièvre aphteuse pouvait ne pas être considérée comme une maladie négligée. En revanche, sous un point de vue international, elle pouvait l'être car le problème de la fièvre aphteuse était généralement mal traité en Afrique contrairement à de nombreuses autres régions du monde.

110. Puis, le Docteur Bernard Vallat s'est posé la question de savoir s'il serait possible, voire utile, pour l'OIE de chercher à dégager un consensus au niveau international sur une définition unique du terme « maladie négligée ». Il a ensuite indiqué que l'enquête de la Docteure Grace était très instructive et que la discussion menée sur le terme « négligée » ne tenait pas compte de la qualité du travail effectué. Il a proposé de supprimer le terme « négligées » du titre dans la version finale. L'auteur a souscrit à cette idée, ainsi que le Délégué du Botswana auprès de l'OIE.

**Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres
et Commission scientifique pour les maladies animales
Questions d'intérêt pour la région
Perspectives et propositions**

111. Le Président de la Conférence, le Docteur Abderrahman El Abrak, a invité le Docteur Gideon Brückner, Président de la Commission scientifique pour les maladies animales de l'OIE, à présenter les questions d'intérêt pour la région ainsi que les perspectives et les propositions concernant la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (Commission du Code) et de la Commission scientifique pour les maladies animales (Commission scientifique) de l'OIE.
112. Le Docteur Gideon Brückner a commencé sa présentation en indiquant que, conformément au mandat conféré et aux demandes présentées aux deux Commissions au cours de la 82e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, celles-ci avaient entamé un programme de travail complet afin de se préparer pour la 83e Session générale en mai 2015.
113. Il a précisé que plusieurs des questions traitées par les deux Commissions étaient pertinentes et importantes pour l'Afrique. Comme par le passé, les deux Commissions agissaient dans le cadre du mandat qui leur avait été conféré : la Commission scientifique étant chargée de veiller à ce que les normes figurant dans les chapitres nouveaux ou amendés du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (Code) se fassent l'écho des justifications scientifiques les plus récentes ; et la Commission du Code étant responsable de s'assurer que les normes soient formulées de manière à bien rendre les politiques de l'OIE et soient cohérentes avec l'approche suivie dans les chapitres déjà adoptés par l'Assemblée mondiale. Ainsi, les deux Commissions continuaient à collaborer étroitement et à harmoniser leur approche lors de l'examen et de la présentation pour adoption de normes nouvelles ou amendées.
114. Le Docteur Brückner a évoqué les normes nouvelles ou amendées les plus importantes qui seraient présentées pour adoption au cours de la 83e ou de la 84e Session générale et qui revêtaient une importance particulière pour l'Afrique :
1. Examen du chapitre 8.6. (Fièvre aphteuse): Ce chapitre a fait l'objet d'un examen approfondi par le Groupe *ad hoc*, la Commission scientifique et la Commission du Code pendant plus de trois ans. Les Pays Membres ont adressé un nombre sans précédent de commentaires, qui ont été examinés et incorporés dans la version finale du projet. La fièvre aphteuse est une maladie endémique dans la majorité des pays africains et demeure l'une des maladies les plus importantes sur le plan commercial. Des modifications ont été introduites afin de faciliter toujours plus les échanges et faciliter la mise en œuvre des normes. Il est donc important que l'adoption de la version amendée du chapitre soit soutenue par les Délégués des pays africains auprès de l'OIE.
 2. Amendements apportés au glossaire du Code: Parmi les importantes modifications apportées qui présentent un intérêt pour l'Afrique figurent : la version révisée de la définition d'une politique *d'abattage sanitaire* ; une définition de la biosécurité ; une nouvelle définition du terme *marchandise dénuée de risques* ; et un éclaircissement concernant la définition des *dangers* dans le cadre de l'analyse des risques.

3. Nouveau projet de chapitre sur le bien-être animal dans les systèmes de production des vaches laitières : L'approche adoptée afin de présenter les normes dans ce nouveau projet de chapitre a été simplifiée et raccourcie, et des dispositions ont été prises afin d'inclure tous les types de systèmes de production laitière commerciaux, y compris les systèmes de production laitière courants en Afrique.
 4. Nouveau projet de chapitre sur les équidés de travail : L'utilisation des équidés en tant qu'animaux de travail est une pratique courante dans de nombreux pays africains. Il est donc important que les Délégués africains veillent à ce que les normes proposées cernent les besoins des pays africains sans toutefois être trop contraignantes.
115. Le Docteur Brückner a également indiqué que parmi les modifications apportées à d'autres chapitres importants pour l'Afrique, à la lumière des commentaires soumis par les Pays Membres, figuraient celles introduites aux chapitres sur la fièvre de la vallée du Rift et la brucellose ainsi que l'examen du chapitre sur la morve.
 116. Puis, il a ajouté que, à la demande de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, une importante modification avait été apportée à la certification des populations de chevaux à statut sanitaire élevé (population de chevaux HHP) en vue d'inclure les chevaux provenant de pays non indemnes de la peste équine.
 117. Puis, le Docteur Brückner a informé les participants que la Commission scientifique avait également conduit plusieurs missions d'experts durant l'année afin d'évaluer la situation sanitaire des pays mais aussi aider ces derniers à conserver leur statut sanitaire officiellement reconnu au regard de certaines maladies, notamment la fièvre aphteuse, ou encore leur programme de contrôle de la fièvre aphteuse validé par l'OIE. Il a fait savoir que cette activité serait élargie dans un proche avenir afin d'inclure l'aide offerte aux pays pour qu'ils puissent conserver la validation de leurs programmes de contrôle de la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) et de la peste des petits ruminants (PPR).
 118. Le Docteur Brückner a conclu sa présentation en évoquant une importante activité pertinente pour l'Afrique, à savoir la possibilité d'inscrire l'infection par le MERS-CoV et la diarrhée épidémique porcine (DEP) sur la Liste de l'OIE. Suite à l'examen de ces deux maladies par des groupes d'experts de l'OIE, il a été conclu qu'elles ne répondaient pas aux critères requis pour figurer sur la Liste, aux termes du Code. Cependant, à la demande des Pays Membres, il a été décidé de convoquer, en janvier 2015, un Groupe *ad hoc* une fois encore afin d'examiner les critères applicables à l'inscription des maladies sur la Liste de l'OIE.

Discussions

119. Le Délégué du Soudan a remercié le Docteur Brückner pour sa présentation et s'est déclaré ravi d'entendre que l'Afrique continuait à adresser des commentaires sur les projets de chapitres. Il a indiqué qu'il était important de prendre en considération l'impact de la dégradation de l'environnement (tels l'exploitation des mines, la déforestation et les sous-produits industriels toxiques, entre autres) sur la santé animale et le bien-être animal. Il a proposé d'élaborer un chapitre sur ce sujet au vu de son impact sur les animaux terrestres et aquatiques.
120. La Déléguée du Zimbabwe a indiqué que certaines maladies ne figurant pas sur la Liste de l'OIE ou qui étaient ignorées ne pouvaient pas être considérées comme importantes par la communauté internationale. Il arrivait que ces maladies soient considérées comme négligées au niveau international mais pas au niveau national (la dermatophilose, par exemple, avait des répercussions sur son pays). Elle a également déclaré que son pays, à l'instar d'autres États, facilitait les déplacements des chevaux à statut sanitaire élevé sans appliquer de mesures de biosécurité communes à tous. Elle a ainsi souligné le besoin d'accélérer l'élaboration d'orientations communes sur les mesures de biosécurité à appliquer pour cette sous-population. Pour finir, elle a attiré l'attention sur le fait que le processus de validation des programmes officiels de contrôle était long et laissait peu de possibilités d'interactions entre les pays demandeurs et l'OIE. Elle a proposé de réviser la procédure afin d'améliorer et accélérer le processus dans son ensemble.

121. Le Docteur Gideon Brückner a rappelé que l'OIE avait convoqué un groupe *ad hoc* sur la gestion des catastrophes et indiqué que la proposition du Délégué du Soudan serait prise en considération telle quelle.
122. En réponse à la Déléguée du Zimbabwe, le Docteur Gideon Brückner a rappelé que, si une maladie ne figurait pas sur la Liste, cela ne signifiait pas pour autant qu'elle n'était pas importante. Il a, à cet effet, rappelé qu'il revenait aux pays de prioriser les maladies au niveau national. Concernant la nécessité d'avoir des orientations communes sur les mesures de biosécurité applicables aux déplacements des chevaux à statut sanitaire élevé, le Docteur Brückner a indiqué que le chapitre concerné s'appuierait sur les principes appliqués aux conditions requises pour établir un compartiment, déjà énoncées dans le Code terrestre. Il a également rappelé le rôle des groupes *ad hoc* et de la Commission scientifique pour les maladies animales dans l'évaluation des demandes de validation des programmes officiels de contrôle et que cette Commission spécialisée était chargée de soumettre les recommandations finales à l'Assemblée mondiale des Délégués tout en respectant le calendrier de ses réunions. Toutefois, il était possible d'accroître la participation des représentations régionales et sous-régionales de l'OIE dans le cadre de l'aide apportée aux Pays Membres lors de la préparation de leurs dossiers. Il a, à cet égard, indiqué que l'OIE avait mis en place une série d'ateliers dans chaque région sur le sujet et encourageait les Pays Membres à y assister afin de faciliter la préparation de leurs dossiers.
123. Le Directeur général de l'OIE, le Docteur Vallat, a indiqué que les critères d'inclusion des maladies dans la liste ainsi que la liste officielle des maladies listées de l'OIE étaient votés par les Pays membres et qu'il pouvait effectivement arriver que certaines maladies importantes à l'échelle nationale ne réunissent pas les conditions requises pour être listées, telle la dermatophilose. Concernant la reconnaissance officielle des statuts sanitaires, il a souscrit à la participation des représentations régionales et sous-régionales, ainsi que du Siège de l'OIE, à l'aide apportée aux Pays Membres lors de la préparation des demandes, tout en rappelant qu'il était important d'éviter tout conflit d'intérêt et de conserver la crédibilité des processus de l'OIE. Par conséquent, le personnel de l'OIE ne pouvait faire office que de conseiller, et non pas d'agents responsables des dossiers, dans le cadre de l'aide offerte aux Pays membres en la matière.
124. La Docteure Karin Schwabenbauer, Présidente de l'Assemblée mondiale des Délégués, a indiqué que les maladies non listées par l'OIE pouvaient effectivement être considérées comme importantes dans certains pays. Au niveau national, il était possible d'inscrire ces maladies en tant que maladies à déclaration obligatoire sans pour autant attendre de l'OIE qu'elle les liste à l'échelle mondiale. Il conviendrait de rappeler ce point important lors d'autres réunions afin de s'assurer que le message a bien été transmis aux pays.
125. Le Délégué de l'Afrique du Sud a remercié l'OIE et plus particulièrement la Commission scientifique pour le soutien et les orientations fournis dans le cadre de la reconnaissance officielle des statuts sanitaires de son pays. Il a souligné que, après le déploiement par l'OIE d'une mission dans son pays et les recommandations qui s'en sont suivies, un soutien politique national avait été obtenu et permis de mobiliser rapidement les ressources nécessaires afin de mettre en œuvre ces recommandations.

Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques
Questions d'intérêt pour la région
Perspectives et propositions

126. Le Docteur Franck Berthe, Président de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques, a commencé sa présentation en abordant la question de l'aquaculture. Ce domaine était reconnu comme étant le secteur de la production de denrées alimentaires d'origine animale affichant la croissance la plus rapide au monde. En effet, près de 50 % de l'approvisionnement mondial en animaux aquatiques destinés à la consommation humaine provenaient actuellement de l'aquaculture.

127. Il a expliqué que la valeur nutritionnelle et les effets salutaires de la consommation de denrées alimentaires issues d'animaux aquatiques étaient également bien reconnus et que l'aquaculture jouerait probablement un rôle de premier plan dans la réponse apportée afin de nourrir une population mondiale croissante.
128. Puis, il a ajouté que, parallèlement, les foyers de maladies d'animaux aquatiques continuaient à entraîner des pertes importantes pour la production aquacole, de par le monde, et générer des effets néfastes considérables sur les économies nationales dans certaines pays et certaines régions. Le Docteur Berthe a expliqué que ces foyers pouvaient limiter le développement et la pérennité du secteur. C'est pourquoi, il était important de renforcer la gouvernance des Services vétérinaires et des Services chargés de la santé des animaux aquatiques et de mettre en œuvre des politiques et des programmes efficaces en matière de santé des animaux aquatiques conformes aux normes de l'OIE. Cette mise en œuvre permettrait de prévenir et de contrôler ces foyers de maladies, tout en garantissant la pérennité du secteur.
129. En guise de conclusion, le Docteur Berthe a indiqué que, depuis 1968, la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques était chargée de proposer des normes afférentes aux animaux aquatiques et, avec le concours des Pays Membres, avait acquis une réputation internationale pour la qualité de son travail sur les normes qui, lorsqu'elles étaient bien appliquées, permettaient de protéger la santé des animaux aquatiques en phase de production, le commerce des animaux aquatiques et de leurs produits dérivés, ainsi que le bien-être des poissons d'élevage. Les questions les plus récentes traitées par la Commission portaient sur les maladies émergentes, l'inscription éventuelle du syndrome de nécrose hépatopancréatique aigüe (AHPNS) sur la Liste de l'OIE, l'antibiorésistance et les critères applicables à la détermination de la sensibilité.

Discussions

130. La Présidente de l'Assemblée mondiale des Délégués, la Docteure Karin Schwabenbauer, a insisté sur le fait que la Conférence mondiale sur la santé des animaux aquatiques, qui s'était récemment tenue au Vietnam, avait clairement souligné les retombées des maladies des animaux aquatiques en Afrique, plus que partout ailleurs dans le monde, principalement sur la sécurité alimentaire, plus que sur le commerce et les possibilités d'exportation. Aucune donnée fiable sur cet aspect de la production et de la santé des animaux aquatiques n'était disponible, ce qui contribuait à fausser l'image que nous avons de ce secteur en Afrique.
131. Les Délégués du Zimbabwe et du Kenya ont sollicité des éclaircissements concernant l'existence de normes sur les reptiles (tels les crocodiles) et les amphibiens (telles les grenouilles). Le conférencier a confirmé l'existence de normes couvrant les maladies des grenouilles. Le Directeur général a annoncé que l'OIE se pencherait sous peu sur l'élaboration de normes couvrant les reptiles dans le cadre de la sécurité sanitaire des aliments (présence de *Trichinella* dans la viande de crocodile par exemple) et des produits d'origine animale (peaux et cuir) car la filière est très intéressée par l'adoption des normes de l'OIE en matière de méthodes acceptables d'abattage. Il a également avisé les Pays membres de demander auprès de l'OIE une évaluation PVS de leurs Services chargés de la santé des animaux aquatiques afin de conserver une longueur d'avance et de se préparer au fort développement imminent du secteur de l'aquaculture dans leur pays.

Leçons tirées de la Stratégie régionale de bien-être animal (RAWS) dans d'autres régions

132. La Docteure Marosi Molomo, Déléguée du Lesotho et Présidente de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, a commencé en rappelant aux participants que depuis le Troisième Plan stratégique de l'OIE couvrant la période 2001-2005 et qui traitait des questions afférentes au bien-être animal, l'OIE avait déployé des efforts considérables afin de faciliter une mise en œuvre efficace de ses normes sur le bien-être animal aux niveaux mondial et régional.

133. La Docteure Molomo a noté que ces efforts avaient pris en compte l'attention croissante que portaient l'opinion publique, la classe politique et la communauté scientifique à cette thématique, ainsi que la nécessité de disposer d'un encadrement intergouvernemental lors du développement de politiques et de lignes directrices sur le bien-être animal reposant sur des fondements scientifiques. Elle a rappelé que, au vu de l'importance du bien-être animal, l'OIE avait organisé trois Conférences mondiales sur ce thème, en 2004 (France-Paris), en 2008 (Égypte-Caire) et en 2012 (Malaisie-Kuala Lumpur).
134. Puis, elle a souligné que, sur la base des recommandations formulées au cours de ces conférences, l'OIE avait, en collaboration avec ses Pays Membres, développé huit normes sur le bien-être animal et pris des dispositions pour que les Pays Membres désignent des points focaux nationaux pour le bien-être animal afin de mettre sur pied dans chaque pays un cadre dans lequel toutes les parties prenantes pourraient travailler ensemble sur les questions afférentes à cette thématique.
135. Elle a également pris acte du fait que les régions avaient su tirer avantage des ateliers de formation destinés aux points focaux pour le bien-être animal afin d'aider ces derniers à accomplir leur principale mission qui consistait à coordonner les activités sur le bien-être animal dans les Pays Membres.
136. Concernant une autre initiative clé destinée à soutenir l'application des normes de l'OIE sur le bien-être animal, la Docteure Molomo a mentionné le développement des Stratégies régionales de bien-être animal (RAWS). Elle a expliqué que les RAWS requéraient des objectifs régionaux clairs afin d'obtenir des résultats acceptables, scientifiquement fondés et durables dans le domaine du bien-être animal. Elle a poursuivi en précisant que, une fois la Stratégie régionale adoptée par la Commission régionale de l'OIE, il faudrait développer des plans de mise en œuvre, tâche qui requerrait la conduite de consultations approfondies avec les parties prenantes concernées. Puis, un rapport présentant les progrès accomplis dans l'application de la Stratégie régionale serait présenté lors de chaque Conférence de la Commission régionale de l'OIE.
137. La Docteure Molomo a rendu compte dans les grandes lignes à la Commission régionale des RAWS pour l'Asie, pour l'Extrême-Orient et l'Océanie, pour les Amériques, pour le Moyen-Orient et pour l'Europe. Puis, elle a présenté son point de vue concernant une Stratégie régionale de bien-être animal pour l'Afrique.

Discussions

138. À la suite de la présentation de la Docteure Marosi Molomo, les Délégués et les représentants du Burkina Faso, du Zimbabwe, du Kenya et du Maroc ont discuté de la nécessité de prendre compte les différences ainsi que la situation économique existant entre les pays africains concernant le bien-être animal, notamment les facteurs religieux et culturels. C'est la raison pour laquelle, il serait difficile, pour l'heure, de parvenir à élaborer une stratégie de bien-être animal répondant aux besoins de tous les pays du continent. Ils ont donc estimé qu'une approche progressive serait plus adaptée.
139. La Docteure Karin Schwabenbauer, Présidente de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, s'est jointe à la discussion en citant l'exemple de l'Europe concernant la mise en œuvre des normes de l'OIE sur le bien-être animal. Elle a commencé par expliquer que, contrairement à ce que les autres régions peuvent penser de l'Europe, le niveau de mise en œuvre des normes sur le bien-être animal n'est pas homogène. De fait, on observe des écarts entre les États membres de l'Union européenne et les autres pays de la région, rendant cette dernière en quelque sorte similaire à l'Afrique.
140. Elle a expliqué que, pour faire face à cette situation, toute la région s'était mobilisée afin d'entamer des discussions sur la création d'une plateforme sur le bien-être animal. Trois priorités ont ainsi été identifiées : le transport ; l'abattage des animaux destinés à la consommation humaine ; et le contrôle des populations de chiens errants.

141. Elle a conclu son intervention en insistant sur le fait qu'il était important que les Services vétérinaires nationaux se posent en chef de file sur la question du bien-être animal avant que celle-ci ne soit traitée par d'autres entités.
142. Le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, a rappelé que, lorsqu'il avait pris la tête de l'Organisation en 2001, il n'existait aucune norme sur le bien-être animal et que ce sujet n'était pas considéré comme une priorité par la plupart des Pays en développement membres de l'OIE. Afin de sensibiliser ses Pays Membres aux enjeux de cette problématique, l'OIE avait organisé la première Conférence mondiale sur le bien-être animal. À la suite de cette Conférence, le bien-être animal a été confirmé dans le Plan stratégique de l'OIE, en partant du principe que la santé animale était une composante essentielle du bien-être animal et qu'aucun vétérinaire ne pouvait ignorer le bien-être animal, pas plus que d'accepter la cruauté animale. Depuis, l'OIE a développé de nombreuses normes sur le bien-être animal que chaque Pays Membre peut mettre en œuvre à son propre rythme.
143. Enfin, le Docteur Vallat a insisté sur le fait qu'il était important que chaque pays s'engage à déployer des efforts dans le domaine du bien-être animal en commençant par désigner un point focal national sur la question.
144. Il a conclu en réaffirmant à la Commission régionale l'engagement de l'OIE à soutenir ses Membres dans les efforts qu'ils déploieraient afin d'appliquer les normes de l'OIE afférentes au bien-être animal par l'organisation de séminaires régionaux, en tant que premier pas pour le développement de la stratégie régionale, dès que les Points focaux nationaux sont désignés.

Résistance antimicrobienne : les défis pour la santé animale

145. Le Président de la Conférence, le Docteur Abderrahman El Abrak, a invité la Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel, Adjointe au Chef du Service scientifique et technique de l'OIE, à présenter son exposé sur les défis que la santé animale devait relever en matière de résistance antimicrobienne.
146. La Docteure Erlacher-Vindel a commencé sa présentation en déclarant que, bien que la résistance aux agents antimicrobiens (RAA) ne soit pas un phénomène nouveau, elle était une source de préoccupation croissante à l'échelle mondiale tant pour la santé humaine que la santé animale.
147. Elle a expliqué que les agents antimicrobiens étaient essentiels pour garantir la santé humaine, la santé animale, le bien-être animal et la sécurité alimentaire. Elle a ajouté qu'il était de la responsabilité des secteurs de la santé humaine, animale et phytosanitaire de prévenir ou de réduire au minimum le développement de la RAA.
148. La Docteure Erlacher-Vindel a insisté sur le fait que l'OIE était engagée dans la prévention de la RAA depuis plus d'une décennie et que, au cours des dernières années, cette thématique était devenue l'une des priorités de la collaboration tripartite (FAO/OIE/OMS).
149. Elle a poursuivi en expliquant que, entre 2010 et 2014, toutes les normes et les recommandations de l'OIE afférentes à la RAA avaient été mises à jour, adoptées par tous les Pays Membres de l'OIE et publiées dans le Code terrestre et le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*. Ces normes couvraient l'harmonisation des programmes nationaux de surveillance de la RAA, le suivi des quantités d'agents antimicrobiens utilisées chez les animaux, l'usage responsable et prudent des agents antimicrobiens dans le cadre d'une supervision vétérinaire et les modalités de conduite des appréciations des risques.
150. Elle a ajouté que les Pays Membres de l'OIE avaient également adopté une liste des agents antimicrobiens considérés comme importants pour la santé animale, ainsi que des recommandations spécifiques concernant l'usage de certaines molécules revêtant une importance capitale également pour la santé humaine.

151. La Docteure Erlacher-Vindel a évoqué la première Conférence mondiale sur l'usage responsable et prudent des agents antimicrobiens chez les animaux, organisée par l'OIE en 2013, au cours de laquelle l'Organisation avait fait appel à la solidarité internationale en la matière.
152. Elle a indiqué que les recommandations formulées à la fin de la conférence guidaient actuellement les actions de l'OIE. La création d'une base de données mondiale destinée à recueillir des données sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux en était un exemple. Elle a précisé que ce projet était développé en étroite collaboration avec les Pays Membres de l'OIE et constituerait une étape capitale qui nous permettrait de mieux comprendre la situation dans le monde.
153. En dernier lieu, la Docteure Erlacher-Vindel a attiré l'attention sur le fait que dans plus de 100 pays, il n'y avait pour l'heure aucun contrôle de la circulation des agents antimicrobiens, et que l'accès illimité et la circulation de médicaments de piètre qualité ou falsifiés constituaient un problème majeur. Elle a ensuite souligné l'importance d'une bonne gouvernance et du bon fonctionnement des Services vétérinaires et des laboratoires vétérinaires pour la mise en œuvre des normes de l'OIE. Elle a également déclaré que l'administration d'agents antimicrobiens par des vétérinaires bien formés, agissant sous la supervision des organismes statutaires vétérinaires, était un concept clé prôné par l'OIE.
154. Elle a conclu en évoquant la participation de l'OIE au développement du Plan d'action mondiale de l'OMS sur la RAA et a mis en exergue le fait que l'OIE soutiendrait ses Pays Membres afin de leur permettre de mettre en œuvre les normes de l'OIE et de répondre aux besoins de la communauté internationale concernant la réduction au minimum du développement de la RAA, tout en garantissant l'accès à des médicaments de grande qualité au profit de la santé et du bien-être animal.

Discussion

155. Se référant à la situation dans leur propre pays, les Délégués de l'Ouganda et de la Mauritanie ont tous deux noté avec inquiétude que les vétérinaires étaient désavantagés par rapport aux autres professionnels en ce qui concernait le lobbying pour l'utilisation des produits vétérinaires.
156. Le Docteur Vallat a rappelé aux Délégués que l'OIE avait récemment développé une brochure intitulée « Antimicrobial resistance-Standards, recommendation and work of the World Organisation for Animal Health » (« Normes, recommandation et travaux de l'Organisation mondiale de la santé animale sur la résistance aux agents antimicrobiens ») qui fournit des arguments pour défendre l'usage des produits vétérinaires par les vétérinaires. Il a également encouragé les Délégués à le consulter.

Mercredi 18 février 2015

Thème technique II Les mouvements transfrontaliers d'animaux et de produits d'origine animale et leur rôle dans l'épidémiologie des maladies animales en Afrique

157. Le Président de la séance, Dr Lassina Ouattara, Délégué du Burkina Faso, a invité le Professeur Mohammed Bouslikhane, de l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, à présenter le thème technique II.
158. Le Professeur Bouslikhane a passé en revue le contexte actuel de mobilité des animaux et leurs produits en Afrique ainsi que les contraintes associées.

159. Il a indiqué que la mobilité des animaux d'élevage était une pratique essentielle à la vie en milieu pastoral. Il a expliqué que cette mobilité était une activité complexe, fermement ancrée dans la réalité économique et socioculturelle de nombreux pays africains, et qu'elle était motivée par le besoin d'accès aux ressources naturelles et aux circuits commerciaux du bétail. Les modes existants de mobilité étaient dictés par les conditions géo-climatiques et socioculturelles du continent africain. D'autres facteurs justifiaient aussi la mobilité des éleveurs et de leurs troupeaux à savoir, le manque de sources d'eau en saison sèche ou périodes de sécheresse, les inondations, l'abandon des zones affectées par les maladies ou les conflits interethniques et les actes de banditisme.
160. Il a noté que, si les mouvements transfrontaliers se justifiaient à plusieurs titres, ils se traduisaient par de nombreuses contraintes d'ordre sanitaire ou non. Il a attiré l'attention sur le fait que l'impact de ces mouvements sur l'épidémiologie des maladies animales, notamment transfrontalières, affectaient l'état sanitaire du cheptel, les moyens de subsistance des éleveurs et l'économie des pays, qu'ils fussent d'origine, de transit ou d'accueil des animaux.
161. Il a donné aux participants des exemples concrets de maladies animales transfrontalières d'intérêt pour l'Afrique afin de mettre en exergue le rôle des mouvements transfrontaliers sur la persistance et la propagation de ces maladies ainsi que les contraintes d'ordre sanitaire et non sanitaire qui s'opposaient à la prévention et au contrôle de ces maladies.
162. Concernant les contraintes non sanitaires, il a souligné, entre autres, l'instabilité politique, les conflits, les affrontements, les inégalités sociales et la pauvreté, qui pouvaient nuire à la stabilité socioculturelle et économique des communautés, en particulier lorsqu'elles se surajoutaient à des catastrophes naturelles et à des maladies humaines et animales qui fragilisaient la résilience et accentuaient la précarité.
163. Il a également mentionné les contraintes d'ordre administratif ou réglementaire qui s'opposaient à la fois à l'organisation des mouvements d'animaux et aux échanges commerciaux à savoir, le caractère inadapté de la législation et le manque de coordination bilatérale et sous-régionale.
164. Le Professeur Bouslikhane a ajouté que les obstacles non sanitaires qui handicapaient le commerce intra-africain étaient liés à la faible organisation des acteurs des filières animales (marchés formels, prix du bétail, prix des intrants de l'élevage, etc.) et à l'insuffisance des infrastructures (réseaux routiers, marchés aux bestiaux, abattoirs, etc.).
165. Concernant les contraintes sanitaires, il a déclaré que celles-ci constituaient une entrave permanente au développement de l'élevage en Afrique et qu'elles étaient autant liées à la santé animale qu'à la sécurité sanitaire des aliments. Il a expliqué que plusieurs facteurs influençaient sur la propagation, la persistance et le profil épidémiologique des maladies animales et zoonotiques, et que les risques de circulation ou d'introduction d'un agent pathogène augmentaient avec les mouvements transfrontaliers d'animaux et les circuits de commercialisation légale et illégale du bétail et des produits d'origine animale.
166. Le Professeur Bouslikhane a indiqué que le risque d'épizooties était fortement lié à l'augmentation de la fréquence des mouvements transfrontaliers du bétail, à l'insuffisance des systèmes de contrôle et de surveillance sanitaires aux frontières, ainsi qu'aux situations de conflits divers. Il a souligné que le niveau de risque était aussi lié au statut épidémiologique d'un pays ou de toute une région de l'Afrique. La mobilité des éleveurs expose leurs animaux à des agents pathogènes nouveaux, tandis qu'eux-mêmes peuvent être porteurs d'autres agents pathogènes, créant ainsi un cercle vicieux. Le risque des maladies se pose donc dans les deux sens pour les pays d'origine et ceux d'accueil des animaux.

167. Il a présenté en détail les maladies animales transfrontalières, qu'il a définies comme étant « des maladies épidémiques fortement contagieuses qui peuvent se propager très rapidement et traverser les frontières nationales, qui peuvent avoir des répercussions socio-économiques, voire pour certaines, des effets sur la santé publique ». Il a déclaré que les maladies transfrontalières pouvaient avoir des répercussions économiques importantes à la fois en termes de pertes en morbidité et en mortalité et les coûts des mesures de lutte individuelles et collectives. Parmi ces maladies, certaines étaient particulièrement redoutées lors des mouvements d'animaux. Pour les grands animaux, il s'agissait notamment de la fièvre aphteuse, de la péripneumonie contagieuse bovine, de la peste des petits ruminants et de la fièvre de la vallée du Rift. Il a également estimé qu'il était important de citer la peste bovine en raison de son importance historique et la peste porcine africaine pour son risque transfrontalier lié au commerce des produits à base de porc.
168. En dernier lieu, le Professeur Bouslikhane a indiqué que la prévention ou le contrôle des maladies transfrontalières étaient un processus indissociable de la levée des contraintes liées à la mobilité. Toute solution proposée devait saisir la problématique dans sa globalité et sa complexité afin de préserver les équilibres socioculturels, assurer un développement durable à travers l'amélioration de la situation épidémiologique et réduire les risques connexes. Il a estimé qu'une telle approche était possible dans le cadre d'une collaboration bilatérale et régionale. Elle devrait être fondée sur la complémentarité, l'harmonisation et l'adaptation des outils de contrôle des maladies animales et des mouvements transfrontaliers. À l'instar de l'éradication mondiale de la peste bovine, l'appui technique des organisations internationales, telles l'OIIE et la FAO, apporterait une valeur ajoutée à la lutte contre les principales maladies transfrontalières en Afrique.

Discussions

169. La présentation du Professeur Mohammed Bouslikhane a été suivie de plusieurs commentaires de la part des Délégués (de l'Afrique du Sud, du Benin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Lesotho, du Maroc, du Niger, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Sénégal, du Soudan, de la Tunisie et du Zimbabwe) sur les points suivants :
- l'importance de l'identification animale pour la traçabilité des déplacements des animaux, ainsi que la nécessité de créer une plateforme en la matière à laquelle participeront tous les acteurs jouant un rôle dans la transhumance ;
 - le fait que, dans certains cas, les pays ne font pas plein usage des documents élaborés par certaines CER en vue de contrôler les mouvements des animaux, tels les passeports ;
 - l'importance de ne pas considérer les déplacements des animaux uniquement à l'intérieur du continent africain. À la lumière des derniers foyers de fièvre aphteuse apparus dans la région du Maghreb, il a été noté que le sérotype introduit en un premier temps en Tunisie puis en Algérie provenait de la région du Moyen-Orient et était arrivé par la Libye ;
 - l'importance du facteur social stable observé en Afrique où les familles ou les communautés vivant le long des frontières traversent souvent ces dernières avec leurs animaux à l'occasion de festivités (de mariages, par exemple) ou afin de tirer profit de débouchés commerciaux (obtenir des prix plus intéressants pour la viande ou les animaux, par exemple) ;
 - le rôle de l'interface faune sauvage-animaux d'élevage dans le cadre des mouvements transfrontaliers d'animaux, mentionné par plusieurs pays (les girafes atteintes de PPR au Niger, par exemple) tout en préservant les espaces de conservation de biodiversité et les aspects transfrontaliers ;
 - la nécessité de renforcer la coordination régionale entre les pays afin d'améliorer le réseau de surveillance épidémiologique et contrôler ainsi les déplacements transfrontaliers des animaux. Il a été proposé de renforcer la collaboration et le

partage des informations sanitaires afin de réduire au minimum le nombre et l'impact des mouvements illégaux et étudier d'autres solutions possibles destinées à décourager le trafic illégal et remplacer l'interdiction de circulation ;

- l'absence de frontières imperméables en Afrique, comme dans toute autre partie du monde, et l'inefficacité de l'interdiction de circulation des animaux sur l'introduction illégale d'animaux, en particulier lorsque les frontières sont vastes, à l'instar de la région du Maghreb, et qu'il est impossible de maintenir une vigilance constante ;
- l'importance des mouvements des animaux et de l'incursion d'espèces exotiques, telles que les tiques, dans des pays précédemment indemnes. Dans certains cas, ces tiques sont également résistantes aux traitements ce qui entraîne une propagation rapide de la maladie dans le pays, comme le cas de *Rhipicephalus* en Afrique de l'Ouest ;
- La nécessité de disposer de compléments d'informations portant sur la circulation des produits entre les pays ainsi que le besoin d'harmoniser les politiques des différents pays en la matière; et
- Les zones de protection transfrontalières constituent un concept en matière de protection de la biodiversité qui établit une liberté naturelle pour la faune sauvage s'étendant sur l'ensemble de leur domaine écologique qui transcende souvent les frontières administratives des pays. Ces zones sont assez proches, de par leur concept, des « Peace Parks » (Parcs de la paix) existant en Amérique du Nord. La création de ces parcs bénéficie à l'ensemble des pays intéressés, à la fois par le tourisme et en contribuant au niveau de vie en faisant face à la pauvreté. C'est pourquoi œuvrer avec prudence pour arriver à obtenir un équilibre entre la faune sauvage et l'élevage a été encouragé.

Plusieurs zones de protection transfrontalières ont été maintenant établies dans la région d'Afrique australe impliquant un certain nombre de pays. Parmi certains exemples nous avons la zone de protection transfrontalière du Grand Limpopo comprenant le Mozambique, le Zimbabwe et l'Afrique du Sud; la zone de protection transfrontalière du Kavango-Zambezi (KAZA) (l'Angola, la Namibie, le Botswana, et le Zimbabwe) et le Zimbabwe-Mozambique (ZIMOZA)

Dans ce contexte, la capacité des pays doit être développée dans la mise en place de zones de protection transfrontalières par rapport aux zones jugées indemnes de maladies en se basant sur une évaluation du risque (zones, compartiments) et aux marchandises indemnes de maladies (commerce de marchandises).

170. Le Directeur général de l'OIE, le Docteur Vallat, a rappelé aux participants que :

- l'OIE a mis à la disposition de tous les Pays Membres le système WAHIS afin qu'ils transmettent et actualisent toutes leurs informations sanitaires conformément à leurs obligations. Toutes ces données sont accessibles à la communauté internationale et chaque Pays Membre a désigné un point focal en matière de notification. Ceci permet à chaque Pays membre de connaître en permanence la situation sanitaire de ses voisins ;
- l'OIE a déjà signé des accords et des protocoles au niveau régional avec des organisations africaines, telles que les Communautés économiques régionales (CER) et l'UA-BIRA. L'OIE était disposée à renforcer davantage cette coopération régionale ;
- le concept d'interdiction des déplacements d'animaux s'avère inefficace en Afrique, et parfois ailleurs dans le monde, et ne peut donc être considéré comme une solution au problème rencontré. Les interdictions conduisent à de systèmes de fraude où on ne peut plus rien contrôler. Il convenait dès lors de se pencher sur d'autres méthodes de contrôle des mouvements transfrontaliers des animaux ;
- il a été reconnu à différents niveaux, notamment gouvernemental, que l'élevage pastoral avait des effets sociaux et environnementaux positifs (par exemple, le pastoralisme permet d'exploiter certaines zones, où d'autres activités humaines ne sont pas envisageables, tout en préservant l'environnement et en contribuant à prévenir le trafic illégal et le terrorisme ;

- la mondialisation rendait difficile l'arrêt ou le contrôle de l'introduction d'espèces animales envahissantes. Dès lors, la seule approche possible consisterait à adopter une stratégie d'éradication pour les espèces concernées lorsque cela est possible ;
- des ressources supplémentaires sont nécessaires afin d'apprécier le risque d'introduction d'un nouvel agent pathogène par les animaux sauvages. Celles-ci serviront avant tout à identifier les sources d'infection. Dans ce contexte, les Pays Membres ont désigné des points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage qui ont été formés, ce qui permet aux Services vétérinaires de solliciter davantage de ressources afin de pouvoir répondre ou prévenir des menaces telles que l'Ebola.

Analyse de la Situation zoonositaire des Pays Membres de la région en 2014

171. Le Président de la séance, le Docteur Theogen Rutagwenda, Délégué du Rwanda, a invité le Docteur Neo Mapitse, Adjoint au Chef du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE, à présenter l'Analyse de la Situation zoonositaire des Pays Membres de la région en 2014.
172. Le présent rapport repose sur les informations tirées des rapports semestriels et annuels, ainsi que des notifications immédiates et des rapports de suivi envoyés à l'OIE par les Pays Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique jusqu'au 16 janvier 2015. Une attention particulière est accordée à la période 2013, 2014 et début 2015.
173. Le rapport commencera par passer en revue les événements exceptionnels rapportés à l'OIE par les dits Pays Membres entre le 1er janvier 2014 et le 16 janvier 2015. Puis, il présentera la situation zoonositaire actuelle en Afrique au regard des principales maladies notifiées au cours de cette période, à savoir : la fièvre aphteuse, l'infection par le virus de la peste des petits ruminants et les zoonoses listées par l'OIE. Il examinera ensuite les maladies émergentes, les exigences requises en matière de notification et les possibilités de suivi.
174. Le rapport conclura par une évaluation de la qualité des rapports semestriels envoyés par les pays de la Région sur les maladies des animaux aquatiques, ainsi qu'une évaluation des délais d'envoi et de la communication entre les Pays Membres de la Région et le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE en 2013 et 2014.

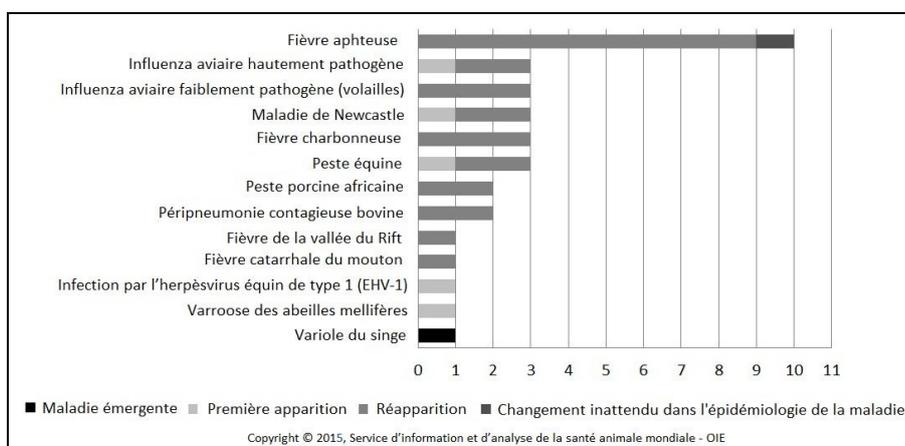
1. Événements épidémiologiques exceptionnels rapportés par les pays et les territoires africains en 2014 et début 2015 (jusqu'au 16 janvier 2015 inclus)

175. Entre le 1er janvier 2014 et le 16 janvier 2015, les pays et les territoires de la Région ont envoyé à l'OIE 34 notifications immédiates en tout, couvrant 13 maladies. La Figure 1 donne un aperçu des événements épidémiologiques exceptionnels qui ont été notifiés au cours de cette période.
176. La fièvre aphteuse était la maladie la plus fréquemment rapportée par les pays et les territoires africains, avec 10 notifications immédiates, dont neuf concernaient des réapparitions et une concernait un changement inattendu dans l'épidémiologie de la maladie. Après la fièvre aphteuse, le plus grand nombre de notifications ont été envoyées pour l'infection par les virus de l'influenza aviaire, incluant les formes hautement et faiblement pathogènes. Trois notifications immédiates ont été envoyées pour l'influenza aviaire hautement pathogène, avec notamment une première apparition notifiée par la Libye et deux réapparitions. L'influenza aviaire faiblement pathogène a été rapportée par le biais de trois notifications immédiates, toutes trois concernant des réapparitions.
177. Trois notifications immédiates ont été envoyées à l'OIE pour chacune des maladies suivantes, à savoir la fièvre charbonneuse, la maladie de Newcastle et la peste équine. La réapparition de la fièvre charbonneuse concernait les trois notifications, alors que, pour la peste équine, un pays a notifié une première apparition et deux pays ont notifié des réapparitions. Une

première apparition de la maladie de Newcastle a été notifiée par le biais d'une notification, alors que les deux autres concernaient des réapparitions.

178. Des notifications immédiates ont été envoyées pour sept autres maladies des animaux terrestres, dont deux premières apparitions, six réapparitions et une maladie émergente (la variole du singe, qui a été rapportée en tant que maladie émergente par le Cameroun en juillet 2014). Les premières apparitions concernaient l'infection par l'herpèsvirus équin de type 1 notifiée par l'Égypte chez des chevaux arabes à Al Qahirah et l'infestation par la varroose des abeilles mellifères signalée par l'Île Maurice en mai 2014.
179. Les maladies des animaux aquatiques n'ont fait l'objet d'aucune notification immédiate en Afrique au cours de la période considérée.

Figure 1 : Notifications immédiates envoyées par les pays /territoires africains en 2014 et début 2015, par maladie (jusqu'au 16 janvier 2015 inclus)



2. Situation concernant la notification d'une sélection de maladies listées par l'OIE

180. Cette section présente les principaux événements qui sont survenus dans la Région depuis la dernière Conférence de la Commission régionale de l'OIE en 2013. Les informations relatives à la situation zoonositaire à l'égard des maladies sélectionnées sont tirées des rapports envoyés à l'OIE. Les données pour 2013 ne couvrent que 52 Pays Membres. L'adhésion du Liberia et du Sud Soudan en mai 2014 a augmenté le nombre de Pays Membres africains de l'OIE, qui est alors de 54.
181. Au regard des rapports semestriels pour les maladies des animaux terrestres, et à la date du 16 janvier 2015, 8 % (4/52) des Pays Membres¹ de la Commission régionale n'avaient envoyé que le premier rapport semestriel pour 2013 et 83 %² (43/52) avaient envoyé les deux rapports semestriels pour 2013. Concernant les rapports semestriels pour 2014, 65 %³ (35/54) des Pays Membres avaient envoyé leur rapport pour le premier semestre et 5 %⁴ (3/54) pour le second.

¹ Côte d'Ivoire, Madagascar, Sao Tomé-et-Principe et Somalie

² Afrique du Sud, Algérie, Angola, Benin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Congo (Rép. dém. du), Congo (Rép. du), Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libye, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe

³ Afrique du Sud, Algérie, Angola, Benin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Congo (Rép. dém. du), Djibouti, Égypte, Éthiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe

⁴ Angola, Sénégal et Tanzanie

182. Le Cabo Verde et la Gambie n'ont envoyé aucun rapport à l'OIE depuis 2009, le Burundi depuis 2010 et les Comores et le Gabon depuis 2011. Ces Pays Membres et tous ceux n'ayant pas envoyé leurs rapports pour 2013 et 2014 sont invités à les transmettre dans les plus brefs délais afin d'actualiser leurs informations zoonosantaires.

2.1 Fièvre aphteuse

183. La fièvre aphteuse est endémique dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne et représente la maladie animale transfrontalière la plus fréquemment rapportée en Afrique avec 58 notifications immédiates envoyées entre 2005 et le 16 janvier 2015. Tous les sérotypes du virus de la fièvre aphteuse, excepté le sérotype Asia 1, ont circulé en Afrique subsaharienne au cours de la décennie 2000 - 20105. La présence de la maladie a été rapportée en Algérie et en Tunisie en 2014 après 15 années d'absence.
184. Au 16 janvier 2015, 46 pays et territoires avaient fourni des informations sur la fièvre aphteuse pour 2013 et 2014. Sept pays⁶ n'ont envoyé aucun rapport pour cette période et deux pays (Congo [Rép. du] et Sao Tomé-et-Principe) ont transmis des rapports ne contenant aucun renseignement sur la maladie. Au total, 15 notifications immédiates ont été envoyées par neuf pays africains⁷ et concernaient des réapparitions ou une hausse inattendue de la morbidité. Les réapparitions de la maladie ont été rapportées par l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Botswana, la Guinée, le Mozambique, la Namibie, la Tunisie et le Zimbabwe. L'Ouganda a signalé une hausse inattendue de la morbidité due au sérotype O de la fièvre aphteuse. La morbidité a ainsi augmenté dans certaines provinces du pays de moins de 1 % à plus de 67 %. De plus, il a été fait état de la propagation rapide de la maladie dans plusieurs districts précédemment indemnes.
185. Selon l'analyse des rapports des pays et territoires ayant transmis des informations à l'OIE, 48 %⁸ (22/46) d'entre eux avaient notifié la présence de la fièvre aphteuse ou sa suspicion uniquement chez des animaux domestiques et 20 %⁹ (9/46) la présence de la maladie tant chez les animaux domestiques que la faune sauvage. Au cours de cette période, 13 pays¹⁰ ont signalé la présence du sérotype O au moins une fois, 11 pays¹¹ celle du sérotype SAT 2, 10 pays¹² celle du sérotype SAT 1, six pays¹³ celle du sérotype A et un pays (Zimbabwe) celle du sérotype SAT 3. Ainsi, cinq des sept sérotypes du virus de la fièvre aphteuse ont été notifiés par des pays et des territoires en Afrique entre janvier 2013 et le 16 janvier 2015. La Figure 2 présente les pays et les territoires africains qui ont signalé au moins une fois la présence de la fièvre aphteuse entre janvier 2013 et le 16 janvier 2015, ainsi que les différents sérotypes notifiés. La figure montre aussi que 12 pays ont signalé la présence de la fièvre aphteuse sans fournir d'informations sur le sérotype impliqué au cours de cette période.

⁵ Di Nardo A, Knowles NJ, Paton DJ., Prise en compte concomitante de la phylogénétique et de la structure des échanges d'animaux d'élevage pour expliquer la propagation de la fièvre aphteuse en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est. *Rev Sci Tech*. 2011 Avr;30(1):63-85, <http://www.oie.int/doc/ged/D10750.PDF>.

⁶ Burundi, Cabo Verde, Comores, Gabon, Gambie, Liberia et Sud Soudan

⁷ Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Guinée, Mozambique, Namibie, Ouganda, Tunisie et Zimbabwe

⁸ Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Congo (Rép. dém. du), Égypte, Éthiopie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Libye, Mali, Mozambique, Namibie, Ouganda, République centrafricaine, Sénégal, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad et Tunisie.

⁹ Afrique du Sud, Benin, Botswana, Côte d'Ivoire, Niger, Nigeria, Rwanda, Togo et Zimbabwe

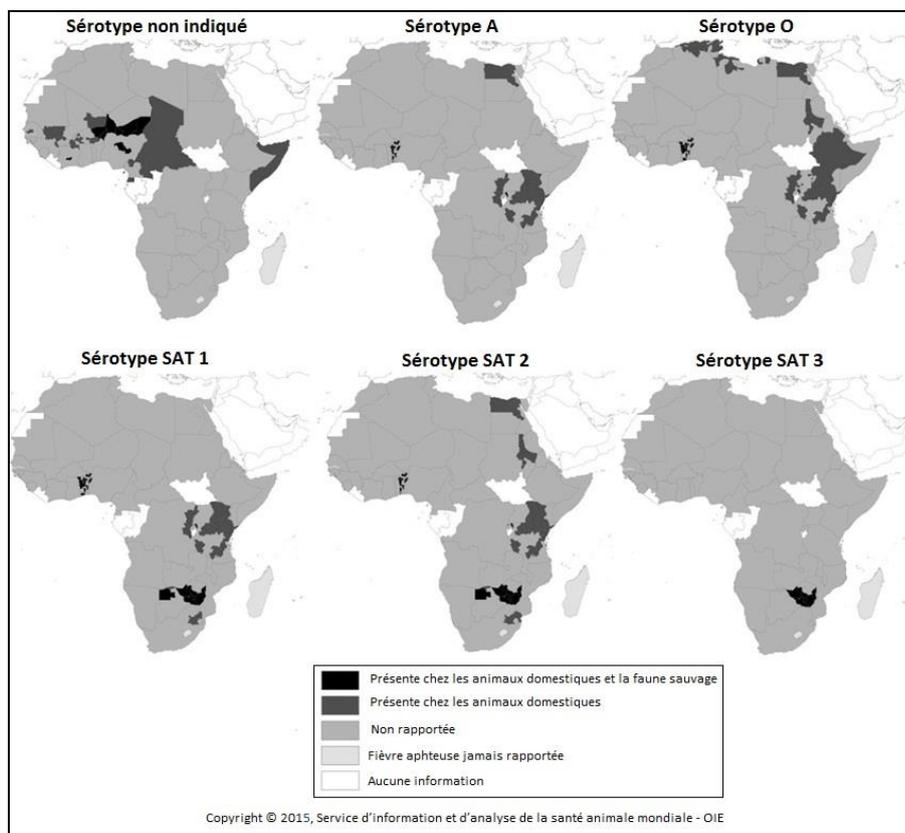
¹⁰ Algérie, Benin, Congo (Rép. dém. du), Égypte, Éthiopie, Kenya, Libye, Ouganda, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Togo et Tunisie

¹¹ Afrique du Sud, Benin, Botswana, Égypte, Kenya, Mozambique, Namibie, Rwanda, Soudan, Tanzanie et Zimbabwe

¹² Afrique du Sud, Benin, Botswana, Congo (Rép. dém. du), Kenya, Namibie, Rwanda, Tanzanie, Togo et Zimbabwe

¹³ Benin, Congo (Rép. dém. du), Égypte, Kenya, Rwanda et Tanzanie

Figure 2 : Pays /territoires africains qui ont rapporté au moins une fois la présence de la fièvre aphteuse entre janvier 2013 et le 16 janvier 2015, et sérotypes notifiés



186. En moyenne, 57 % des Pays Membres ayant fourni de l'information ont notifié la maladie présente chaque semestre, avec une tendance stable (entre 49 % et 63 % par semestre) entre 2005 et 2012. En Afrique australe, où un certain nombre de pays ont été en mesure de contrôler la fièvre aphteuse en séparant les buffles infectés du bétail et en limitant l'utilisation de la vaccination, des zones indemnes de la maladie ont été reconnues¹⁴, comme l'indique la Figure 3. Celle-ci présente le statut sanitaire officiel des Pays Membres de l'OIE au regard de la fièvre aphteuse en Afrique australe.

187. La France (incluant la Réunion et Mayotte), le Lesotho, Madagascar, Maurice et le Swaziland ont été reconnus Pays Membres indemnes de fièvre aphteuse sans vaccination, conformément aux dispositions du Chapitre 8.7. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, 2014. De surcroît, l'Afrique du Sud¹⁵, le Botswana¹⁶ et la Namibie¹⁷ ont été reconnus comme Pays Membres comportant une zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée, conformément aux dispositions du Chapitre 8.7. du *Code terrestre*, Edition 2014.

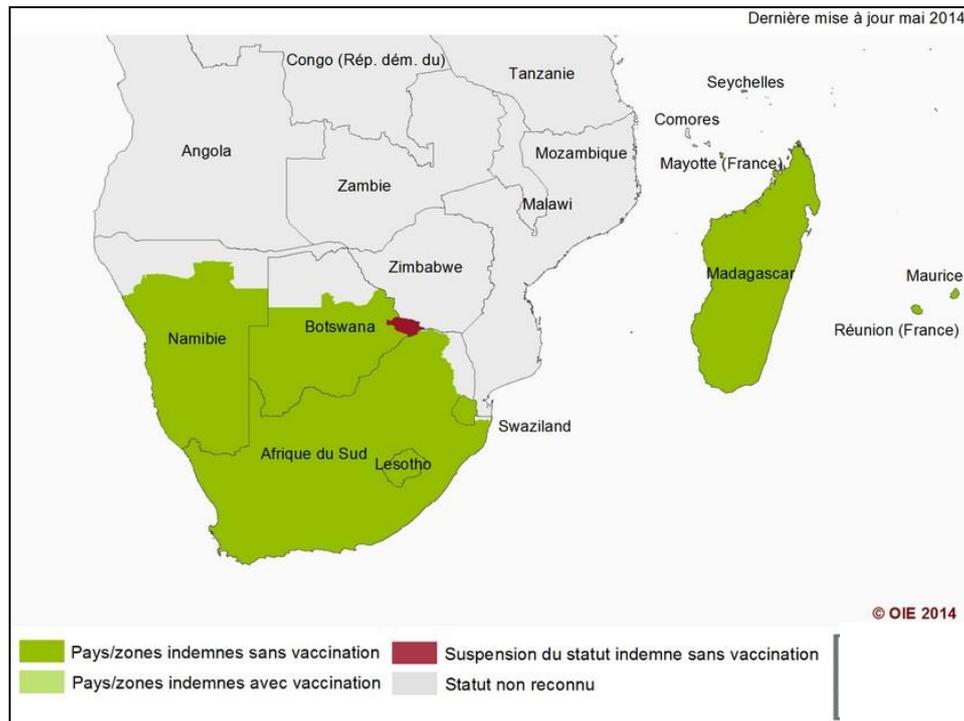
¹⁴ W. Vosloo, A.D.S. Bastos, M. Sahle, O. Sangare and R.M. Dwarka, Conservation and Development Interventions at the Wildlife/Livestock Interface, Implications for Wildlife, Livestock and Human Health, Edited and compiled by Steven A. Osofsky, IUCN - The World Conservation Union 2005 - Chapter 10 Virus Topotypes and the Role of Wildlife in Foot and Mouth Disease in Africa, <https://portals.iucn.org/library/efiles/html/SSC-OP030-ahead/chapter%2010.html#chapter 10fn11>

¹⁵ une zone désignée par le Délégué de l'Afrique du Sud dans les documents adressés au Directeur général en mai 2005 et janvier 2014

¹⁶ une zone désignée par le Délégué du Botswana dans les documents adressés au Directeur général en janvier 2009 et novembre 2009

¹⁷ une zone désignée par le Délégué de la Namibie dans un document adressé au Directeur général en février 1997

Figure 3 : Statut officiel des Pays Membres de l'OIE vis-à-vis de la fièvre aphteuse en Afrique australe



188. Outre les pays disposant d'un statut indemne de fièvre aphteuse officiellement reconnu, les Seychelles n'ont jamais rapporté la maladie. Le dernier cas de fièvre aphteuse rapporté au Sierra Leone date de 1958 et au Maroc de 1999. Le Maroc met actuellement en œuvre un programme officiel validé de contrôle de la fièvre aphteuse, qui est conforme à la stratégie mondiale de contrôle de la maladie visant à obtenir par la suite le statut officiel indemne, de même que l'Algérie.
189. En 2014, la fièvre aphteuse s'est propagée en Afrique du Nord, ce qui a soulevé de vives inquiétudes dans la sous-région. En avril 2014, la Tunisie a notifié la réapparition de la maladie (sérotypage O), dont la source notifiée était les déplacements illégaux d'animaux. Dans un premier temps, les Services Vétérinaires n'ont pu pratiquer qu'une vaccination limitée et aucune politique d'abattage sanitaire n'a été mise en place au début de l'événement. Au total, sur une période de sept mois, 150 foyers ont été rapportés dans 20 divisions administratives chez des bovins, des ovins et des caprins. Toutefois, le pays a, par la suite, été en mesure de maîtriser l'événement, en particulier après avoir reçu de l'aide afin d'augmenter le stock de vaccins. Il a déclaré l'événement résolu le 4 novembre 2014. Il a été demandé à la Tunisie de revoir son programme de contrôle national, dont la validation de l'OIE a été retirée.
190. En juillet 2014, la maladie s'est propagée lors de déplacements illégaux de bétail de la Tunisie à l'Algérie. La réapparition du sérotypage O de la fièvre aphteuse a été signalée chez des bovins dans le nord du pays. Au total, 420 foyers ont été rapportés chez des bovins, des ovins et des caprins dans 27 divisions administratives. En réponse à ces foyers, un abattage sanitaire, le contrôle des mouvements d'animaux, la fermeture des marchés aux bestiaux et une campagne de vaccination ont été mis en place. L'événement a été déclaré résolu le 12 octobre 2014, après avoir causé la perte de près de 9000 animaux à la suite de leur abattage, destruction ou mort. Un programme de vaccination massive a été mis en place dans le pays.
191. Par ailleurs, la présence en Afrique du Nord du sérotypage O a été rapportée par la Libye et celle des sérotypes A, O et SAT 2 par l'Égypte en 2013 et 2014.

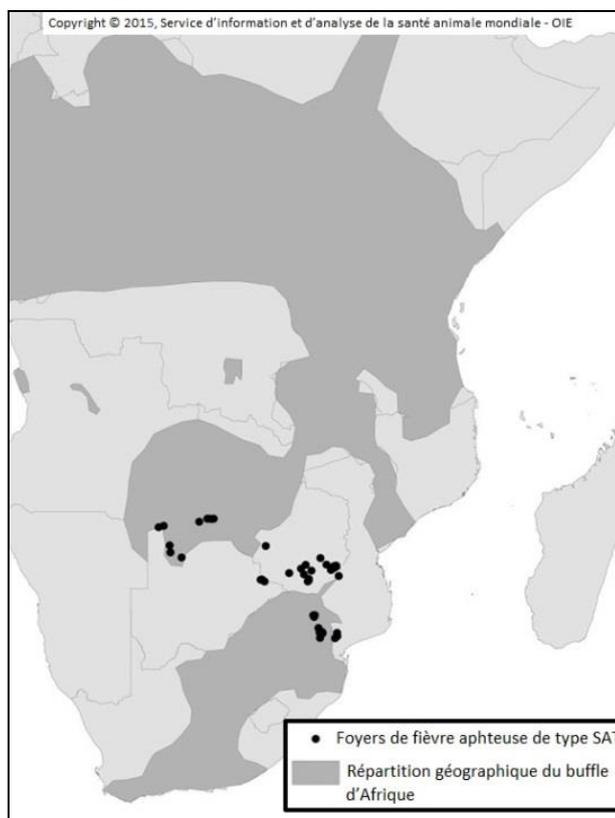
192. Les risques d'incursion de la fièvre aphteuse en provenance des pays voisins demeurent un facteur essentiel à prendre en considération dans le cadre du contrôle de la maladie. Ces risques sont principalement liés aux déplacements illégaux d'animaux, de produits d'origine animale et d'autres marchandises issues d'animaux infectés, ainsi qu'à la circulation des individus et des véhicules. Il est possible de renforcer la protection des pays, secteurs ou zones indemnes de fièvre aphteuse en mettant en place un contrôle rigoureux des importations et des déplacements transfrontaliers d'animaux ainsi que des mesures de surveillance.
193. Le contrôle de la fièvre aphteuse en Afrique australe et de l'Est est également particulièrement difficile en raison du rôle joué par le buffle d'Afrique (*Syncerus caffer*), réservoir sauvage pour les types SAT des virus de la maladie. De fait, le buffle d'Afrique constitue un hôte permettant la persistance du virus à long-terme et une source d'infection par les virus de la fièvre aphteuse pour les animaux domestiques. L'infection peut également persister chez les animaux domestiques sans que la faune sauvage ne soit impliquée. En Afrique de l'Ouest, il semblerait, au vu du faible nombre d'hôtes présents au sein de la faune sauvage, que ce soit le cycle des animaux domestiques qui cause principalement la persistance de la maladie chez ces animaux dans la région¹⁸. Les impalas (*Aepyceros melampus*) jouent également un rôle dans la transmission de la fièvre aphteuse aux bovins, au moins en Afrique australe, bien qu'ils ne semblent pas devenir des porteurs à long terme¹⁹. Cette situation unique, qui se traduit par le maintien de la fièvre aphteuse dans la population de buffles d'Afrique en liberté, y compris dans les zones de conservation, complique considérablement le contrôle de la maladie. Le système de transhumance qui est prédominant dans les pays de l'Afrique centrale et de l'Ouest vient ajouter une nouvelle difficulté à la maîtrise de la fièvre aphteuse en Afrique.
194. Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN)²⁰, le buffle d'Afrique (*Syncerus caffer*) est présent dans 18 pays de l'Afrique de l'Est et australe, notamment en Afrique du Sud, en Angola, au Botswana, au Burundi, au Congo (Rép. dém. du), en Éthiopie, au Kenya, au Malawi, au Mozambique, en Namibie, en Ouganda, au Rwanda, en Somalie, au Sud Soudan, au Swaziland, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe. La Figure 4 présente les foyers de fièvre aphteuse de type SAT rapportés au moyen de notifications immédiates et de rapports de suivi en 2013 et 2014, ainsi que la distribution géographique du buffle d'Afrique (*Syncerus caffer*) sur le continent.

¹⁸ Conservation and Development Interventions at the Wildlife/Livestock Interface, Implications for Wildlife, Livestock and Human Health, Edited and compiled by Steven A. Osofsky, IUCN - The World Conservation Union 2005 - Chapter 10 Virus Topotypes and the Role of Wildlife in Foot and Mouth Disease in Africa, W. Vosloo, A.D.S. Bastos, M. Sahle, O. Sangare and R.M. Dwarka-
<https://portals.iucn.org/library/efiles/html/SSC-OP030-ahead/chapter%2010.html#chapter10fn11>

¹⁹ Genevieve V. Weaver, Joseph Domenech, Alex R. Thiermann, and William B. Karesh, Foot and mouth disease: a look from the wild side, *Journal of Wildlife Diseases*, 49(4), 2013, pp. 759–785, Wildlife Disease Association 2013

²⁰ IUCN SSC Antelope Specialist Group 2008. *Syncerus caffer*. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2014.3. <www.iucnredlist.org>. Téléchargé le 15 décembre 2014.

Figure 4. Foyers de fièvre aphteuse de type SAT rapportés dans le cadre de notifications immédiates et de rapports de suivi en 2013 et 2014, et distribution géographique du buffle d'Afrique (*Syncerus caffer*) en Afrique de l'Est et australe selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)



195. Comme indiqué à la Figure 4, un certain nombre de foyers de fièvre aphteuse de type SAT signalés par le biais de notifications immédiates et de rapports de suivi en 2013 et 2014 se situent dans les zones géographiques où le buffle d'Afrique est présent, notamment au Botswana (zone de Francistown et Ngamiland), au Mozambique (zone de Maputo), en Namibie (zone de Caprivi) et en Afrique du Sud (zones de Limpopo et de Mpumalanga). Dans leurs notifications, l'Afrique du Sud, le Botswana, le Mozambique, la Namibie et le Zimbabwe ont indiqué que les foyers étaient survenus à la suite de contacts avec des animaux sauvages.
196. Sur les 18 pays d'Afrique de l'Est et australe susmentionnés où la présence du buffle d'Afrique était rapportée, six pays n'ont fourni aucune information sur la présence de la fièvre aphteuse chez la faune sauvage et huit ont indiqué que la maladie était absente chez cette dernière. Les rapports des Laboratoires de référence de l'OIE pour la fièvre aphteuse, le Vaccine Institute du Botswana et l'Institut vétérinaire d'Onderstepoort (Afrique du Sud) indiquaient, toutefois, qu'une surveillance de la fièvre aphteuse avait été conduite chez les buffles d'Afrique en Angola, au Malawi, au Mozambique, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe en 2013. Les seuls pays ayant notifié des cas de fièvre aphteuse chez la faune sauvage étaient les suivants : le Botswana chez l'impala (*Aepyceros melampus*) et le grand koudou (*Tragelaphus strepsiceros*) ; et l'Afrique du Sud chez l'impala. Le Rwanda a rapporté des suspicions de fièvre aphteuse chez la faune sauvage et le Zimbabwe a signalé la présence de l'infection sans fournir de détails sur les espèces touchées.
197. Parmi ces pays d'Afrique de l'Est et australe possédant une population de buffles d'Afrique, trois n'avaient appliqué aucune mesure de surveillance chez la faune sauvage et deux n'avaient pas envoyé de rapports semestriels pour 2013 et 2014, empêchant ainsi toute analyse de données. Toutefois, 13 pays ont rapporté la mise en place de mesures de surveillance pour la faune sauvage, dont les détails sont exposés dans le Tableau 1.

Tableau 1. Mesures de surveillance appliquées à la faune sauvage en 2013 et 2014, conformément à ce qui a été rapporté par les pays de l’Afrique de l’Est et australe où le buffle d’Afrique (*Syncerus caffer*) est présent

Nombre de pays	Maladie à déclaration obligatoire	Surveillance générale	Suivi	Surveillance ciblée	Dépistage
18	9	8	3	9	4

198. Trois pays n’ont appliqué aucune mesure de surveillance à la faune sauvage, en dépit de la présence éventuelle de la fièvre aphteuse et de son maintien par le biais du buffle d’Afrique (*Syncerus caffer*). Cela montre bien la nécessité pour certains pays d’améliorer leurs systèmes de surveillance chez la faune sauvage pour un meilleur contrôle de la maladie. Ce besoin est d’actualité avec la promotion du concept de zones de conservation transfrontalières (TFCA), qui favorise une circulation accrue de la faune sauvage de par les frontières et les zones protégées.
199. En guise de conclusion, la fièvre aphteuse est une maladie animale transfrontalière dont les répercussions pour le commerce en Afrique sont préjudiciables. Son importance est reflétée par le nombre de notifications reçues par l’OIE. Le pourcentage de pays africains notifiant de l’information à l’OIE touchés par la maladie en 2013/2014 était de 67 %. La maladie a également été signalée chez la faune sauvage mais les mesures de surveillance sont appliquées chez ces animaux à des degrés variables. Cela souligne la nécessité pour certains pays d’améliorer leurs systèmes de surveillance chez la faune sauvage pour améliorer le contrôle de la maladie, notamment avec la mise en avant dans certaines parties de l’Afrique du concept des TFCA, qui privilégient des déplacements plus importants de la faune sauvage par-delà les frontières et les zones protégées.
200. Seuls quelques pays et territoires africains sont actuellement indemnes de fièvre aphteuse ou ont conservé des zones indemnes de la maladie. L’incursion récente du virus de la fièvre aphteuse dans des pays tant indemnes qu’infectés, notamment en Afrique du Nord (sérotypage O en Algérie et en Tunisie) montre une fois encore que les pays, même ceux où le virus a été éliminé et est resté absent pendant des années, demeurent menacés et doivent être bien préparés.
201. Les Pays Membres qui n’ont envoyé aucune information ou n’ont pas indiqué les sérotypes de la maladie impliqués sont invités à fournir ces renseignements afin de permettre aux autres pays de prendre les mesures préventives qui s’imposent, notamment l’utilisation de vaccins adaptés. Ceci permettra par ailleurs d’améliorer les connaissances scientifiques sur les liens épidémiologiques.

2.2 Infection par le virus de la peste des petits ruminants

202. La maladie touche l’ensemble du continent africain à l’exception de l’Afrique australe, la péninsule arabique, le Proche-Orient et le Moyen-Orient, ainsi que l’Asie centrale et l’Asie du Sud-Est. Il semblerait que, pour l’heure, la PPR soit endémique dans de nombreux pays africains. En effet, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo (Rép. dém. du), le Congo (Rép. du), la Côte D’Ivoire, l’Érythrée, l’Éthiopie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Kenya, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, l’Ouganda, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan, la Tanzanie et le Togo ont tous rapporté la présence de la maladie depuis plus de cinq ans.

206. Entre le premier semestre de 2013 et le premier semestre de 2014, le Bénin a rapporté le plus grand nombre (179) foyers de PPR. Pendant cette période, la maladie a provoqué la mort de plus de 4600 animaux dans le pays selon les rapports officiels.
207. En janvier 2013, l'Algérie et les Comores ont envoyé des notifications immédiates pour la réapparition de la PPR dans des zones spécifiques (Ghardia et Grand Comore respectivement). Quatre foyers en tout sont apparus en Algérie et l'événement a été résolu en février 2013. Aux Comores, en revanche, l'événement était toujours en cours au 16 janvier 2015.
208. Au cours des dernières années, la PPR a fait sa première apparition dans certains pays d'Afrique du Nord, notamment au Maroc et en Tunisie en 2008. En Algérie, la maladie n'avait jamais été rapportée jusqu'en 2011. Après cette date, sa présence a été signalée chez les animaux domestiques en 2012 et 2013.
209. L'introduction et la propagation récentes de la PPR dans certains pays en Afrique du Nord, centrale et australe, dans certains cas après l'éradication de la maladie, montrent que le risque est toujours bien présent. La préparation à ces situations repose principalement sur l'alerte précoce et les Pays Membres sont encouragés à fournir à l'OIE des informations à intervalles réguliers et en temps utile. La transmission d'informations précises est capitale. Elle permet aux pays actuellement indemnes de la maladie de prendre les mesures préventives qui s'imposent afin de prévenir la propagation de ce virus hautement transmissible. Il existe des outils de contrôle pour la PPR. Toutefois, la vaccination demeure le seul mécanisme de contrôle fiable pour la PPR compte tenu de la grande mobilité des populations animales, de sa rentabilité et de la disponibilité des vaccins. La maîtrise de la PPR nécessitera de nombreuses vaccinations, notamment dans les régions reculées.
210. Avec le soutien de la Fondation Bill et Melinda Gates, l'OIE a mis en œuvre un projet pilote de vaccination au Ghana et au Burkina Faso, en utilisant une banque de vaccins régionale au Botswana sélectionnée suite à un appel d'offres international. Les aboutissements de ce projet seront également utiles dans la construction de la stratégie globale qui doit être approuvée lors de la conférence d'Abidjan en mars 2015.

2.3 Zoonoses listées par l'OIE

211. Une zoonose désigne toute maladie ou infection naturellement transmissible des animaux à l'Homme. Les zoonoses ont des répercussions considérables sur la santé humaine, les moyens de subsistance, les animaux et les écosystèmes. Certaines demeurent endémiques en Afrique et continuent à toucher tant les hommes que les animaux. Les interventions à mettre en place afin de les maîtriser requièrent l'adoption d'une approche globale et interdisciplinaire coordonnée entre les secteurs de la santé animale et de la santé humaine afin de surmonter les principales entraves à leur contrôle²³. De nombreuses initiatives ont été lancées en Afrique et de par le monde afin de sensibiliser l'opinion à ces zoonoses. L'OIE estime que les zoonoses constituent un obstacle important auquel les Services vétérinaires se heurteront et a, en adoptant et soutenant le concept « Une seule santé », contribué à la réduction des risques de maladies à fort impact à l'interface animal-Homme-écosystèmes.
212. L'OIE recueille les informations sur les zoonoses observées chez l'Homme qui lui ont été transmises par les pays et les territoires dans leur rapport annuel. Chacune des 10 maladies suivantes est considérée comme importante en Afrique.

²³ Rapport d'une réunion mixte OMS/UE/ILRI/DBL/FAO/OIE/UA, Integrated Control of Neglected Zoonotic Diseases in Africa, Siège de l'ILRI, Nairobi, 13-15 novembre 2007, http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/69952/1/WHO_HTM_NTD_NZD_2008.1_eng.pdf?ua=1

213. La présence de la **fièvre charbonneuse** a été signalée chez l'Homme, par 24 % des Membres africains ayant envoyé leur rapport annuel pour 2013. La maladie provoque une mort soudaine chez les animaux ainsi qu'une morbidité importante et la mort dans les communautés d'éleveurs. Bien que la majorité des mammifères y soient sensibles, la fièvre charbonneuse est une maladie qui touche généralement les herbivores et l'Homme. Chez l'Homme, elle se manifeste sous trois formes distinctes : cutanée, gastro-intestinale et respiratoire. La forme la plus fréquente est la forme cutanée, consécutive à la manipulation d'animaux ou de produits d'origine animale contenant des spores. Les éleveurs et les bouchers manipulant des animaux malades sont le plus à risque de contracter l'infection.
214. La **tuberculose bovine**, provoquée par *Mycobacterium bovis*, est étroitement associée à la bactérie à l'origine de la tuberculose humaine et aviaire. *M. bovis* n'est pas la principale cause de la tuberculose humaine, qui est le plus souvent provoquée par *M. tuberculosis*. L'Homme demeure néanmoins sensible à la tuberculose bovine. Des cas de tuberculose bovine ont été rapportés par de nombreux pays africains. En 2013, la maladie a été signalée chez l'Homme par 44 % des Pays Membres africains ayant envoyé leur rapport annuel adressé à l'OIE. Chez le bétail, en particulier chez les bovins, la maladie entraîne une baisse de la productivité. En raison de la nature chronique de la maladie, un animal peut la transmettre à de nombreux autres dans le même cheptel avant que les premiers signes cliniques n'apparaissent.
215. Des cas de **brucellose (notamment l'infection à *B. abortus*, *B. melitensis* et *B. suis*)** ont été rapportés chez l'Homme par 40 % des Pays Membres africains ayant envoyé leur rapport annuel adressé à l'OIE en 2013. Cinq de ces pays ont transmis des données chiffrées et signalé 93 039 cas humains en tout. La maladie peut se transmettre à l'Homme par contact direct avec du bétail infecté ou en buvant du lait non pasteurisé provenant d'un animal infecté. Dans les régions où la maladie est endémique, les éleveurs dont les cheptels sont touchés peuvent subir des pertes importantes. Le contrôle de la brucellose est souvent associé à celui de la tuberculose bovine dans le cadre de la politique de testage.
216. La présence de l'**infection à *Echinococcus granulosus*** a été signalée sous forme d'échinococcose et d'hydatidose chez l'Homme par 32 % des Pays Membres africains ayant envoyé leur rapport annuel adressé à l'OIE pour 2013. Le personnel des laboratoires, les préposés aux animaux, les vétérinaires et les propriétaires de chiens encourent tous un risque élevé de contracter l'infection. De manière plus générale, l'Homme peut être infecté après avoir mangé des fruits ou des légumes ou bu de l'eau contaminés par des œufs d'*E. granulosus* ou manipulé des animaux portant ces œufs dans leur fourrure. La transmission est facilitée par l'absence générale de sensibilisation à la maladie et l'absence de mise en œuvre de mesures préventives, telles l'inspection de la viande dans les abattoirs et l'élimination inappropriée des abats contaminés. Les pratiques d'abattage à la maison et l'abondance de chiens errants peuvent contribuer à une transmission accrue de la maladie. La **cysticercose** est étroitement associée à l'élevage de porcs dans de mauvaises conditions d'hygiène. La présence de la cysticercose porcine a été rapportée chez l'Homme par 44 % des Pays Membres africains ayant envoyé leur rapport annuels adressé à l'OIE pour 2013. La neurocysticercose humaine est considérée comme étant la cause évitable d'épilepsie la plus fréquente dans les pays en développement.
217. Des cas de **rage** ont été signalés chez l'Homme par 96 % des Pays Membres africains ayant envoyé leur rapport annuel adressé à l'OIE pour 2013. Les chiens domestiques sont considérés comme étant à l'origine de la grande majorité des cas humains de la maladie. Il est possible de se prémunir contre la rage en soumettant les chiens à des programmes de vaccination. De surcroît, l'OIE a élaboré des normes visant à réduire les risques de santé publique et éradiquer la maladie chez le chien. Il est important que la rage soit une maladie à déclaration obligatoire afin de pouvoir garantir que les cas suspects observés chez les animaux font l'objet d'une enquête et sont notifiés. Ceci permettra d'accroître la surveillance et l'application de mesures de prévention et de contrôle, notamment la mise en place d'une campagne de vaccination et d'un programme de gestion des populations de chiens errants.

218. Il existe deux formes de **trypanosomiase zoonotique (maladie du sommeil)**, la forme chronique, gambiense, présente en Afrique centrale et de l'Ouest et la forme aigüe, rhodesiense, présente en Afrique de l'Est et australe. La maladie du sommeil est circonscrite à l'Afrique où l'insecte vecteur de cette maladie, à savoir la mouche tsé-tsé, est présent. Le réservoir animal joue un rôle important dans la forme aigüe rhodesiense. La maladie est toujours fatale chez l'Homme si elle n'est pas traitée. Son contrôle cible le vecteur et les réservoirs animaux. Le traitement des bovins et le contrôle du vecteur confèrent des avantages considérables à la productivité du bétail en permettant de maîtriser les formes animales de la maladie²⁴. En tout, 6228 cas humains de trypanosomiase due à *T.b. gambiense* et 86 cas humains de trypanosomiase due à *T.b. rhodesiense* ont été rapportés à l'OMS par les pays africains pour l'année 2013^{25,26}.
219. La **fièvre de la vallée du Rift (FVR)** est généralement présente sous forme épizootique dans de nombreuses régions d'un pays à la suite de fortes pluies et d'inondations continues. Elle se caractérise par des taux élevés d'avortement et de mortalité néonatale. La maladie est notamment sévère chez les ovins, les caprins et les bovins. La FVR est endémique dans certaines parties de l'Afrique et sa présence a été signalée par 4 % des Membres africains ayant envoyé leur rapport annuel adressé à l'OIE pour 2013. L'Homme est très sensible à cette maladie. La vaccination des animaux permet de limiter la circulation du virus dans les zones enzootiques et de prévenir des épidémies dans les zones qui en sont indemnes, lorsque l'apparition de la maladie est anticipée. Parmi les autres mesures de contrôle applicables afin d'enrayer la propagation de la maladie figurent la surveillance, le contrôle des mouvements d'animaux et la mise en quarantaine. La FAO, l'OIE et l'OMS encouragent les autorités vétérinaires et de santé publique à développer un programme conjoint complet d'enseignement sanitaire reposant sur le concept « Une seule santé » en vue d'informer tant le grand public que les professions à risque (éleveurs, vétérinaires, personnel des abattoirs, etc.).
220. La Figure 6 indique dans quelle mesure chaque pays et chaque territoire ont transmis à l'OIE, en 2013/2014, des informations couvrant les animaux (c.-à-d., au moins le code de fréquence de la maladie, sa présence, son absence, etc.) sur ces 10 maladies zoonotiques importantes²⁷ listées par l'OIE. Comme l'indique la carte, les pays d'Afrique du Nord et australe ont fourni à l'OIE des informations pour la majorité de ces zoonoses en 2013/2014. En revanche, sept pays n'ont transmis aucune information sur ces maladies et certains pays d'Afrique de l'Ouest ont envoyé des données uniquement sur un petit nombre d'entre elles. En tout, 13 pays africains ont envoyé des informations pour moins de six de ces zoonoses en 2013/2014, ce qui indique qu'il reste des progrès à faire.
221. Parmi ces zoonoses sélectionnées, celles pour lesquelles des données ont le plus souvent été fournies étaient : la fièvre charbonneuse (46 pays/territoires ont fourni des informations), la trypanosomiase (transmise par la mouche tsé-tsé) et l'infection par le virus de la rage (45 pays/territoires pour chaque maladie). Celles pour lesquelles le moins de données ont été transmises étaient : la brucellose due à *B. suis* (29 pays/territoires ont fourni des informations) et la brucellose due à *B. melitensis* (32 pays/territoires).

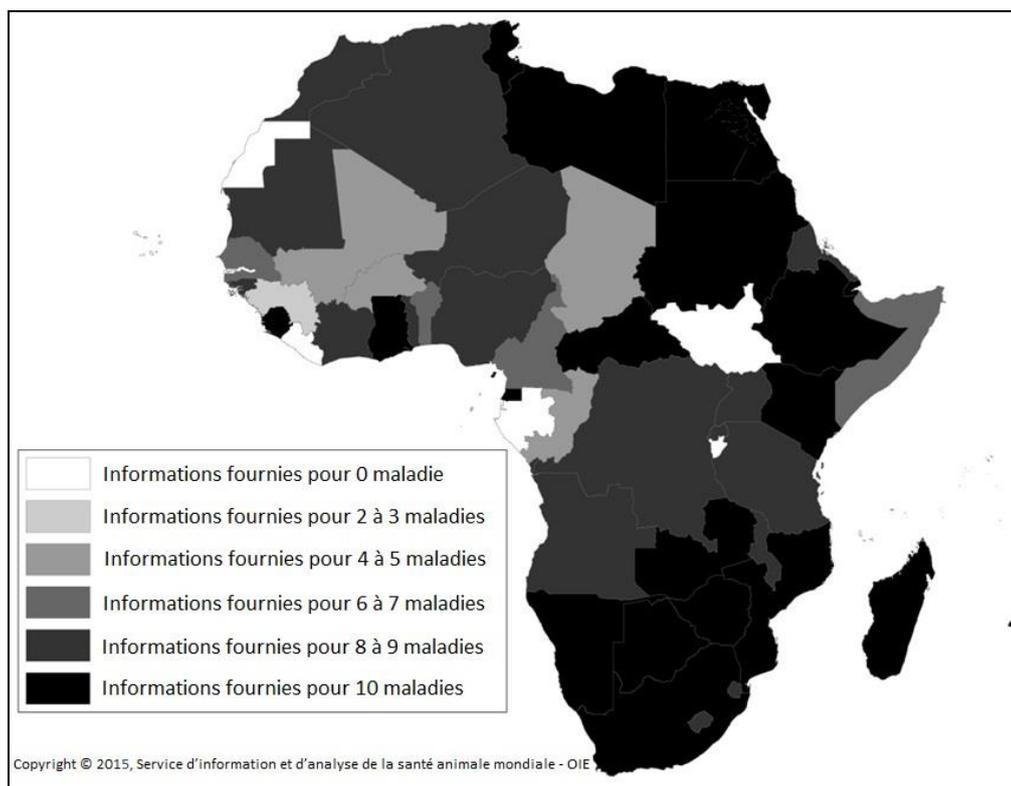
²⁴ Rapport de la troisième conférence organisée avec l'ICONZ, DFID-RIU, la Fondation Gates, SOS, l'UE, TDR et la FAO avec la participation de l'ILRI et de l'OIE, The Control of Neglected Zoonotic Diseases, Siège de l'OMS, Genève, Suisse, 23–24 novembre 2010, http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/44746/1/9789241502528_eng.pdf?ua=1

²⁵ OMS, Base de données de l'Observatoire mondial de la santé, Nombre de nouveaux cas rapportés (T.b. gambiense), <http://apps.who.int/gho/data/node.main.A1636?lang=en>

²⁶ OMS, Base de données de l'Observatoire mondial de la santé, Nombre de nouveaux cas rapportés (T.b. rhodesiense), <http://apps.who.int/gho/data/node.main.A1637?lang=en>

²⁷ Brucellose due à *B. abortus*, due à *B. melitensis* et due à *B. suis*, cysticercose porcine, infection à *Echinococcus granulosus*, fièvre charbonneuse, infection par le virus de la rage, infection par le virus de la fièvre de la Vallée du Rift, trypanosomiase (transmise par la mouche tsé-tsé) et tuberculose bovine.

Figure 6. Informations fournies en 2013/2014 sur les 10 zoonoses sélectionnées listées par l'OIE, par pays/territoire

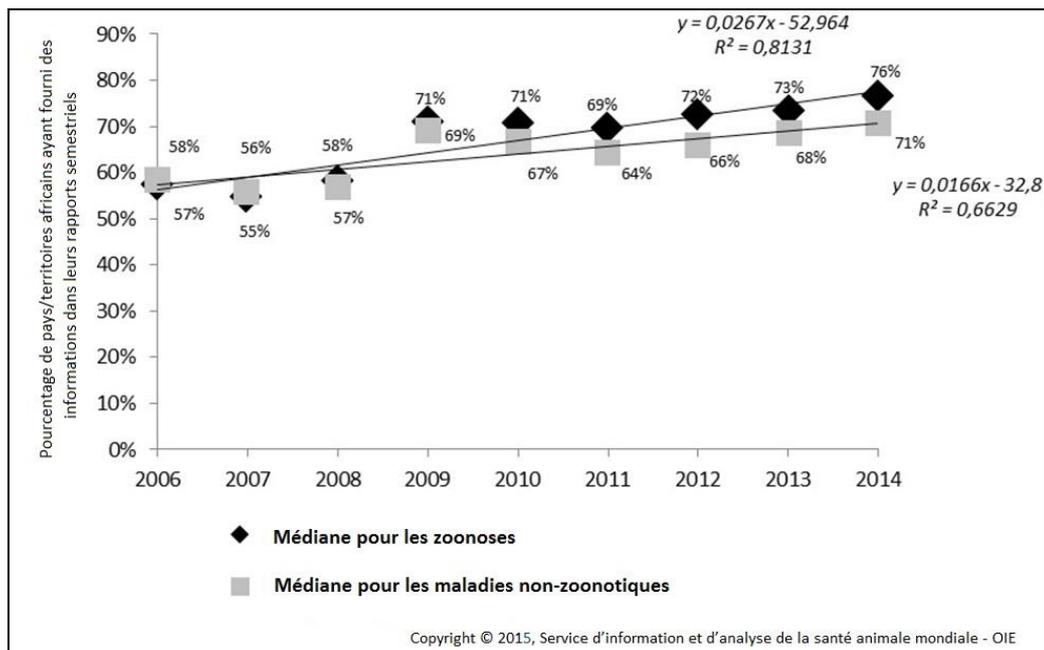


222. Une évaluation a été menée sur l'importance attribuée aux critères de priorisation des maladies animales par continent. Lorsque les Pays Membres ont été interrogés sur les problématiques et les critères qui, selon eux, devaient être pris en compte lors de la priorisation nationale des maladies animales en 2014, l'impact des maladies sur la santé publique était considéré comme le critère le plus important²⁸.
223. Afin d'évaluer le taux de notification des maladies zoonotiques en Afrique, comparées à d'autres maladies ayant une importance purement économique, sociale ou environnementale, les maladies des animaux terrestres listées par l'OIE ont été classées en trois catégories selon leur distribution mondiale, comme indiqué dans la version 2014 du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* de l'OIE, voir l'Annexe 1 :
- 1) Zoonoses survenant en Afrique : 24 maladies listées par l'OIE ont été identifiées dans cette catégorie ;
 - 2) Maladies non-zoonotiques (ou maladies ayant un potentiel/impact zoonotique très limité) survenant en Afrique : 57 maladies listées par l'OIE ont été identifiées dans cette catégorie ;
 - 3) Maladies historiquement absentes en Afrique : 9 maladies listées par l'OIE ont été identifiées dans cette catégorie.
224. Le pourcentage de pays et territoires africains fournissant des informations dans leurs rapports semestriels a été calculé par maladie et par année. Puis, les résultats ont été classés en deux catégories : les zoonoses et les maladies non-zoonotiques survenant en Afrique. Les maladies historiquement absentes du continent africain ont été exclues de l'analyse.

²⁸ François Gary, Criteria and factors for rational prioritization of animal diseases that should be covered by public health policies, Mai 2014, <http://www.oie.int/doc/ged/D13783.PDF>

225. Au 16 janvier 2014, des pays soumettaient encore des rapports pour 2014. Les résultats pour cette année ne sont donc pas encore complets. Pour 2013, de nombreux pays ont transmis des informations sur l'apparition de zoonoses dans leurs rapports semestriels. Le pourcentage de notification le plus bas pour une zoonose était celui de la chlamydie aviaire, pour laquelle des informations avaient été fournies par 54 % des pays. L'infection par le virus de la rage était la zoonose pour laquelle le plus grand pourcentage de pays et de territoires africains avaient fourni des informations, à savoir 98 %. Pour la même année, la rhinotrachéite infectieuse de la dinde était la maladie non-zoonotique pour laquelle le pourcentage le plus bas (44 %) de pays et de territoires africains avaient transmis des informations. L'infection par le virus de la peste des petits ruminants et l'infection à *Mycoplasma mycoides* subsp. *mycoides* SC (péripleurmonie contagieuse bovine) étaient les maladies non-zoonotiques pour lesquelles le pourcentage le plus élevé (100 %) de pays et de territoires africains avaient envoyé des informations. Les valeurs médianes calculées étaient les suivantes : 73 % et 68 % des pays et de territoires africains avaient fourni des informations sur les maladies zoonotiques et les maladies non-zoonotiques, respectivement.
226. Les médianes des pourcentages de pays et de territoires africains ayant transmis des informations sur les zoonoses et les maladies non-zoonotiques survenant en Afrique ont ensuite été comparées pour chaque année entre 2006 et 2014, afin d'évaluer les tendances et les écarts observés en matière de notification. Ces données sont présentées dans la Figure 7.

Figure 7. Médianes des pourcentages de pays /territoires africains fournissant des informations sur les zoonoses et les maladies non-zoonotiques survenant en Afrique dans leurs rapports semestriels, par année entre 2006 et 2014



227. Comme indiqué dans la Figure 7, on observe dans le temps une tendance nette à la hausse du pourcentage de pays et territoires africains ayant fourni des informations dans leurs rapports semestriels tant pour les zoonoses que les maladies non-zoonotiques. Pour les maladies zoonotiques, la médiane a augmenté et est passée de 58 % en 2006 à 76 % en 2014. Pour les maladies non-zoonotiques, la médiane a également augmenté et est passée de 57 % en 2006 à 71 % en 2014.
228. Cette amélioration est mesurée et indiquée par les droites de régression linéaire des pentes positives (0,0267 et 0,0166, respectivement) et les coefficients de détermination (R^2) de 0,8131 et 0,6629, respectivement, ce qui confirme la bonne représentation de la hausse des médianes par les modèles.

229. De plus, les médianes des zoonoses ont été comparées avec les médianes des maladies non-zoonotiques à l'aide du test de Wilcoxon pour données appariées (par année) en utilisant R, avec un risque alpha de 5 %. Les résultats du test ont montré un écart significatif entre les résultats pour les zoonoses et ceux pour les maladies non-zoonotiques. Les résultats pour les zoonoses étaient plus élevées que ceux pour les maladies non-zoonotiques (valeur p = 0,0161).
230. Les résultats de cette analyse indiquent donc que le taux de notification en Afrique était plus élevé pour les zoonoses que pour les maladies non-zoonotiques entre 2006 et 2014 inclus, ce qui vient confirmer le fait que l'impact zoonotique des maladies animales est considéré comme un critère prioritaire de priorisation en termes de surveillance et de contrôle. De plus, les résultats affichent une tendance historique croissante pour la notification tant des maladies zoonotiques que non-zoonotiques, ce qui est encourageant.
231. L'OIE est en contact permanent avec la FAO et l'OMS par le biais du Système mondial d'alerte précoce et de réaction rapide (GLEWS). L'objectif premier de ce système vise à partager des informations sanitaires sur 25 maladies prioritaires, dont 18 sont des zoonoses. En mettant ces données en commun, GLEWS cherche à améliorer les capacités d'alerte précoce des trois organisations face aux menaces zoonosaires et ce, au profit de la communauté internationale.
232. En guise de conclusion, cette analyse a permis de révéler des lacunes dans la notification des zoonoses en Afrique. En effet, certains pays fournissent peu d'informations, voire aucune, sur les zoonoses qui ont un impact considérable sur l'ensemble du continent. Toutefois, les notifications ont affiché une nette amélioration depuis 2006 et il semblerait que les pays et les territoires africains déploient de nombreux efforts afin d'accorder la priorité aux zoonoses, leur impact sur la santé publique étant considéré comme un facteur important de priorisation des maladies animales en Afrique et ce, tant en termes de surveillance que de contrôle. L'OIE encourage les pays à poursuivre leurs efforts, dans le cadre de l'approche « Une seule santé ».

3. Maladies émergentes, exigences en matière de notification et possibilités de suivi

233. Une maladie émergente désigne, selon le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE, une nouvelle apparition, chez un animal, d'une maladie, d'une infection ou d'une infestation ayant des répercussions significatives sur la santé animale ou humaine et résultant : de la modification d'un agent pathogène connu ou de sa propagation à une nouvelle aire géographique ou à une nouvelle espèce ; ou d'un agent pathogène non identifié antérieurement ou d'une maladie diagnostiquée pour la première fois. Depuis début 2014, l'obligation de notification des maladies émergentes est spécifiée à l'article 1.1.4. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE²⁹. La confirmation de l'agent pathogène pouvant prendre plus de 24 heures, en particulier si l'agent pathogène détecté n'a pas été identifié antérieurement ou si une maladie est diagnostiquée pour la première fois, l'obligation de notification sous 24 heures a donc été supprimée pour les maladies émergentes. Selon l'article susmentionné, l'envoi de « rapports périodiques faisant suite à la notification d'une maladie émergente doit se poursuivre jusqu'à ce que :
- a) la maladie, l'infection ou l'infestation ait été éradiquée, ou
 - b) sa situation soit suffisamment stabilisée, ou
 - c) des informations scientifiques suffisantes permettent de déterminer si elle répond aux critères d'inclusion dans la liste de l'OIE. »

²⁹ *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE, disponible à l'adresse : <http://www.oie.int/en/international-standard-setting/terrestrial-code/access-online/>

234. La variole du singe est une zoonose virale qui peut provoquer une maladie fatale chez l'Homme. Le virus a été identifié pour la première fois par le Statens Serum Institut au Danemark en 1958 chez des singes³⁰. La maladie est surtout observée dans des villages reculés en Afrique centrale et de l'Ouest, près des forêts tropicales. Le virus est transmis à l'Homme par divers animaux sauvages et se propage dans le cadre d'une transmission interhumaine. L'infection par la variole du singe est observée chez de nombreuses espèces : les funisciures, les écureuils, les rats de Gambie, les souris rayées, les loirs et les primates³¹.
235. En juillet 2014, la variole du singe a été notifiée à l'OIE en tant que maladie émergente par les Autorités vétérinaires du Cameroun. Le virus a été détecté dans un groupe de 72 chimpanzés qui vivaient dans un enclos de trois hectares, isolés d'autres compartiments se trouvant dans la réserve naturelle de Haute-Sanaga, dans la région centrale du Cameroun. Dans le groupe, on a découvert un animal mort et observé une perte d'appétit et l'apparition progressive de vésicules et de nodules sur les membres antérieurs et la face de cinq singes. Les analyses de laboratoire ont identifié le virus comme appartenant à la famille des *Poxviridae*, genre *Orthopoxvirus*, et à la souche du bassin du Congo. Dès que le virus a été détecté, une quarantaine a été mise en place de concert avec d'autres mesures de contrôle, telles que la désinfection, le contrôle des vecteurs vertébrés (rongeurs), le contrôle des déplacements à l'intérieur de la réserve naturelle, ainsi que l'application de mesures de biosécurité rigoureuses destinées au personnel travaillant dans cet enclos. Selon les enquêtes épidémiologiques, aucun animal n'avait récemment été introduit dans la réserve. La présence de la maladie n'a pas été observée chez d'autres animaux et tous les singes précédemment atteints ont guéri.
236. Aucun Pays Membre de l'OIE n'a jamais rapporté la présence de l'Ebola chez des animaux. Il semblerait, au départ, que la maladie soit très probablement transmise à l'Homme par des animaux, tels que les chauves-souris et les primates non humains, lors de la chasse, du recueil d'animaux sauvages malades ou morts et de la manipulation ou de la consommation de viande de brousse trop peu cuite. Dans les zones rurales, les chauve-souris frugivores offrent à l'Homme une source de viande dans les forêts et sont préparées à la main en vue d'être séchées, fumées et/ou cuites. L'infection peut également se transmettre à l'Homme en manipulant ou consommant des fruits de la forêt contaminés par de la salive ou des excréments de chauve-souris dans les zones infectées. Il est donc recommandé dans les pays infectés d'éviter tout contact avec les animaux sauvages, notamment les chauves-souris, les rongeurs et les singes. Par ailleurs, il est recommandé aux communautés en contact direct avec ces animaux de respecter des mesures d'hygiène élémentaires, notamment de se laver régulièrement les mains. Il convient aussi d'éviter de chasser à des fins de consommation les espèces animales sensibles dans les pays infectés.
237. Afin de garantir la transparence de la situation des maladies animales de par le monde tout en accroissant nos connaissances en la matière, l'OIE doit encore recueillir des informations sur les maladies émergentes et ce, même lorsqu'elles se stabilisent. Par conséquent, l'OIE encourage les Pays Membres à continuer de lui transmettre des informations sur les maladies émergentes afin que ses experts disposent de suffisamment de données pour pouvoir déterminer, à l'avenir, si ces maladies répondent aux critères applicables à l'inscription de maladies sur la Liste de l'OIE. De surcroît, ces renseignements permettront d'améliorer l'alerte précoce, la détection et la réponse à l'égard de ces maladies et de mettre en œuvre des stratégies en vue de réduire leur émergence. L'OIE continue à suivre ces événements et invite les Pays Membres à rester vigilants, notifier toute maladie émergente observée chez les animaux et renforcer la surveillance chez la faune sauvage.

³⁰ Fiche d'information de l'OMS sur la variole du singe, disponible à l'adresse : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs161/en/>

³¹ Kristine M. Smith, Wildlife trade, Demand and Health; Animals, Diseases, and Human Health: Shaping Our Lives Now and in the Future, October 2011: http://www.tnpublichealth.org/2012-presentations/workshop10_ellis.pdf

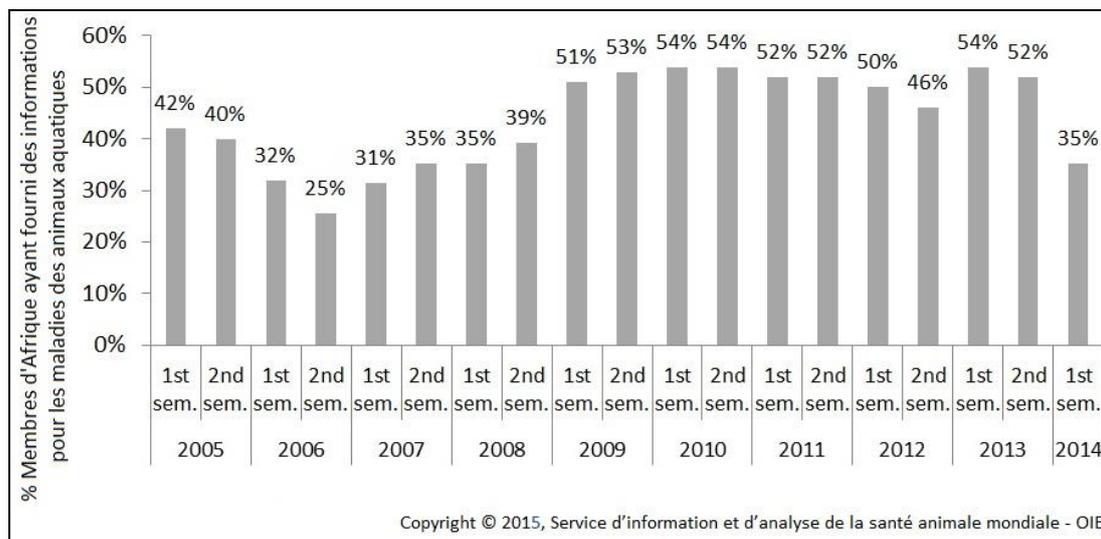
4. Évaluation de la qualité des rapports semestriels sur les maladies des animaux aquatiques envoyés par les Pays Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique

238. Les maladies des animaux aquatiques revêtent une grande importance pour de nombreux pays de la Région. De fait, la valeur ajoutée par le secteur de la pêche dans son ensemble a été estimée en 2011 à plus de 24 milliards USD, soit 1,26 % du PIB de tous les pays africains. Bien que l'aquaculture continue à se développer en Afrique et est surtout concentrée dans quelques pays, elle produit déjà près de 3 milliards USD par année. En 2012, la production aquacole en Afrique était de 1 485 367 tonnes, soit 2,23 % de la production mondiale totale³². Parmi les plus grands producteurs de la Région figure l'Égypte qui a rapporté à l'OIE une production annuelle de 1 371 975 tonnes de poissons en 2013.

239. Jusqu'à 2011 inclus, les pays ont adressé à l'OIE toutes les informations relatives aux animaux terrestres et aux animaux aquatiques dans le même rapport semestriel. En 2012, le Système mondial d'information sanitaire (WAHIS) de l'OIE a séparé les rapports sur les animaux terrestres de ceux sur les animaux aquatiques. À l'heure actuelle, 27 maladies et infections des animaux aquatiques listées par l'OIE doivent être obligatoirement déclarées auprès de cette dernière.

240. La Figure 8 montre que le taux de notification par les Membres africains s'est amélioré de 2006 à 2010, puis a légèrement baissé en 2012. Toutefois, la situation pour 2013 s'est améliorée, et pour le premier semestre 2014, on attend l'envoi d'un nombre plus important de rapports.

Figure 8. Pourcentage de Pays Membres africains ayant envoyé des informations sur les maladies des animaux aquatiques dans leurs rapports semestriels, entre 2005 et le premier semestre 2014



241. Entre 2005 et le premier semestre 2014, 44 % des Pays Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique ont, en moyenne, fourni des informations sur les maladies des animaux aquatiques dans leurs rapports semestriels, selon une tendance irrégulière. Pour 2013, ce pourcentage a atteint 54 % et 52 % pour le premier et le second semestre, respectivement. Au cours de la même période, 65 % des Membres de l'OIE de par le monde avaient, en moyenne, transmis des informations sur les maladies des animaux aquatiques. La Région de l'Afrique soumet donc peu d'informations sur les animaux aquatiques comparée aux données mondiales.

³² FAO, "The State of World Fisheries and Aquaculture 2014", <http://www.fao.org/3/a-i3720e.pdf>

242. Au 16 janvier 2015, 52 % (27/52) des Pays Membres³³ de la Commission régionale avaient envoyé les deux rapports semestriels pour 2013, 35 %³⁴ (19/54) avaient également transmis le rapport semestriel pour le premier semestre 2014 et 2%³⁵ (1/ 54) les deux rapports semestriels pour 2014.
243. Il convient de souligner que le Cabo Verde, la Gambie, la Libye, le Malawi, le Nigeria, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal et le Tchad n'ont encore jamais envoyé à l'OIE de rapport sur les maladies des animaux aquatiques ; que Djibouti, le Ghana et le Zimbabwe n'en ont plus adressé depuis 2005 ; et le Congo (Rép. dém. du) et l'Ouganda depuis 2006. De plus, l'Angola et le Burundi n'ont fourni aucune information sur ces maladies dans leurs rapports depuis 2010 ; les Comores, l'Érythrée, le Gabon, la République centrafricaine, la Somalie, la Tanzanie et le Sierra Leone depuis 2011 ; et le Rwanda depuis 2012. Ces Pays Membres sont invités à actualiser auprès de l'OIE leurs informations zoonitaires dans les plus brefs délais.
244. Parmi les quelques Membres ayant fourni des informations sur les maladies des animaux aquatiques, très peu ont signalé la présence d'au moins une maladie ou infection des animaux aquatiques dans leurs rapports semestriels, soit une moyenne de deux Membres par semestre. Pour 2013 et 2014, seuls quatre Membres (l'Afrique du Sud, Madagascar, la Namibie et la Tunisie) ont notifié la présence d'au moins une maladie.
245. Dans leurs rapports semestriels, les pays fournissent des données quantitatives sur les maladies et infections listées par l'OIE présentes sur leur territoire, notamment le nombre d'animaux sensibles, de cas, de décès et d'animaux abattus ou détruits. Les pays peuvent choisir de rapporter ces informations plus ou moins en détail, à savoir :
- 1) par mois et par division administrative (format recommandé par l'OIE)
 - 2) par semestre et par division administrative
 - 3) par mois et pour l'ensemble du pays
 - 4) par semestre et pour l'ensemble du pays
 - 5) certains pays ne sont en mesure de fournir que le code de fréquence des maladies (présente, absente, etc.) sans données quantitatives.
246. Pour 2013 et le premier semestre 2014, sur les quatre Membres ayant notifié la présence d'au moins une maladie, deux ont été en mesure de fournir un maximum de détails (par mois et par division administrative) et deux de fournir le code de fréquence sans données quantitatives.
247. Ces résultats illustrent bien le manque de notification des maladies des animaux aquatiques en Afrique. De nombreux pays ne recueillent aucune information sur les maladies des animaux aquatiques et ne sont donc pas en mesure de transmettre ces renseignements à l'OIE. Dans d'autres pays, les informations sur les maladies des animaux aquatiques sont recueillies par des institutions nationales, autres que les Services vétérinaires, qui communiquent peu avec ces derniers.
248. Il convient de noter que, même si l'aquaculture est absente d'un pays, celui-ci est néanmoins tenu de soumettre des rapports sur les maladies des animaux aquatiques, en expliquant que toutes ces maladies sont considérées comme absentes chez les espèces domestiques. De fait, il est préférable de fournir à l'OIE des éclaircissements sur la situation que de ne lui fournir aucune information. Cette transmission d'informations est capitale.

³³ Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Congo (Rép. du), Égypte, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Seychelles, Soudan, Swaziland, Togo, Tunisie et Zambie

³⁴ Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Guinée-Bissau, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Namibie, Seychelles, Soudan, Swaziland, Togo, Tunisie et Zambie

³⁵ Togo

249. De plus, afin d'améliorer la situation actuelle, l'OIE encourage les Délégués qui ne l'ont pas encore fait à désigner des points focaux pour les animaux aquatiques et à leur donner accès à WAHIS. Afin de faciliter et améliorer la notification des maladies des animaux aquatiques, l'OIE envisage aussi la possibilité d'inclure une formation sur WAHIS à l'intention des points focaux nationaux pour les animaux aquatiques lors des séminaires régionaux destinés aux points focaux nationaux pour la notification des maladies.

5. Évaluation des délais d'envoi et de la communication entre les Membres de la Région et le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale en 2013 et 2014

250. L'une des premières missions de l'OIE consiste à garantir la transparence de la situation des maladies animales dans le monde. Afin de permettre à l'OIE de remplir sa mission, chaque Pays Membre s'engage à rapporter les maladies animales qu'il a détectées sur son territoire, puis l'Organisation diffuse ces informations aux autres pays. Les obligations de notification des Pays Membres de l'OIE sont définies dans les Statuts organiques de l'Organisation et dans les *Codes sanitaires pour les animaux terrestres et aquatiques*. Les Autorités vétérinaires doivent, sous la responsabilité du Délégué, adresser au Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale, au Siège de l'OIE, des notifications immédiates, des rapports de suivi, des rapports semestriels et des rapports annuels, comme prévu par les articles 1.1.3. des *Codes*. Il est impératif que les Pays Membres soumettent ces informations en temps utile³⁶, afin de permettre aux autres pays de prendre les mesures préventives qui s'imposent.

251. Les délais d'envoi ont été calculés pour les notifications immédiates envoyées en 2013 et 2014. Puis, les médianes ont été comparées entre les notifications adressées par les Pays Membres africains et celles envoyées par les autres Pays Membres. En tout, 55 notifications ont été transmises par les Pays Membres africains au cours de cette période, avec des délais d'envoi allant de zéro³⁷ à 165 jours et une médiane de sept jours après confirmation de l'événement. La médiane des notifications adressées par les autres Pays Membres était de trois jours.

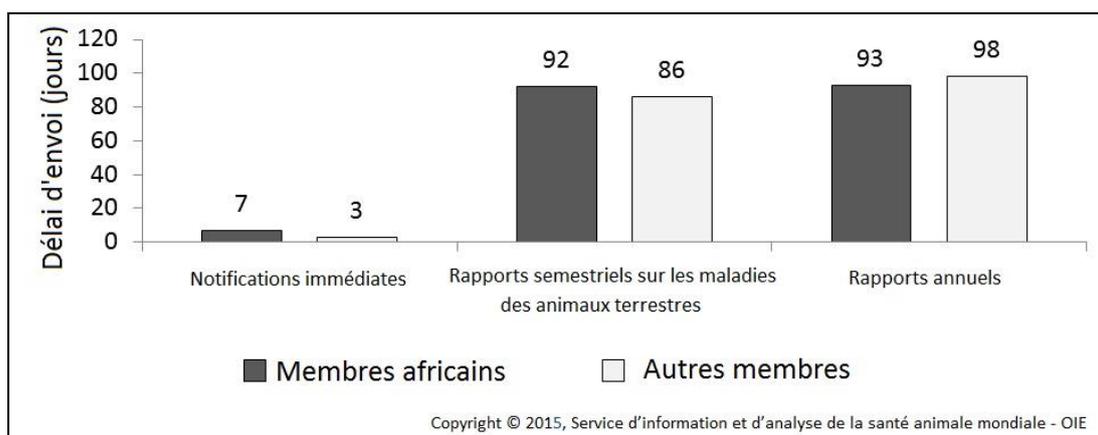
252. Concernant les rapports semestriels sur les maladies des animaux terrestres, les délais d'envoi ont été calculés pour les rapports concernant l'année 2013 et le premier semestre 2014. Ainsi, les Pays Membres africains auraient dû remettre 158 rapports en tout pour cette période. Or, au 16 janvier 2015, seuls 124 avaient été transmis. Les délais d'envoi allaient de deux jours à une année et demi après la fin du semestre. La médiane pour les Pays Membres africains était de 91,5 jours comparée à 86 jours pour celle des autres Pays Membres.

253. Aucune analyse n'a pu être effectuée pour les rapports semestriels sur les maladies des animaux aquatiques adressés par les Pays Membres africains car, sur les 158 rapports attendus pour cette période, seuls 74 (moins de la moitié) avaient été reçus au 16 janvier 2015. Comme mentionné dans le volet précédent, les maladies des animaux aquatiques en Afrique sont peu notifiées. Concernant les délais d'envoi pour les 52 rapports annuels attendus pour 2013, les Pays Membres africains en avaient envoyé 42 au 16 janvier 2015, avec des délais d'envoi allant de 27 à 318 jours après la fin de l'année. La médiane était de 92 jours, comparée à celle des rapports transmis par les autres Pays Membres qui était de 98 jours, comme indiqué à la Figure 9.

³⁶ Les Pays Membres sont tenus de soumettre des notifications immédiates pour les maladies listées par l'OIE dans les 24 heures et pour les maladies émergentes dans les plus brefs délais. Les rapports de suivi doivent être transmis chaque semaine.

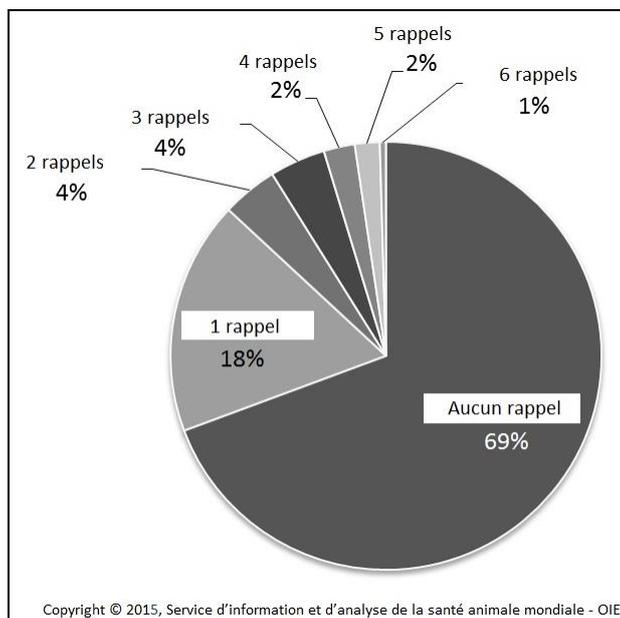
³⁷ Envoi le jour même de la confirmation de l'événement

Figure 9. Médiane des délais d'envoi pour les rapports 2013 et 2014, au 16 janvier 2015



254. La Figure 9 indique que les Pays Membres africains ont été plus rapides que les autres Pays Membres à soumettre à l'OIE leurs rapports annuels. Ce résultat est encourageant et donne à penser que les données supplémentaires requises dans les rapports annuels, telles que la population animale, les ressources humaines vétérinaires, la production de vaccins, la situation des zoonoses chez l'Homme et les capacités de laboratoire, sont accessibles et peuvent être transmises à l'OIE dans un délai raisonnable.
255. En revanche, les Pays Membres africains ont été plus lents que les autres Pays Membres à soumettre des notifications immédiates et leurs rapports semestriels sur les maladies des animaux terrestres. Ce délai plus long dessert les autres pays qui ont besoin de ces informations pour prendre rapidement les mesures qui s'imposent afin de prévenir l'introduction de maladies animales sur leur territoire. La médiane des délais d'envoi de notifications immédiates par les Pays Membres africains était d'une semaine après la confirmation, sachant que l'OIE exige de ses Pays Membres qu'ils réagissent sous 24 heures. De surcroît, la médiane du délai d'envoi des rapports semestriels sur les maladies des animaux terrestres était supérieure à trois mois.
256. Plusieurs raisons peuvent expliquer les délais observés. Toutefois, l'OIE encourage vivement les pays à réduire leurs délais d'envoi. De plus, l'OIE invite ses Pays Membres à désigner un point focal national pour la notification des maladies et à le conserver, afin de bénéficier des compétences techniques qu'il a acquises et accroître son expérience et son expertise en la matière. En Afrique, le taux annuel de renouvellement à ce poste a été calculé pour la période allant de janvier 2011 à juin 2014 et était de 19 %. Ce taux de renouvellement régional est inférieur au taux mondial annuel (25 %) calculé pour la même période, ce qui est encourageant.
257. L'OIE recommande également que les Pays Membres communiquent régulièrement avec le Siège afin de bénéficier de ses conseils et de son soutien en matière de notifications. Une fois les rapports adressés à l'Organisation, ceux-ci sont soumis à un processus de vérification avant leur validation et publication. Au cours de ce processus, il se peut que le personnel de l'OIE doive demander aux Pays Membres un complément d'information et/ou des éclaircissements. Idéalement, l'OIE escompte une réponse des pays sous trois semaines. Dans le cas contraire, elle leur envoie un rappel. Dans le meilleur des cas, les pays répondent vite et l'Organisation n'a pas besoin de leur transmettre de rappel. Parfois, cependant, lorsque l'OIE ne reçoit aucune réponse, plusieurs rappels sont adressés, ce qui entraîne inévitablement un retard dans le processus de validation et de partage des informations zoonosaires avec les autres pays. La Figure 10 montre le pourcentage de rapports envoyés par les Pays Membres africains, sur un total de 215 rapports semestriels et annuels pour 2013 et le premier semestre 2014 validés au 16 janvier 2015, pour lesquels l'OIE a dû envoyer des rappels afin d'obtenir les réponses requises à des fins de validation.

Figure 10. Pourcentage de rapports pour lesquels l'OIE a dû envoyer des rappels aux Pays Membres africains afin d'obtenir les réponses requises pour la validation (rapports semestriels et annuels pour 2013 et le premier semestre 2014)



258. L'OIE a dû envoyer au moins un rappel concernant le complément d'information requis dans le cadre du processus de validation pour 31 % des rapports. Pour certains rapports, jusqu'à six rappels ont été adressés. Dans certains cas, la validation du rapport a pris un retard de plus de 230 jours (presque huit mois) en raison du manque de communication entre les pays et le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale au Siège de l'OIE. Afin de réduire au minimum ces retards et faciliter la communication, il est recommandé que les Délégués des Pays Membres informent l'OIE de tout changement effectué au poste de point focal national pour la notification à l'OIE des maladies animales. De surcroît, l'OIE encourage les Pays Membres à former du personnel en interne pour soutenir le point focal et améliorer les délais d'envoi des rapports WAHIS.
259. En guise de conclusion, l'OIE a conscience des difficultés que les Pays membres rencontrent en matière de notification et elle estime qu'une meilleure communication faciliterait l'envoi des rapports, réduirait considérablement leurs délais d'envoi et améliorerait leur qualité, ce qui permettrait de réduire le temps de validation et de publication.

Annexe 1

Zoonoses survenant en Afrique

Brucellose (<i>Brucella abortus</i>)	Fièvre hémorragique de Crimée-Congo	Infection par les virus de l'influenza de type A et de sous-types H5 ou H7 de faible pathogénicité chez les oiseaux domestiques
Brucellose (<i>Brucella melitensis</i>)	Fièvre Q	Infection par les virus de l'influenza de type A de haute pathogénicité chez les oiseaux, notamment sauvages
Brucellose (<i>Brucella suis</i>)	Infection à <i>Chlamydophila abortus</i> (avortement enzootique de brebis, chlamydie ovine)	Leishmaniose
Campylobactériose génitale bovine	Infection à <i>Echinococcus granulosus</i>	Lucilie bouchère du vieux monde (<i>Chrysomya bezziana</i>)
Chlamydie aviaire	Infection à <i>Echinococcus multilocularis</i>	Morve
Cysticerose porcine	Infection à <i>Trichinella</i> spp.	Trypanosomiase (transmise par la mouche tsé-tsé)
Fièvre charbonneuse	Infection par le virus de la fièvre de la vallée du Rift	Tuberculose bovine
Fièvre de West Nile	Infection par le virus de la rage	Tularémie

Maladies non-zoonotiques (ou maladies ayant un potentiel / impact zoonotique très limité) survenant en Afrique

Agalactie contagieuse	Infection des abeilles mellifères à <i>Paenibacillus larvae</i> (loque américaine)	Mycoplasmosse aviaire (<i>Mycoplasma synoviae</i>)
Anaplasmose bovine	Infection par l'herpèsvirus équin de type 1 (EHV-1)	Myxomatose
Anémie infectieuse des équidés	Infection par le virus de l'artérite équine	Paratuberculose
Arthrite/encéphalite caprine	Infection par le virus de la maladie d'Aujeszký	Péripleurite contagieuse bovine
Babésiose bovine (transmission zoonotique possible mais rare)	Infection par le virus de la maladie de Newcastle (transmission zoonotique possible mais symptômes surtout légers)	Peste porcine africaine
Bronchite infectieuse aviaire	Infection par le virus de la peste équine	Piroplasmose équine (transmission zoonotique possible mais rare)
Bursite infectieuse (maladie de Gumboro)	Infection par le virus de la peste des petits ruminants	Pullorose
Clavelée et variole caprine	Infection par le virus de la peste porcine classique	Rhinotrachéite infectieuse bovine/vulvovaginite pustuleuse infectieuse
Cowdriose	Infestation à <i>Aethina tumida</i> (petit coléoptère des ruches)	Rhinotrachéite infectieuse de la dinde
Dermatose nodulaire contagieuse	Infestation des abeilles mellifères à <i>Acarapis woodi</i>	Salmonellose (<i>S. abortusovis</i>)
Diarrhée virale bovine	Infestation des abeilles mellifères à <i>Varroa</i> spp. (varroose)	Septicémie hémorragique
Dourine	Laryngotrachéite infectieuse aviaire	Surra (<i>Trypanosoma evansi</i>)
Épididymite contagieuse ovine (<i>Brucella ovis</i>)	Leucose bovine enzootique	Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc
Fièvre aphteuse	Maedi-visna	Theilériose
Fièvre catarrhale du mouton	Maladie du mouton de Nairobi (transmission zoonotique possible mais rare)	Tremblante
Gastroentérite transmissible	Maladie hémorragique du lapin	Trichomonose
Grippe équine (transmission zoonotique possible mais rare)	Maladie hémorragique épizootique	Typhoïde aviaire

Infection à <i>Mycoplasma mycoides</i> subsp. <i>mycoides</i> SC (péripleurite contagieuse bovine)	Mérite contagieuse équine	Variole du chameau (transmission zoonotique possible mais la survenue d'un seul incident indique que la variole du chameau revêt une importance limitée pour la santé publique)
Infection des abeilles mellifères à <i>Melissococcus plutonius</i> (loque européenne)	Mycoplasmosse aviaire (<i>Mycoplasma gallisepticum</i>)	Virus de l'hépatite du canard

Maladies historiquement absentes en Afrique

Encéphalite due au virus Nipah	Encéphalomyélite équine (de l'Ouest)	Infection par le virus de la peste bovine (éradiquée en 2011)
Encéphalite japonaise	Encéphalomyélite équine vénézuélienne	Infestation des abeilles mellifères à <i>Tropilaelaps</i> spp
Encéphalomyélite équine (de l'Est)	Encéphalopathie spongiforme bovine (présumée absente mais la présence ou l'absence de la maladie dans les pays ne peut pas être déterminée sans programmes de surveillance adéquats)	Lucilie bouchère du nouveau monde (<i>Cochliomyia hominivorax</i>)

Discussions

260. À la suite de la présentation du Docteur Mapitse, qui a été louée par l'ensemble des Délégués de l'OIE, des questions ont été posées concernant les points focaux de l'OIE pour la notification des maladies des animaux (terrestres), à savoir les points focaux pour WAHIS, d'une part, et les points focaux nationaux de l'OIE pour les maladies des animaux aquatiques, d'autre part. En réponse à l'observation selon laquelle le taux de notification pour les maladies des animaux aquatiques en Afrique était bien inférieur à celui d'autres régions de l'OIE, le Délégué de la République démocratique du Congo se demandait ce qu'il convenait de faire lorsqu'il n'y avait aucune maladie à signaler pour les animaux aquatiques. Il a également confirmé la présence de la variole du singe dans son pays (en sus du Cameroun).
261. Puis, le Délégué du Cameroun a fourni quelques informations supplémentaires sur la notification de la fièvre aphteuse dans son pays. Grâce à une collaboration réussie avec le Laboratoire de référence de l'OIE pour la fièvre aphteuse situé à Brescia (Italie), le Botswana Vaccine Institute et le laboratoire de référence national, il a été possible d'établir la circulation des sérotypes A, O, SAT1 et SAT2 de la fièvre aphteuse.
262. Le Délégué du Niger a poursuivi en faisant part de son inquiétude concernant l'absence de progrès accomplis dans la lutte menée contre la fièvre aphteuse en Afrique de l'Ouest, à la suite de la Conférence mondiale FAO/OIE sur la fièvre aphteuse qui s'était tenue à Bangkok (Thaïlande) en 2012, et a exhorté l'OIE et les CER concernées à soutenir les États membres en la matière.
263. Concernant la déclaration des foyers de fièvre aphteuse apparus dans son pays, le Délégué de la Tunisie a pris la parole afin de remercier les organisations et les institutions qui avaient aidé son pays à maîtriser ces foyers en quelques semaines, à savoir : l'OIE et la Représentation sous-régionale de l'OIE à Tunis ; le Laboratoire de référence de Brescia en Italie ; l'Union européenne, qui avait donné un million de doses de vaccins contre la fièvre aphteuse ; et, enfin et surtout, la FAO qui avait levé 400 000 USD dans le cadre d'un financement d'urgence.

264. Le Délégué de la République d’Afrique du Sud a indiqué, en réponse aux commentaires du Docteur Mapitse sur les délais de soumission des rapports, qu’il était nécessaire pour les pays, à l’instar de l’Afrique du Sud, de prendre leur temps afin d’effectuer un contrôle de la qualité des données qu’ils soumettaient, puisque celles-ci provenaient de 9 provinces différentes et qu’il était impératif d’éviter toute incohérence.
265. Dans ses réponses, le Docteur Mapitse a souscrit au commentaire du Délégué de l’Afrique du Sud et a ajouté que l’exécution d’un contrôle qualité minutieux avant toute soumission de rapport ferait gagner du temps lors du processus de validation conduit par le Service d’information et d’analyse de la santé animale mondiale après réception des rapports. Il a également informé le Délégué de l’Afrique du Sud qu’il existait d’autres moyens d’accélérer la soumission des rapports, notamment en saisissant les données dans une grille mensuelle et non semestrielle et en utilisant la fonction de téléchargement pour les fichiers CSV (comma-separated values).
266. Il a poursuivi en répondant à d’autres inquiétudes soulevées concernant le processus de validation et les demandes d’informations adressées aux points focaux nationaux pour la notification des maladies animales. Ainsi, il a assuré les Délégués que les renseignements sollicités portaient principalement sur des erreurs de saisie des données ou la constatation d’incohérences par rapport aux rapports soumis précédemment, et que ces informations ne modifieraient pas fondamentalement le statut sanitaire d’un pays sans que le Délégué ne soit impliqué.
267. Enfin, le Directeur général de l’OIE a rappelé l’importance de ces points focaux tant pour la notification que la surveillance des maladies animales, ainsi que l’engagement de l’OIE à dispenser à ces derniers une formation régulière (sur 2 ans), tout en sachant que les points focaux restent à leur poste 3 ans en moyenne dans la majorité des Pays membres. Il a également rappelé que le Délégué de l’OIE, et seulement ce dernier, pouvait et devait désigner les points focaux (et les remplacer si ceux-ci ne s’avéraient pas à la hauteur de la tâche). Il a conclu son intervention en déclarant que, quelles que soient les innovations technologiques qui seraient introduites à l’avenir (des applications pour Smartphone, par exemple), le Délégué de l’OIE aurait toujours le dernier mot. Ceci étant dit, il a également exhorté les Délégués de l’OIE à faire preuve de transparence concernant la situation sanitaire dans leurs pays respectifs, en citant le « système de suivi des rumeurs » adopté par l’OIE qui tend à confronter certains Délégués réticents avec des preuves, parfois irréfutables.

**Concept « Une seule santé » :
l’approche de l’OIE et collaboration avec
la FAO et l’OMS, y compris pour le contrôle de la rage**

268. Le Président de la Conférence a invité le Docteur Stéphane de La Rocque, Expert en santé animale auprès de l’OIE, à présenter son exposé sur l’approche adoptée par l’OIE à l’égard du concept « Une seule santé » et sa collaboration avec la FAO et l’OMS, y compris sur le contrôle de la rage.
269. le Docteur de La Rocque a commencé sa présentation en indiquant que l’expérience acquise au cours de la pandémie de grippe et d’autres situations d’urgence comparables se rapportant à d’importantes zoonoses infectieuses a permis de confirmer que la collaboration entre les systèmes de santé humaine et de santé animale était impérative afin d’enrayer efficacement la propagation éventuelle de ces maladies à l’ensemble de la planète.
270. Il a attiré l’attention sur le fait que les systèmes de santé humaine et animale devaient être solides et disposer de capacités suffisantes pour garantir la sécurité sanitaire mondiale. Il a expliqué que, afin de gagner en efficacité, ils devaient collaborer étroitement à la détection précoce, l’évaluation et la mise en place d’une intervention rapide dans la cadre de questions présentant un intérêt commun, tout en se conformant aux normes internationales.

271. Le Docteur de La Rocque a indiqué que l'OIE et l'OMS étaient les organisations intergouvernementales responsables d'améliorer, respectivement, la santé animale et la santé humaine de par le monde. De fait, elles aident les pays à renforcer leurs capacités et à améliorer leur respect des normes internationales édictées par le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* de l'OIE ainsi que par le Règlement sanitaire international de l'OMS (RSI, 2005).
272. Puis, il a expliqué que l'utilisation de ces cadres normatifs avait permis d'entamer un dialogue constructif et pragmatique avec les responsables des systèmes de santé humaine et de santé animale, et de chercher ainsi des moyens d'améliorer leur coordination. D'importants résultats ont ainsi récemment été obtenus et répondent aux principes de bonne gouvernance. Afin d'aider les pays à améliorer leur systèmes de gouvernance, l'OIE et l'OMS ont développé des outils complémentaires permettant d'évaluer les capacités nationales et d'analyser les carences en matière de conformité aux normes internationales de l'OIE et au RSI (2005) de l'OMS.
273. Le Docteur de La Rocque a indiqué que l'OIE et l'OMS avaient également procédé, avec le concours de la Banque mondiale, à une analyse en profondeur des différences et des synergies existant entre les cadres et les outils utilisés dans ces deux systèmes de santé. Les ateliers nationaux mixtes sur le RSI de l'OMS et le processus PVS de l'OIE offrent une approche structurée permettant aux pays d'identifier leurs points forts et leurs points faibles et de définir, en conséquence, des mesures correctives et des investissements stratégiques concertés. La participation à ces ateliers aide les pays à définir des stratégies nationales axées sur le renforcement des capacités à l'interface santé humaine-santé animale et a permis de publier un guide intitulé « OIE WHO Operational framework for Good governance at the human-animal interface: Bridging WHO and OIE Tools for the assessment of national capacities ». Le Docteur de la Rocque a déclaré que cette approche avait été testée dans des pays pilotes et serait adoptée dans les futurs programmes mis en place par l'OIE et l'OMS. Elle permettrait de promouvoir, à l'échelle mondiale, l'importance de l'adoption d'une approche « Une seule santé », tout en accélérant les avancées sur la voie d'une Sécurité sanitaire mondiale.
274. Le Docteur de La Rocque a conclu sa présentation en indiquant de quelle manière cette approche pouvait être utilisée afin de stimuler une collaboration intersectorielle afin de mettre en œuvre les programmes spécifiques aux maladies, en utilisant la rage comme étude de cas.

Discussions

275. Le Docteur Abdelraman El Abrak, Président de la Conférence, a ouvert la discussion en suggérant que les Services vétérinaires des Pays Membres adhèrent davantage au concept « Une seule santé ».
276. Les Délégués du Sénégal, du Burkina Faso, de l'Ouganda, de Maurice, du Kenya, de la République démocratique du Congo et du Maroc ont fait part de leur expérience concernant la mise en œuvre du concept « Une seule santé ». Dans le cadre de cette discussion intéressante, les points suivants ont été mis en exergue :
- le soutien indéfectible de l'OIE en organisant des séminaires pertinents, tel le séminaire sur la rage qui s'est tenu à Niamey (Niger) en 2014 auquel médecins et vétérinaires ont été conviés ;
 - le concept novateur de banque OIE de vaccins contre la rage dont les pays ont déjà bénéficié ;
 - l'expérience des pays participant à différents forums afférents au concept « Une seule santé », tels que le Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale (GHSA) et le Réseau SEGA « Une seule santé » ;
 - la collaboration, au niveau national, entre les services de santé publique et vétérinaires dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI) de l'OMS ;

- l'importance pour l'OIE et l'OMS d'organiser des séminaires PVS-RSI en Afrique ;
 - Les consultations ayant eu lieu entre le Délégué de la République démocratique du Congo et le Ministère de la Santé pour ce qui concerne la mise en œuvre du RSI.
277. La Présidente de l'Assemblée mondiale des Délégués, la Docteure Karin Schwabenbauer, a fait part de son enthousiasme concernant les séminaires proposés par l'OIE et l'OMS. Elle a expliqué que ceux-ci constituaient un excellent moyen de prôner la participation des Services vétérinaires à la santé publique. Elle aurait souhaité savoir quand un tel séminaire serait organisé en Afrique.
278. Le Docteur Stéphane de la Rocque a répondu qu'il était prévu d'organiser une réunion PVS-RSI en Afrique mais qu'en raison de la crise Ebola, il avait été décidé de la repousser jusqu'à ce que la situation se calme.
279. En complément à un commentaire du Docteur Joseph Domenech, Conseiller auprès du Service scientifique et technique de l'OIE, le Docteur Bernard Vallat a rappelé à la Commission régionale le long chemin parcouru par les Services vétérinaires, grâce à l'appui soutenu et permanent de l'OIE, afin de parvenir au niveau actuel de reconnaissance de leur contribution à la santé publique.
280. Il a évoqué les efforts déployés par l'OIE en 2002 afin de contribuer aux textes du Règlement sanitaire international pendant leur phase d'élaboration. Nonobstant les efforts consentis par l'OIE à l'époque, les Membres de l'OMS ont refusé qu'il soit fait référence aux « vétérinaires » dans le RSI, témoignant ainsi leur mésestime du rôle joué par les vétérinaires. Le texte du RSI prévoit aussi, dans chaque pays, la nomination d'un point focal du Service de la Santé publique responsable des zoonoses, y compris chez l'animal.
281. Concernant l'organisation du séminaire PVS-RSI, le Docteur Vallat a indiqué que l'OIE était disposée à organiser de tels séminaires à la demande de ses Pays Membres dans la mesure des fonds disponibles. Il a conclu en précisant qu'ils seraient très probablement financés dans le cadre du récent Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale (GHSA).

Trypanosomoses transmises par la mouche tsé-tsé : perspectives de l'OIE

282. Le Président de la Conférence, le Docteur Abderrahman El Abrak, a invité le Docteur Marc Desquesnes et le Docteur Jérémie Bouyer, du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), à présenter les perspectives de l'OIE concernant les trypanosomoses transmises par la mouche tsé-tsé.
283. Ils ont commencé leur présentation en expliquant que les campagnes d'éradication de la mouche tsé-tsé consistaient à appliquer des insecticides sur des animaux ou des leurres visuels ou encore à en pulvériser sur des sites où la mouche avait de forte probabilité de se trouver ; puis, dans la plupart des cas, à libérer des mâles stériles.
284. Ils ont, en outre, indiqué que la prévention des trypanosomoses faisait appel à l'usage général de trypanocides curatifs et/ou préventifs. Ces outils devaient être employés avec doigté, en prenant en compte l'environnement et le contexte socioéconomique, ainsi qu'en optimisant les ressources financières et techniques à disposition.
285. Puis, ils ont fait le point sur les progrès accomplis dans l'élimination de la mouche tsé-tsé, notamment grâce à PATTEC (Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose). Les modifications observées dans la répartition de la mouche tsé-tsé ont été illustrées par la description de nouvelles situations. Ils ont précisé que l'existence de trypanosomoses non transmises par la mouche tsé-tsé devaient également être prise en considération. Ils ont présenté divers profils de développement des trypanosomoses, leurs hôtes et autres vecteurs, en particulier les vecteurs mécaniques, suite à l'élimination de la

mouche tsé-tsé, en s'appuyant sur des situations ou des modèles réels. Ils ont expliqué que, après avoir mené des actions en vue de lutter contre la mouche tsé-tsé depuis plus d'un siècle, seul 0,5 % des territoires concernés étaient désormais considérés comme indemnes de mouche tsé-tsé. Toutefois, certaines de ces zones indemnes autorisaient l'élevage intensif du bétail. Leur statut indemne devait donc être reconnu. Puis, ils ont passé en revue divers outils de contrôle et de suivi et ont décrit les stratégies les plus efficaces.

286. Les intervenants ont insisté sur le fait qu'il conviendrait de délimiter des secteurs géographiques dans lesquels une éradication durable de la mouche tsé-tsé semblait désormais possible. Puis, ils ont précisé que l'éradication se déroulait en plusieurs étapes : en un premier temps, élimination effective de la mouche tsé-tsé et évaluation du résultat obtenu à l'aide d'outils efficaces ; puis, mise en place de barrières de protection afin d'éviter toute nouvelle invasion.

287. Ils ont ajouté que l'objectif ultime consistait à éliminer les trypanosomoses. Ceci serait probablement plus difficile à réaliser en raison des contraintes associées aux traitements par trypanocides (incapacité à traiter efficacement les animaux, qualité des trypanocides et existence de chimiorésistance), de l'existence de facteurs propices à la résurgence de l'infection, et d'une transmission mécanique possible de certaines trypanosomoses par ces animaux, par les réservoirs sauvages ou même par les animaux transhumants.

288. En guise de conclusion, les intervenants ont indiqué qu'il serait nécessaire que des groupes d'experts définissent puis valident les zones géographiques, les différentes étapes du contrôle, les outils et les stratégies, ainsi que les statuts afin de permettre à l'OIIE d'élaborer des lignes directrices sur l'auto-déclaration du statut « indemne de la mouche tsé-tsé et/ou de trypanosomoses » et le maintien de ce statut. Les zones géographiques concernées devraient probablement se limiter aux zones de développement prioritaire ou zones de production, être entourées de barrières naturelles et/ou se prêter à l'installation de barrières artificielles afin de prévenir toute nouvelle invasion.

Discussions

289. La présentation des Docteurs Marc Desquesnes et Jérémy Bouyer a été fort appréciée et commentée par plusieurs Délégués.

290. Le Délégué du Sénégal a remercié l'AIEA et le CIRAD pour la mise en œuvre réussie du programme d'éradication de la mouche tsé-tsé dans son pays et a espéré que celui-ci obtiendrait le statut indemne. Il a insisté sur l'importance de conduire des programmes de recherche sur de nouvelles molécules en raison de la résistance observée aux trypanocides actuellement utilisés en Afrique. Le représentant de l'UEMOA était également préoccupé par la chimiorésistance observée et les problèmes afférents à l'emploi de la formulation de la préparation des trypanocides : solide (poudre ou granulés à diluer) ou liquide (solution prête à l'emploi).

291. Le Délégué de l'Afrique du Sud a insisté sur l'importance d'obtenir davantage d'informations sur l'impact des programmes d'éradication de la mouche tsé-tsé sur la biodiversité par rapport aux stratégies durables de contrôle de la mouche tsé-tsé.

292. Le Délégué du Botswana a confirmé que la mise en place de mesures de contrôle dans le cadre de l'éradication de la mouche tsé-tsé était fort complexe en raison des nombreuses données tant techniques qu'environnementales requises afin d'appliquer une approche globale pour éradiquer la mouche tsé-tsé. Nonobstant la complexité de cette opération, le Délégué du Botswana a encouragé le continent africain à poursuivre cette éradication au vu des avantages qui en découlent. Finalement, il a manifesté son souhait pour que PATTEC soit impliqué dans le développement d'une stratégie de contrôle pertinente et dans l'élaboration des normes concernant la mouche tsé-tsé.

293. Les Docteurs Marc Desquesnes et Jérémy Bouyer ont remercié les efforts collectifs consentis dans le cadre de l'éradication de la mouche tsé-tsé en Afrique. Concernant la formulation des trypanocides, ils ont souligné que la forme liquide avait une durée de vie plus courte que la forme solide. L'authenticité des médicaments utilisés en Afrique demeurerait leur principale préoccupation. Ils ont indiqué, à cet effet, qu'un organisme dédié était chargé de certifier l'authenticité des produits mis sur le marché. Les conférenciers ont rappelé qu'il revenait aux pays de décider d'appliquer ou non une stratégie d'éradication de la mouche tsé-tsé, tout en soulignant que de nombreux facteurs devaient être pris en considération.

Conférence internationale OIE-FAO pour le contrôle et l'éradication de la PPR

294. Le Président de la Conférence, le Docteur Abderrahman El Abrak, a invité le Docteur Joseph Domenech, Conseiller auprès du Service scientifique et technique de l'OIE, à présenter brièvement la prochaine Conférence internationale pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR) organisée conjointement par l'OIE et la FAO.
295. Le Docteur Domenech a évoqué la préparation de la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR (SMCE) et la Conférence internationale de l'OIE et de la FAO pour le contrôle et l'éradication de la PPR, qui se tiendra à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 31 mars au 2 avril 2015.
296. Il a indiqué que la Stratégie mondiale avait été préparée par le Groupe de travail sur la fièvre aphteuse du Plan cadre mondial FAO-OIE pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF TADs), en étroite collaboration avec des experts et des représentants des principaux pays concernés, d'organisations régionales, du secteur privé et des partenaires engagés dans l'aide au développement. L'élaboration de cette stratégie et l'organisation de la Conférence internationale ont été demandées à plusieurs reprises, notamment : en octobre 2012 par une recommandation du Comité de pilotage mondial du GF-TADs, appuyée par une Résolution de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE adoptée en mai 2014 ; et par les recommandations du Comité de l'agriculture (COAG) et du Conseil de la FAO, en octobre et décembre 2014 respectivement.
297. Il a informé les Délégués que la SMCE serait présentée lors de la Conférence internationale OIE-FAO pour le contrôle et l'éradication de la PPR. Il escomptait que la stratégie, notamment son calendrier et sa feuille de route pour une éradication mondiale, recevrait le soutien des participants.
298. Il a également expliqué que le programme de la Conférence se composait de plusieurs séances scientifiques et techniques, suivie d'une réunion de haut niveau afin d'obtenir un engagement et un soutien national et international, puis d'une séance spéciale adressée aux bailleurs de fonds. Parmi les participants figureraient les Ministres et les Délégués nationaux de l'OIE des pays infectés et à risque, des bailleurs de fonds, des représentants des communautés économiques régionales des régions infectées et à risque, des chercheurs, des socio-économistes, des représentants des communautés concernées (ONG, secteur privé, partenaires engagés dans l'aide au développement, etc.) pour qui le contrôle de la PPR et d'autres maladies des petits ruminants et le développement de la production de petits ruminants présentent un intérêt. En tout, 400 personnes, comprenant les Ministres et les Délégués auprès de l'OIE des pays infectés ou à risque, ont été conviées à prendre part à la Conférence.

Discussions

299. Le Docteur Vallat a évoqué à son tour l'état d'avancement de la préparation de la Conférence internationale pour le contrôle et l'éradication de la PPR organisée conjointement par l'OIE et la FAO. Les Ministres et les Délégués de l'OIE de près de 100 Pays Membres infectés par le virus de la PPR ou à risque recevront sous peu une lettre cosignée par l'OIE et la FAO les conviant à y assister après des annonces préalables aux Délégués envoyés par l'OIE. Grâce à

l'UA-BIRA, l'UEMOA et l'OIE, près de 75 pays en développement bénéficieront d'un soutien financier afin de pouvoir participer à cet événement important. Il a conclu son intervention en confirmant que les bailleurs de fonds y seront également invités. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une conférence de bailleurs de fonds en soi, il espérait que cette manifestation permette d'accroître la visibilité de la PPR et suscite ainsi l'intérêt des bailleurs de fonds afin qu'ils financent la mise en œuvre de la stratégie de contrôle et d'éradication de la PPR. Il a vanté la validité du modèle utilisé par l'Afrique pour la peste bovine (coordination de l'UA-BIRA avec l'appui de l'OIE et de la FAO) qui pouvait aussi être transposé à la PPR.

Présentations des organisations internationales et régionales

Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA)

300. Le Dr Bruce Mukanda, agent senior des programmes et projets de l'UA-BIRA, a commencé sa présentation en indiquant que, à la suite d'une décision du Conseil exécutif de l'UA prise en janvier 2014, la Commission de l'UA a, par le biais de l'UA-BIRA, entamé un processus de consultation approfondie des parties intéressées en vue de formuler une Stratégie de développement de l'élevage (LiDeSA). Il a expliqué que celle-ci avait été motivée par le constat selon lequel, dans l'état actuel des choses, le secteur de l'élevage serait d'ici 2050 dans l'incapacité de répondre à la demande en bétail et en produits d'origine animale en Afrique. De plus, il était nécessaire de transformer efficacement le secteur afin de relever les défis auquel il devait faire face. La stratégie a été entérinée par le Conseil exécutif de l'UA lors de sa réunion en janvier 2015.
301. Le Dr Mukanda a évoqué la vision de LiDeSA dont l'objectif visait à rendre le secteur de l'élevage à la fois compétitif et durable pour qu'il contribue significativement à la prospérité de l'Afrique. Ainsi, la transformation du secteur de l'élevage en Afrique permettrait d'accroître sa contribution au développement socio-économique du continent et à une croissance équitable.
302. Concernant l'approche stratégique, il a indiqué que celle-ci reposait sur la transformation du secteur de l'élevage, qui passerait de systèmes de production essentiellement fondés sur la subsistance à des systèmes de production commerciaux dynamiques axés sur le marché, attirant ainsi des investissements significatifs tant du secteur public que du secteur privé.
303. Le Dr Mukanda a conclu en soulignant les objectifs stratégiques de la LiDeSA, comme suit :
 1. Attirer des investissements publics et privés tout au long des différentes chaînes de valeur de l'élevage ;
 2. Améliorer la santé animale et accroître la production, la productivité et la résilience des systèmes de production animale ;
 3. Accroître l'innovation, la génération et l'utilisation de technologies, des capacités et de l'esprit d'entreprise des acteurs dans la chaîne de valeur de l'élevage.

Commission européenne

304. Le Docteur Moritz Klemm, Vétérinaire en Chef à la Commission européenne responsable des relations avec l'OIE, a souligné les activités récentes et en cours menées dans le cadre du programme de la DG-SANTE de l'Union européenne, intitulé « Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres » (BTSF) dans la région. Il a déclaré que le programme « BTSF Monde » (2013-2016) couvrait des activités menées dans les domaines de la santé et du bien-être animal, ainsi que de la sécurité sanitaire des aliments et dans le domaine phytosanitaire, qui s'adressaient aux responsables gouvernementaux de plusieurs pays africains. Il a ajouté que le programme se composait de divers ateliers et formations continues à l'échelle régionale. Les objectifs visés étaient les suivants : renforcer les capacités des Services vétérinaires et leur compréhension de la législation européenne dans ce domaine ; contribuer à la sécurité des échanges ; et accroître la coopération dans le domaine SPS (sanitaire et phytosanitaire). Il a conclu en indiquant que le programme « BTSF ISSB » (2014-

2015) dispensait une formation aux responsables gouvernementaux des pays du Sud de la Méditerranée sur l'établissement de normes par la Commission du Codex Alimentarius (Codex), l'OIE et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

305. Le Docteur Mohammed Bengoumi, Représentant de la FAO, a commencé sa présentation en indiquant que, au cours des dernières décennies, plusieurs crises sanitaires importantes, relevant tant de la santé humaine que de la santé animale, étaient apparues à la suite d'interactions complexes entre divers facteurs à l'interface homme-animal-écosystème.
306. Il a fait observer que, en adoptant l'approche « Une seule santé », qui se concentrait sur l'interaction entre ces acteurs et impliquait la participation et la collaboration de diverses disciplines dans la gestion des risques sanitaires, la FAO avait privilégié l'investissement dans les capacités humaines et des infrastructures aux niveaux national, régional et mondial afin de réduire les risques liés aux situations d'urgence et accroître la résilience des communautés et des systèmes de santé.
307. Le Docteur Bengoumi a conclu en précisant que la FAO apportait son soutien aux pays membres dans plusieurs domaines de la santé animale par le biais de son programme régulier, ses initiatives régionales et divers projets, tels que le Programme de coopération technique et le Programme de coopération FAO/gouvernements. Plus de 50 millions USD ont été déboursés au cours des dernières années afin de suivre les maladies animales transfrontalières en Afrique et lutter contre elles, notamment la peste des petits ruminants (11 projets), la fièvre de la vallée du Rift (5 projets), l'influenza aviaire hautement pathogène (6 projets), la péripneumonie contagieuse bovine (1 projet), la fièvre aphteuse (3 projets) et le coronavirus responsable du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (1 projet).

Fédération internationale de laiterie (FIL)

308. Mme Tendayi Clementine Marecha, Représentante de la Fédération internationale de laiterie (FIL), a présenté brièvement les activités de l'Organisation. Elle a indiqué que la FIL offrait depuis 1903 son expertise internationale sur les questions afférentes au secteur laitier.
309. Mme Marecha a évoqué la mission de la FIL, qui consistait à aider à nourrir la planète avec des produits laitiers sûrs et durables.
310. Reconnaisant l'importance de la santé et du bien-être animal, elle a fait remarquer que la FIL disposait d'un Comité permanent sur la santé et le bien-être animal composé de 79 experts désignés par les 28 Comités nationaux de la FIL, ainsi que d'observateurs de l'OIE et de la FAO.
311. Elle était ravie de pouvoir attirer l'attention sur le fait que, en 2002, la FIL était la première organisation du secteur agroalimentaire privé à instaurer une collaboration formelle avec l'OIE.
312. Mme Marecha a brièvement cité quelques exemples des travaux menés par la FIL dans les domaines de la santé et du bien-être animal, tels que le guide sur le bien-être animal dans les systèmes de production laitière, les travaux conduits sur la fièvre aphteuse, la mastite et l'antibiorésistance, et les guides ISO/FIL sur le comptage des cellules somatiques.

Fédération internationale pour la santé animale (IFAH)

313. Le Docteur Olivier Espeisse, Représentant de la Fédération internationale pour la santé animale (IFAH), a présenté brièvement les activités de l'Organisation et a indiqué que l'IFAH représentait à l'échelle mondiale les sociétés et les associations engagées dans la recherche et le développement, la fabrication et la commercialisation de médicaments et vaccins vétérinaires, ainsi que d'autres produits de santé animale.

314. Il a informé les participants que l'IFAH était présente dans les pays développés et en développement sur les cinq continents et qu'elle se composait de 8 membres corporatifs et 29 associations nationales. Il a également indiqué que l'Organisation s'efforçait d'encourager la mise en place d'un cadre réglementaire prévisible et scientifiquement fondé qui permettrait de faciliter la mise sur le marché de médicaments, vaccins et autres produits de santé animale de qualité, innovants et compétitifs, contribuant ainsi à une meilleure compréhension de la santé animale.
315. Puis, il a présenté l'approche adoptée par l'IFAH à l'égard de la résistance aux agents antimicrobiens. Celle-ci s'articulait autour de plusieurs axes, notamment : le suivi et la surveillance ; l'usage responsable ; la conformité aux règles ; et l'innovation. C'est dans cet esprit que l'IFAH collabore constamment avec les agences onusiennes et l'OIE.
316. Il a conclu sa présentation en indiquant que l'IFAH comptait également d'accroître sa visibilité et sa présence en Afrique lors de la Conférence mondiale sur la santé animale qui se tiendrait à Dar-Es-Salaam, en Tanzanie, en juin 2015.

Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose (PATTEC)

317. Le Docteur Hassane Mahamat Hassane, Coordinateur UA-PATTEC, a présenté brièvement les activités du Bureau de coordination UA-PATTEC qui ont permis de mettre en place l'initiative PATTEC en 2014 – 2015.
318. Il a commencé par informer les participants que les Chefs d'États et de gouvernements africains avaient adopté, lors du 36e Sommet ordinaire à Lomé (Togo) en juillet 2000, une Décision ayant pour référence AHG/Dec. 156 (XXXVI), exhortant les Pays Membres à agir ensemble dans le cadre de la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose (PATTEC).
319. Il a expliqué que, aux termes de cette décision, la Commission de l'Union africaine était chargée de guider et coordonner les activités de mise en œuvre de la décision.
320. Le Docteur Mahamat Hassane a ensuite présenté un rapport succinct couvrant la période 2014-2015 et résumant les accomplissements qui ont permis de conduire avec succès les activités de suppression et d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose dans les pays touchés. Les activités en question étaient les suivantes : sensibilisation et information ; renforcement des capacités et formation ; facilitation du transfert de technologies ; mise en place de partenariats ; mobilisation des ressources ; aide fournie aux pays pour développer des projets et des programmes T&T ; suivi et évaluation ; directives ; direction stratégique et formulation de normes ; et supervision du programme.
321. Enfin, le Dr Mahamat Hassane a suggéré la création d'un groupe *ad hoc* pour l'élaboration de normes concernant la mouche tsé-tsé et les Trypanosomoses.
322. Le Directeur général de l'OIE a confirmé que la décision en la matière était déjà prise.

Centre panafricain des vaccins vétérinaires (PANVAC)

323. Le Docteur Nick Nwankpa, Représentant de l'UA-PANVAC, a commencé sa présentation en soulignant la mission de l'Organisation, à savoir : « veiller à la qualité des vaccins, produire des réactifs de diagnostic de base et maintenir l'absence de la peste bovine en Afrique ».
324. Puis, il a évoqué la création de deux centres indépendants de contrôle de la qualité des vaccins vétérinaires en Afrique, dans les années 80, et les améliorations qui s'en sont suivies dans la qualité des vaccins produits contre la peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB). Ceci prouvait qu'un contrôle indépendant de la qualité, appliqué au second niveau, constituait une condition sine qua non pour réduire au minimum les risques associés à l'usage de vaccins de mauvaise qualité ou potentiellement dangereux.

325. Le Docteur Nwankpa a insisté sur le fait que, depuis, le nombre et la qualité des vaccins produits avaient sensiblement augmentés.
326. Il a, en outre, indiqué que l'UA-PANVAC participait aussi au développement d'outils de diagnostic en vue de soutenir les efforts déployés pour contrôler les maladies animales et avait récemment développé deux épreuves, à savoir ELISA bloquant (bELISA) et ELISA indirect (iELISA) pour détecter les anticorps dirigés contre le virus de la peste des petits ruminants (PPR). Il a informé les participants que ces kits seraient très utiles lors d'une éventuelle campagne d'éradication de la PPR sur le continent.
327. Concernant les contributions de l'UA-PANVAC à l'éradication de la peste bovine et au maintien de l'absence de la maladie en Afrique, le Docteur Nwankpa a évoqué la 8e Conférence des Ministres responsables des ressources animales en Afrique. Il a indiqué que, au cours de la réunion qui s'était tenue à Entebbe en mai 2010, il avait été recommandé de détruire toutes les souches du virus de la peste bovine détenues par les laboratoires en Afrique et de remettre à l'UA-PANVAC tout matériel sensible afin que celui-ci le conserve en toute sécurité.
328. Le Docteur Nwankpa a également attiré l'attention sur le fait que, en 2013, l'OIE avait accordé à l'UA-PANVAC le statut de Centre collaborateur pour le contrôle de la qualité des vaccins et avait récemment déployé une mission auprès de l'UA-PANVAC afin d'évaluer la capacité de ses installations à détenir le virus de la peste bovine et du matériel viral. Il a fait remarquer qu'un processus similaire en était à sa dernière étape afin que la FAO octroie à l'UA-PANVAC le statut de Centre de référence pour l'assistance technique au contrôle de la qualité des vaccins.
329. Le Docteur Nwankpa a conclu sa présentation en déclarant que, en dehors de l'OIE, les activités de l'UA-PANVAC avait également reçu un soutien technique et financier d'autres partenaires, tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Alliance internationale pour les médicaments vétérinaires destinés aux animaux d'élevage (GALVmed), la Fondation KYEEMA et l'Union européenne (UE). Il a également insisté sur le fait que l'UA-PANVAC participait activement avec d'autres partenaires à divers projets sur le contrôle des maladies animales en Afrique.

Société mondiale de protection des animaux (WAP)

330. Le Docteur Otieno Mtula, Représentant de la Société mondiale de protection des animaux (WAP) a commencé sa présentation en faisant le point sur l'Organisation. Puis, il évoqué dans les grandes lignes la mission de la WAP en expliquant la théorie du changement suivie par le Bureau régional de protection des animaux en Afrique et de quelle manière l'Organisation comptait apporter des changements significatifs sur le continent.
331. Le Docteur Mtula a insisté sur le fait que la mission de la WAP était bien présentée dans la stratégie de l'Organisation pour 2015 – 2020, dont l'objectif visait à encourager la planète à mieux protéger les animaux.
332. Il a souligné la présence internationale de la WAP de par sa contribution à la Déclaration universelle pour le bien-être animal (DUBE), aux Objectifs de développement durable (SDG) et à l'Indice de protection animale (API).
333. En guise de conclusion, le Docteur Mtula a présenté brièvement l'un des projets phares menés sur le terrain et a montré de quelle manière ce projet traitait les questions associant la protection des animaux et les moyens de subsistance.

Discussions

334. Le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, a rappelé aux Délégués la toute récente Déclaration universelle pour le bien-être animal élaborée par les Nations Unies. L'OIE a apporté son soutien à cette initiative, par une résolution de l'Assemblée mondiale, à condition

que la déclaration fasse une solide référence aux normes de l'OIE sur le bien-être animal. Une lettre a été adressée à tous les Délégués afin de les sensibiliser à la question.

Organisation mondiale de la santé (OMS)

335. Le Dr Stéphane de La Rocque intervient au nom du Dr Y. Souteyrand, retenu en dernière minute par d'importantes obligations.
336. Il présente rapidement le mécanisme de gouvernance de l'OMS, insistant sur le rôle des deux bureaux régionaux AFRO et EMRO qui interviennent sur le continent africain. Il présente également le processus de réforme dans lequel l'OMS est engagé, visant notamment à faciliter la coordination entre les 3 niveaux de l'organisation (bureaux nationaux, régionaux et siège) et les 6 axes prioritaires retenus. La mise en œuvre du Règlement Sanitaire International (RSI) est une de ces priorités.
337. Le Dr de La Rocque explique comment ces priorités se traduisent dans le plan budgétaire, qui régit les activités à travers les 3 niveaux.
338. L'identification du RSI comme priorité permet l'affectation de ressources pour le renforcement des capacités des pays pour la détection et la réponse aux événements sanitaires définies dans la réglementation. Ces activités sont en particulier intégrées dans des stratégies régionales pour le contrôle des zoonoses, et s'insère dans des efforts pour le renforcement des systèmes de santé publique. La collaboration avec le secteur animal intervient dans ce contexte et s'appuie sur les principes énoncés dans la note Tripartite de 2010.

Association mondiale vétérinaire (WVA)

339. Le Docteur Khaled El Hicheri, Conseiller pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord auprès de l'Association mondiale vétérinaire, a commencé sa présentation en rappelant aux participants que la WVA représentait la profession vétérinaire de par le monde, regroupant ainsi plus de 90 associations vétérinaires nationales et 12 associations vétérinaires internationales.
340. Il a attiré l'attention sur le fait que la WVA était reconnue internationalement comme la voix de la profession vétérinaire de par le monde. En 150 ans, elle était passée de l'organisation d'une réunion regroupant 130 vétérinaires européens à celle d'un congrès vétérinaire mondial, tous les deux ans, réunissant des milliers de vétérinaires du monde entier.
341. Puis, il a présenté en détail les organes directeurs de la WVA, composés de l'Assemblée générale, du Conseil et du Secrétariat de la WVA. Concernant la mission de la WVA, il a indiqué qu'elle consistait à garantir et promouvoir la santé animale, le bien-être animal et la santé publique à l'échelle mondiale. Il a poursuivi en déclarant que ceci était rendu possible grâce aux échanges d'idées et à la collaboration conjointe pour la promotion et le développement de la médecine vétérinaire.
342. Le Docteur El Hicheri a précisé que la WVA accordait une grande importance à la collaboration. Elle avait ainsi signé un protocole d'entente, et collaborait efficacement, avec des partenaires internationaux pertinents, tels que : l'OIE, l'OMS, la FAO, l'Association médicale mondiale (WMA), la Société mondiale de protection des animaux (WAP), la FIL et l'Organisation mondiale des agriculteurs (OMA).
343. En guise de conclusion, Le Docteur El Hicheri a indiqué que la WVA avait développé et continuait à produire des politiques et des recommandations axées sur les principales questions vétérinaires mondiales. Il a déclaré que ces politiques et recommandations étaient adressées à la profession vétérinaire ainsi qu'aux principales institutions et autorités décisionnelles.

Centre international de physiologie et d'écologie des insectes (ICIPE)

344. Le représentant du Centre international de physiologie et d'écologie des insectes (ICIPE), le professeur Suresh Raina a brièvement présenté les activités de l'ICIPE.
345. Il a en outre insisté sur l'importance des abeilles pollinisatrices dans la sécurité alimentaire.
346. Le Professeur Raina a évoqué le projet santé des abeilles en cours depuis 2013 financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par ICIPE et l'UA BIRA. Les composantes clés du projet concernent :
- L'implantation du premier laboratoire africain de référence à Nairobi pour la santé des abeilles et le contrôle de la qualité du miel ;
 - L'implantation de stations satellites au Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie et Liberia. Ces stations satellites sont à la disposition de tout pays africain demandeur de prestations ; et
 - La formation des acteurs avec mise en place d'une plateforme coordonnée par l'UA BIRA.

Date, lieu et sélection des thèmes techniques pour la 22^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique

347. Le Président de la Commission a demandé aux Délégués présents si un pays souhaitait accueillir la 22^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique.
348. La représentante de la Namibie a confirmé le souhait de son pays d'organiser la prochaine Conférence régionale qui se tiendrait en février 2017 à Swakopmund.
349. La proposition de la Namibie a été adoptée à l'unanimité.
350. Le Délégué du Cameroun a aussi fait part du souhait de son pays d'organiser la 23^e Conférence en février 2019, proposition accueillie positivement par les Délégués.
351. Le Dr Vallat a expliqué que, comme à l'accoutumée, l'un des thèmes techniques inclurait les réponses des Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique au questionnaire qui serait préparé sur une thématique spécifique. Le choix du thème serait décidé lors de la prochaine réunion de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, qui se déroulerait pendant la Session générale de l'OIE en mai 2015. Cependant, la représentante de la Namibie a formulé une première proposition sur « la stratégie régionale de coopération sur le contrôle et l'éradication de la PPCB en Afrique » à être considérée comme thème technique. Il a également été précisé que l'autre thème ne serait pas accompagné d'un questionnaire et porterait sur un sujet d'actualité proposé puis approuvé par la Commission régionale lorsqu'elle se réunirait durant la Session générale de l'OIE avant la Conférence, autrement dit en mai 2016.

Discussions sur les projets des recommandations 1 et 2

352. Les projets de recommandations 1 et 2 afférents aux deux thèmes techniques de la Conférence ont été présentés aux participants et soumis à discussion. Certaines modifications ont été proposées pour les deux projets de recommandations. Ceux-ci ont été amendés en conséquence en vue de leur adoption finale lors de la session de vendredi.
353. Le Docteur Vallat a rappelé aux Délégués que les recommandations adoptées lors de la Conférence seraient présentées pour adoption à l'Assemblée mondiale des Délégués au cours de la Session générale en mai 2015, rendant leur application obligatoire pour l'OIE.

Jeudi 19 février 2015

Visite culturelle et technique

354. Les participants et leurs invités ont fort apprécié la qualité et la diversité de la visite culturelle et technique organisée par le pays hôte. Ils en ont remercié chaleureusement les organisateurs.

Vendredi 20 février 2015

Proposition de désignation d'un nouveau Centre collaborateur de l'OIE

355. Le Docteur NGEIYWA Kisa Juma, Délégué du Kenya auprès de l'OIE, a soumis à la Commission régionale une candidature demandant que l'OIE considère l'International Centre of Insect Physiology and Ecology (Centre international de Physiologie et d'Ecologie des insectes) (ICIPE) comme un Centre collaborateur de l'OIE en matière de santé des abeilles.
356. Il a invité les Délégués à examiner en détail le bref aperçu sur le Centre et ses activités qu'a présenté le Professeur Suresh Raina mercredi 18 février pendant le temps consacré aux Organisations internationales et régionales.

Adoption du Projet de Rapport final et des Recommandations

357. Le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, explique les procédures à suivre pour l'adoption du rapport ainsi que des recommandations de la Conférence. Les Délégués peuvent présenter des commentaires ou faire des suggestions qui sont pris en compte lors de la Conférence. Cependant, les commentaires additionnels sur ce rapport reçus avant le 5 mars 2015 au Siège de l'OIE pourront être également examinés. Les recommandations doivent toutefois être adoptées lors de la session et ne peuvent pas être modifiées ultérieurement.
358. Les deux projets de Recommandations sont adoptés, avec des modifications mineures, prenant en compte les suggestions et les discussions des participants.

Cérémonie de clôture

359. Au nom du Bureau de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, du Siège de l'OIE et des participants à la Conférence, la Docteure Marosi Molomo a lu la traditionnelle motion de remerciements à l'intention du pays hôte.
360. Le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, a remercié les collègues de l'Office National pour la Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires du Maroc (ONSSA) pour l'organisation de cette Conférence. Il a également exprimé sa gratitude à l'égard du Secrétariat de la Conférence et du personnel du Siège et des Représentations régionale et Sous-régionales de l'OIE pour leur participation active et fructueuse.
361. Il a souligné l'importance d'une étroite collaboration entre l'OIE et les Communautés économiques régionales (CER) ayant un rôle fondamental pour soutenir l'amélioration de la santé animale en Afrique.
362. Il a ensuite rappelé aux participants que la Conférence internationale FAO-OIE pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants a été prévue du 31 mars au 2 avril 2015 à Abidjan en Côte d'Ivoire. Il a exhorté tous les Délégués à prendre part à cette Conférence considérant qu'il s'agit d'une excellente occasion de lancer le programme de contrôle et d'éradication de la PPR.

363. Le Docteur Vallat a noté avec enthousiasme que la 21ème Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique a atteint ses objectifs, tels que permettre à l'Afrique de s'exprimer d'une seule voix, non seulement dans le domaine technique mais également en matière d'adoption des normes de l'OIE. Des discussions animées et stimulantes ont permis d'aboutir à des recommandations intéressantes qui seront soumises à l'Assemblée mondiale des Délégués pour adoption en mai 2015.
364. Le Docteur Abderrahman El Abrak, Délégué du Maroc auprès de l'OIE, a tenu tout d'abord à remercier le Directeur général de l'OIE ainsi que tous les Délégués de l'OIE de cette région d'avoir donné l'opportunité au Maroc d'accueillir la 21ème Conférence régionale de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique à Rabat. Il a souligné que toute la semaine avait été très constructive sur le plan technique et culturel également. Il a remercié le personnel du travail accompli pour la préparation de cette Conférence. Il a ensuite exprimé sa gratitude au nom de son gouvernement et en son nom propre à tous les participants, aux orateurs et au Secrétariat de l'OIE pour cette Conférence très fructueuse. Il a souhaité un bon retour à tous, en espérant que le séjour à Rabat ait été agréable.
365. La Docteure Karin Schwabenbauer, Présidente de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, a remercié, à son tour, le gouvernement du Maroc pour l'organisation de la Conférence.
366. Le Docteur Abderrahman El Abrak a déclaré la Conférence officiellement close à 11 h 00.

Discours de Monsieur Aziz Akhannouch
Ministre de l'agriculture et de la pêche maritime du Maroc
prononcé par Monsieur Ahmed Bentouhami
Directeur Général l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA)
à l'occasion de la 21^{ème} Conférence de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique

Monsieur le Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) ;
Madame la Présidente de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) ;
Madame la Présidente de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique ;
Monsieur le Représentant Régional de l'O.I.E pour Afrique;
Madame la Présidente de la Commission du Codex Alimentarius,
Monsieur le Président de l'Ordre National des Vétérinaires ;
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales et régionales ;
Mesdames et Messieurs les Délégués officiels des pays africains auprès de l'OIE ;

Mesdames et Messieurs,

Il m'échoit l'honneur d'être parmi vous aujourd'hui à la cérémonie d'ouverture officielle des travaux de la 21^{ème} Conférence de la Commission Régionale de l'O.I.E pour l'Afrique qui se tient durant ces quatre jours dans notre pays, le Maroc.

En cette occasion, je voudrais tout d'abord souhaiter la cordiale bienvenue à vous tous qui avez accepté de faire le déplacement en dépit de votre agenda à la ville impériale de Rabat pour prendre part à cette 21^{ème} Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique. C'est pour nous un événement fort important et significatif à plus d'un titre, il traduit en effet la confiance placée en notre pays et nos services vétérinaires par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale et les pays membres de votre organisation que je tiens à remercier vivement à cette occasion. Cette confiance est un témoignage très apprécié pour le rôle actif que n'ont cessé de jouer les services vétérinaires marocains au sein de l'OIE depuis sa création en 1924 afin de contribuer à l'amélioration de la santé animale dans le monde.

Je tiens également à exprimer mes remerciements et toute ma gratitude à l'O.I.E pour son appui continu aux pays d'Afrique et pour les efforts qu'il ne cesse de déployer en vue d'améliorer la santé animale et sa bonne gouvernance dans notre continent.

Je remercie également aussi les représentants des institutions régionales et internationales, messieurs les délégués officiels des pays africains membres de l'OIE et tous les participants ici présents qui ont bien voulu faire le déplacement pour rehausser l'éclat de l'événement qui nous réunit aujourd'hui témoignant de l'intérêt qu'ils accordent aux travaux de cette conférence.

Mesdames et Messieurs,

Vous n'êtes pas sans savoir que les productions animales peuvent être sérieusement affectées et mises à rudes épreuves suite à l'apparition ou l'émergence de maladies animales qui peuvent avoir un lourd tribut pour l'économie d'un pays, et nombreux sont les pays qui ont vu leurs exportations d'animaux ou de produits animaux arrêtées ou leur sécurité alimentaire fortement menacée par de telles maladies.

Notre continent africain n'est malheureusement pas à l'abri des menaces et des crises sanitaires. En effet, force est de constater que la situation sanitaire en Afrique est marquée par la présence de plusieurs maladies animales contagieuses ou transfrontalières qui sont capables de franchir les frontières. Bien plus, les changements intervenus dans l'écosystème régional d'ordre essentiellement climatique, ont certes influencé les modes de vie des pathogènes, des habitats et des vecteurs. Sur le plan de la santé animale, les conséquences perceptibles de ces changements sont caractérisées notamment par une extension de l'aire géographique de survie de certains vecteurs de maladies animales, mais aussi par l'émergence de pathologies animales jusque-là inconnue.

Mesdames et Messieurs,

La situation sanitaire qu'a connue récemment la région du Maghreb par l'apparition de la Fièvre aphteuse est l'exemple parfait qui illustre la grandeur de cette menace sur nos productions animales et son impact socio-économique sur le secteur de l'élevage. Et comme vous le savez, les pays de la région du Maghreb ont dû faire face à cette maladie connue par sa haute contagiosité en vue de son contrôle.

Notre pays demeure à ce jour indemne de cette maladie grâce aux mesures préventives prises à temps qui s'inscrivent dans le cadre de la politique sanitaire qui vise à préserver le patrimoine animal national conformément aux objectifs du Plan Maroc Vert mis en place par notre Département et qui vise, entre autres, à augmenter les productions animales et améliorer la qualité des produits et leur compétitivité.

Des événements sanitaires de cette ampleur constituent une alerte sérieuse imposant aux autorités vétérinaires officielles de nos pays et des organisations internationales spécialisées de réagir avec la célérité et l'efficacité requises pour faire face à ce types de crises en mobilisant tous les moyens nécessaires et en déployant toute l'expertise et les stratégies appropriées pour assurer une lutte efficace et préserver l'état sanitaire du cheptel.

Mesdames, Messieurs,

Eu égard au contexte sanitaire qui prévaut dans notre continent et au caractère imprévisible des risques sanitaires liés aux maladies animales, les responsables des services vétérinaires des pays de la région doivent être de plus en plus vigilants, réactifs et opérationnels et être en mesure de réagir et à concevoir de nouveaux outils de surveillance et de contrôle plus efficaces qui sont à même à conduire à un contrôle efficace et une maîtrise parfaite des maladies animales afin d'en réduire leur impact économique et/ou sur la santé publique, d'améliorer les productions animales et les conditions de vie des populations rurales.

Mesdames et Messieurs,

C'est dans ce cadre que nous nous unissons aujourd'hui à l'occasion de cette importante rencontre pour renforcer notre coopération, la coordination et la mutualisation des efforts et des actions pour réussir les défis.

Je saisi cette occasion pour assurer de la pleine disposition du Maroc à mobiliser toute l'expérience de ses services vétérinaires pour accompagner les pays africains frères.

Je suis confiant en la réussite des travaux de cette Conférence qui traitera de plusieurs thématiques en relation avec de la santé animale et publique et qui permettront d'enrichir les connaissances en la matière. Je reste persuadé que les discussions lors de la présente conférence seront en harmonie avec le concept « un monde, une santé » en vue d'améliorer l'état de santé de nos cheptels et la sécurité alimentaire de nos produits.

Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais terminer mon allocution sans réitérer ma reconnaissance à l'O.I.E pour l'honneur fait au Maroc d'organiser cette 21ème Conférence. Je saisis également l'occasion pour renouveler mes remerciements à tous les Délégués officiels et toutes les organisations internationales et régionales en vous souhaitent plein succès à vos travaux, qui aboutiront, j'en suis convaincu, à des recommandations pertinentes et opérationnelles qui seront d'une aide précieuse pour le renforcement et l'amélioration de la santé animale dans notre continent.

Je vous remercie de votre aimable attention et vous souhaite de passer un agréable séjour au Maroc.

Discours de la Docteure Marosi Molomo
Présidente de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
à l'occasion de la 21ème Conférence de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique

Monsieur le Représentant du Ministre marocain de l'Agriculture et de la Pêche maritime et Directeur général de l'ONSSA,
Monsieur le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE,
Madame la Docteure Karin Schwabenbauer, Déléguée de l'Allemagne auprès de l'OIE et Présidente de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE,
Monsieur le Docteur Awilo Ochieng Pernet, Président de la Commission du Codex Alimentarius,
Monsieur le Docteur Yacouba Samake, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique,
Monsieur le Professeur, Directeur de l'UA-BIRA,
Chers partenaires collaborant avec l'OIE,
Chers collègues et Délégués de l'OIE,
Mesdames et Messieurs,
Responsables du protocole,

Je suis très heureuse d'être présente en ce jour et de prendre la parole au nom de tous les États africains membres de l'OIE au cours de cette cérémonie d'ouverture de la 21ème Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, qui se tient au Maroc. Nous ne pouvons qu'admirer les préparatifs d'une qualité irréprochable et exceptionnelle déployés par le Pays Hôte afin d'accueillir la présente conférence en collaboration avec l'OIE. De fait, ce fut une bonne décision d'organiser la conférence ici à Rabat, splendide ville marocaine. Avec un peu de chance, nous pourrions recommander d'y organiser également la 22^e Conférence.

Monsieur le Directeur général de l'ONSSA, nous sommes ravis de vous compter parmi nous aujourd'hui, en votre qualité de Représentant du Ministre de l'Agriculture, et ce nonobstant votre emploi du temps chargé. Votre présence témoigne de l'importance que le Maroc accorde à ses Services vétérinaires.

Nous sommes réunis ici en qualité de vétérinaires représentant nos pays respectifs afin de faire le point et observer les progrès accomplis dans notre région en matière de contrôle des maladies animales importantes sur le plan économique, commercial et de la santé humaine, depuis la dernière conférence qui s'est tenue au Togo en février 2013 et à la fin de laquelle des recommandations brillantes ont été formulées. Par conséquent, notre engagement et la mise en œuvre de ces recommandations guideront nos efforts à venir. Nous espérons que les recommandations que nous émettrons au cours de la présente Conférence seront encore plus brillantes que les précédentes.

Mesdames et Messieurs, chers participants,

Comme vous vous en souviendrez, afin de promouvoir la sécurité alimentaire, la disponibilité et l'accessibilité des denrées alimentaires, ainsi que la création d'emplois, bien entendu, les Services vétérinaires en Afrique doivent encourager les échanges intra-régionaux du bétail et des produits d'origine animale. Pour y parvenir, les Services vétérinaires et les Services chargés de la santé des animaux aquatiques doivent inspirer confiance en la qualité de leurs services. La bonne gouvernance des Services vétérinaires demeure notre principal objectif. Pour y parvenir nous devons faire preuve de transparence lors de la gestion des maladies et garantir la fiabilité de la certification vétérinaire, ce qui permettra d'améliorer les rapports et la confiance entre les Pays Membres. En qualité de membres de l'OIE, nous participons aux procédures d'établissement des normes de l'Organisation ainsi qu'à leur adoption. Ainsi, le vrai défi réside dans l'application de ces normes, notamment celles sur le bien-être animal.

En qualité de Pays Membres africains de l'OIE, nous souhaiterions remercier l'Organisation d'avoir mis à notre disposition un « outil » très utile, à savoir l'Outil PVS de l'OIE, qui nous a permis d'identifier les entraves à l'amélioration de nos Services vétérinaires. Nous sommes ravis que tous les Pays Membres africains de l'OIE aient, à ce jour, conduit une évaluation PVS. Ceci facilitera la classification et la priorisation des maladies animales et des zoonoses lors de la préparation de nos budgets nationaux et permettra d'améliorer nos Services vétérinaires. L'Afrique a le potentiel

d'accroître la production animale et celle de marchandises dénuées de risque, à condition d'appréhender ces défis globalement. Nous sommes bien au fait de la composante « amélioration de l'élevage » du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et des progrès accomplis dans ce domaine par les Pays Membres. Nous souhaiterions remercier tout particulièrement les chefs d'États africains et les organisations internationales pour leur soutien indéfectible à l'industrie de l'élevage dans son ensemble.

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de votre attention.

Discours du Docteur Yacouba Samaké
Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique
à l'occasion de la 21ème Conférence de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique

Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Maroc,
Excellence Mesdames / Messieurs les Membres du Gouvernement du Maroc,
Excellence Mesdames et Messieurs Les Ambassadeurs,
Excellence Madame la Présidente de l'Assemblée Mondiale des Délégués auprès de l'OIE,
Excellence Monsieur le Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale,
Madame la Présidente de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique,
Mesdames / Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et régionales,
Mesdames / Messieurs les Représentants des Communautés Economiques Régionales,
Monsieur le Directeur général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires,
ONSSA,
Monsieur le Délégué du Maroc auprès de l'OIE,
Mesdames et Messieurs les délégués des pays africains auprès de l'OIE,
Distingués Invités,
Mesdames / Messieurs les participants.

Permettez-moi tout d'abord de remercier très chaleureusement les Très Hautes Autorités du Royaume du Maroc de leur offre généreuse d'abriter la 21ème Conférence de la Commission Régionale de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) pour l'Afrique.

Permettez-moi également de remercier, très sincèrement, Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Maroc, d'avoir accepté de présider la cérémonie d'ouverture de la présente conférence. Nous sommes honorés par votre présence parmi nous. Ceci est le témoignage éloquent de la très grande importance que le Gouvernement du Maroc accorde à la santé animale. Nous n'en sommes pas surpris. En effet, le Maroc est l'un des 28 pays, qui le 25 janvier 1924, créèrent l'Office International des Epizooties, OIE, devenu plus tard l'Organisation mondiale de la santé animale, tout en gardant l'acronyme historique OIE. Je voudrais aussi remercier, très sincèrement, S.E. Mme la Présidente de l'Assemblée Mondiale des Délégués auprès de l'OIE, Dre Karin Schwabenbauer, et S.E. Monsieur le Directeur General de l'OIE, Dr Bernard Vallat, pour l'organisation de cette conférence et leur présence effective à Rabat.

Permettez-moi de remercier aussi, très sincèrement, l'OIE de sa bienveillante sollicitude dont il a, à chaque fois, fait preuve vis-à-vis des pays africains membres, surtout dans le domaine du renforcement des capacités des Services vétérinaires en tant que Bien Public mondial.

Ces égards respectueux de la dignité des peuples et des nations constituent une des sources d'inspiration de notre commune volonté d'avoir en partage les valeurs fondamentales de l'objectivité, de la confraternité et de la rigueur dans l'accomplissement correct des missions de l'OIE. Cette culture organisationnelle, centrée sur l'appartenance à une même famille, a été transmise depuis plusieurs générations.

A tous nos partenaires ici présents, je dis merci, sincèrement, pour avoir répondu à notre invitation.

Enfin, je saisis aussi cette opportunité pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux délégués des pays africains, et vous souhaite à tous la bienvenue à la 21ème Conférence de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique à Rabat, la très belle et très agréable capitale du Royaume du Maroc.

Excellences

Mesdames et Messieurs,

Pour la 21ème fois, les délégués des pays africains auprès de l'OIE, depuis mai 2014 au nombre de 54, sont invités en conférence statutaire à Rabat (Maroc) après celle de Lomé (Togo) tenue en Février 2013.

Les deux dernières années ont été riches en activités pour la réalisation des objectifs stratégiques de l'OIE déclinés dans le cinquième plan stratégique pour la période 2011-2015.

Ce 5^{ème} plan nous invita à la mise en œuvre d'activités couvrant 3 nouveaux éléments, dans un contexte mondial marqué par la globalisation, et pour nous, la prise en compte d'un fait : des pathogènes voyagent plus vite que la durée d'incubation des maladies causées par lesdits pathogènes. Ce sont :

la contribution de la santé animale et de la santé publique vétérinaire à la sécurité alimentaire, l'application du concept « Une seule santé » pour la réduction des risques de maladies infectieuses à l'interface entre l'animal, l'homme et l'environnement, et enfin la relation entre la production animale et l'environnement, y compris la contribution du changement climatique et des modifications de l'environnement à l'apparition et à la propagation géographique des maladies, des vecteurs de maladies et des espèces envahissantes, ainsi que la contribution des pratiques de production animale aux changements climatiques et environnementaux.

Permettez-moi maintenant, d'évoquer ici, quelques événements majeurs qui ont caractérisé les années 2013 et 2014, étant entendu que vous aurez des présentations appropriées complètes au cours de la conférence sur les activités de la Représentation Régionale de l'OIE basée à Bamako et celles Sous régionales de Gaborone (Botswana), Nairobi (Kenya) et Tunis (Tunisie).

Dans le domaine de la communication en temps utile d'une information précise sur les maladies animales pour assurer au mieux la prévention, la lutte et l'éradication des maladies animales, la Fièvre Aphteuse, la Peste des Petits Ruminants (PPR), la Fièvre de la Vallée du Rift, la PPCB, la maladie de Newcastle et la Rage ont retenu notre attention, et celle de nos partenaires. Il faut rappeler que les maladies citées ci-dessus font partie des maladies prioritaires du plan quinquennal d'action du GF-TADS/Afrique pour la période 2012 – 2016.

La Fièvre aphteuse a fait sa réapparition au Maghreb après 15 ans d'accalmie. Elle a été enregistrée aussi dans un certain nombre de pays de l'Afrique Australe et du reste du continent.

La PPR continue d'être une préoccupation majeure pour le continent entier, compte tenu du nombre important de foyers enregistrés et aussi de la mobilisation globale sur cette maladie. Le Directeur Général de l'OIE dans son dernier éditorial fait référence à l'élaboration de programmes mondiaux d'éradication de la PPR et annonce le lancement officiel de l'initiative conjointe OIE/FAO élaborée dans le cadre du Programme GF-TADs, prévu en mars 2015, lors d'une Conférence internationale en cours d'organisation.

La représentation régionale sous la supervision du siège et en partenariat avec l'UA/PANVAC et les services vétérinaires du Burkina Faso et du Ghana, exécuta avec succès l'étude pilote du projet VSPA sur la faisabilité du contrôle /éradication de la PPR, financée par la Fondation Bill et Melinda Gates que nous saluons et remercions très chaleureusement.

La Fièvre aphteuse et la Rage font partie des maladies prioritaires sous surveillance dans la région couverte par notre bureau de Tunis.

La FVR a fait l'objet d'une rencontre régionale à Dakar en juillet 2014. Auparavant, la PPCB avait, à Dakar en novembre 2013, fait l'objet d'une consultation régionale.

De plus, l'UEMOA a organisé successivement, en février et en mai 2014, un atelier de validation de l'étude sur la stratégie de lutte contre la PPCB et la maladie de Newcastle dans les 8 Etats membres de son espace communautaire.

L'année 2014 a été caractérisée aussi par la crise de la Fièvre à virus Ebola en Afrique de l'Ouest. Cette maladie déstabilisa les structures sanitaires des pays touchés et imposa pour un certain temps des restrictions de déplacement, ce qui eut un impact négatif sur les activités de la représentation régionale. Il est heureux de constater que l'épidémie est actuellement en décroissance.

Des cadres formels d'échanges furent établis avec les différents bureaux de l'OMS et de la FAO du continent dans le cadre du concept « Une Seule santé ». À titre d'exemple les rencontres régulières instaurées entre la Représentation Régionale et le Bureau de la FAO/ECTAD basée à Bamako ont eu

lieu. Une rencontre a eu lieu à Brazzaville entre le Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique et le Directeur régional de l'OMS/Afrique, lors de la visite de courtoisie aux Hautes Autorités du Congo.

Dans le domaine du renforcement des capacités des services vétérinaires, le PVS développé par l'OIE constitue un outil de choix. Cet outil, comme l'a indiqué le Directeur Général dans son Editorial, est aujourd'hui présenté au sein du Global Health Security Agenda proposé au monde par les États-Unis d'Amérique comme l'un des outils importants pour atteindre l'objectif d'un monde sain et sûr pour tous, libéré de la menace des maladies infectieuses, humaines et animales. Au cours de la période écoulée, plusieurs missions PVS ont été effectuées et des ateliers de formation organisés. Les activités de jumelage évoluent aussi de manière satisfaisante.

Du 20 au 22 janvier 2015, a eu lieu à Ho Chi Minh City, au Vietnam, la 3^{ème} Conférence mondiale sur la santé des animaux aquatiques. Cette conférence a été l'occasion d'aborder les problèmes de maladie du poisson, comme celle qui vient d'affecter pour la première fois en République Démocratique du Congo.

Le Continent africain s'est enrichi de deux Centres de référence de l'OIE. Nous félicitons le Laboratoire Central Vétérinaire de Gaborone (Botswana) pour sa nomination comme laboratoire de référence de l'OIE pour la PPCB et l'UA/PANVAC (Debre Zeit – Ethiopie) comme Centre Collaborateur de l'OIE pour le Contrôle de qualité des vaccins vétérinaires.

Au plan des contributions financières annuelles, la représentation régionale a continué avec ses missions de sensibilisation auprès des états membres. Je suis heureux d'annoncer, qu'à la date d'aujourd'hui, plusieurs pays se sont acquittés du paiement de leur contribution statutaire, et aussi un nombre important de pays ont payé leurs arriérés, suite à des missions de sensibilisation réalisées pour l'apurement des arriérés de contribution, et pour le changement de catégorie de contribution. Néanmoins plusieurs pays présentent encore des retards affectant leur droit de vote.

Au plan des ressources humaines, nous souhaitons la bienvenue au Dr Karim Tounkara tout nouveau Adjoint au Représentant Régional de l'OIE pour l'Afrique, au Dr. Moetapele Letshwenyo nouveau Représentant Sous Régional pour l'Afrique Australe, en remplacement du Dr Neo Mapitse qui regagna le siège parisien de l'OIE.

Excellences

Distingués invités

Mesdames et Messieurs

Pendant 4 jours, nous ferons le point sur la mise en œuvre des recommandations issues de la 20^{ème} conférence. Ensuite, nous passerons en revue le chemin parcouru, et nous suivrons avec une attention soutenue les présentations sur les thèmes techniques. Enfin, nous formulerons de nouvelles recommandations pertinentes, pour contribuer effectivement à la réalisation du mandat, de la mission et des objectifs de notre Organisation, pour le bonheur du peuple africain.

Pour cela, je sollicite votre participation active aux discussions et vous assure de l'accompagnement sans faille de votre représentation régionale, ainsi que de vos représentations sous régionales.

De plus, je vous suggérerais de profiter de votre participation à la 21^{ème} Conférence pour mieux vous connaître, car en mai 2015, vous serez invité à élire les organes de gouvernance de l'OIE.

Excellences

Distingués invités

Mesdames et Messieurs

Avant de terminer mon Mot de bienvenue, permettez-moi de souligner l'excellente collaboration technique et financière que la représentation régionale maintient avec toutes les institutions régionales du continent africain et de saluer la présence des représentants des principales organisations dans cette salle pour nous soutenir.

Je souhaite plein succès aux travaux de la 21^{ème} Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique. Je vous remercie.

**Discours de la Docteure Karin Schwabenbauer
Présidente de l'Assemblée mondiale de Délégués
à l'occasion de la 21ème Conférence de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique**

Monsieur le Ministre,
Madame la Présidente,
Monsieur le Représentant régional,
Madame la Présidente de la Commission du Codex,
Monsieur le Directeur Général,

Chers délégués,
Chers représentants des organisations internationales,
Chers amis,

A mon tour, je vous souhaite la bienvenue ici à Rabat. J'espère que vous avez tous fait bon voyage.
Je remercie les autorités du Maroc pour leur hospitalité!

Je suis particulièrement heureuse de participer à cette 21ème Conférence Régionale en Afrique. Pour moi, c'est la deuxième fois que j'ai le privilège de participer à vos débats. Cela me donne aussi l'occasion de retrouver collègues et amis, mais aussi de voir les évolutions dans notre domaine professionnel sur ce continent tellement passionnant.

Je tiens à rappeler que la région Afrique est très importante pour l'OIE:

c'est désormais la plus grande région par le nombre de membres,
l'importance de l'élevage va bien au-delà de la production de protéines animales
géographie, climat et diversité des environnements exposent les animaux à des risques sanitaires particuliers, et
c'est un continent qui présente un développement économique et politique très dynamique.

Nous faisons donc en Afrique face à de nombreux défis, que nous devons relever ensemble. Malgré beaucoup de facteurs qui rendent notre mission difficile, il ne faut pas oublier les progrès énormes accomplis jusqu'à ce jour.

Les conférences régionales de l'OIE et les activités qui sont menées à bien par les Commissions régionales relèvent aujourd'hui comme dans le passé d'une grande importance : elles permettent des réunions régulières entre les vétérinaires de tous les pays du continent, leur permettant de mieux se connaître et de développer, ensemble, des stratégies pour relever les défis majeures qui nous font face. A l'heure de la mondialisation, du changement climatique, des crises économiques, des troubles politiques actuels, des catastrophes naturelles et toutes les incertitudes que ces événements entraînent, ceci est d'importance majeure puisque tous ces facteurs ont un impact négatif sur notre mission: **Protéger les animaux et préserver notre future!**

Je remercie en particulier tous ceux qui au jour le jour travaillent ici en Afrique pour cette mission dans des conditions parfois très difficiles.

De plus, les Conférences régionales de l'OIE donnent l'occasion aux vétérinaires des services officiels du continent de se rencontrer avec la volonté commune de trouver des solutions aux problèmes auxquels ils font face, en dépit de circonstances politiques et économiques parfois défavorables. Et elles donnent la place voulue pour dédier du temps à mieux comprendre la mission de l'OIE et ses méthodes de travail. Ceci a toujours marché depuis le début de notre Organisation, il y a un peu plus de 90 ans maintenant, grâce à son caractère technique.

Notre Organisation n'a pas seulement surpassé toute sorte d'évènements adverses pendant ces 90 ans ; elle continue de jouer un rôle important dans le monde.

L'épidémie d'Ebola qui sévit maintenant depuis un an en Afrique occidentale, prouve bien l'importance dont relèvent les services de santé, inclus les services vétérinaires. Cette épidémie continue à avoir le potentiel de déstabiliser toute la région !

On ne peut rappeler assez souvent que les services de santé inclus les services vétérinaires contribuent directement à un bien public mondial : santé, sécurité alimentaire et en définitive à la paix. C'est pourquoi il est crucial que notre Organisation continue à plaider près de la Communauté Internationale pour le soutien des services vétérinaires ! Dans cet esprit l'intervention de notre DG à la Maison Blanche durant le meeting de la Global Health Security Agenda en septembre dernier était particulièrement importante.

Le monde a besoin de Services Vétérinaires de bonne qualité s'appuyant sur une législation adéquate. C'est le seul moyen de faire des progrès dans notre domaine. L'OIE s'est engagée à soutenir les services dans ce sens. Un bel exemple est la reconnaissance du plan de contrôle de la fièvre aphteuse soumis par notre pays hôte, ainsi que les nombreux pvs, qui ont aboutis à une amélioration des services, par exemple récemment en Namibie.

Toutes ces activités ont pour but d'assurer la santé et le bien-être des animaux, mais aussi la santé et la prospérité de l'humanité. Et elles méritent pour cela l'attention du public et des responsables politiques en particulier, malgré et peut-être même surtout en temps de crises.

Cette année est décisive pour l'OIE, puisque lors de la Session générale il y aura l'élection non seulement de toutes les Commissions et du Conseil, mais aussi du DG. De plus nous allons adopter le 6^{ème} Plan Stratégique.

Pour avoir du succès et être respecté, nous devons être une Organisation forte et crédible, travaillant en partenariat avec les autres Agences Internationales.

Votre présence aujourd'hui, Madame Pernet, témoigne de l'estime que votre Organisation, le Codex alimentarius, apporte à notre Organisation. Je vous en remercie sincèrement !

Le 6^{ème} Plan Stratégique, qui vous sera présenté au courant de cette Conférence, présente une bonne occasion pour revoir et définir nos objectifs et leur mise en application. Pour l'instant 3 Objectifs Stratégiques ont été identifiés :

sécuriser le bien-être et la santé animale par une gestion du risque appropriée ;

Etablir la confiance par la transparence et la communication ;

Assurer le fonctionnement et la durabilité des services vétérinaires ;

ainsi que 3 domaines transversaux :

Excellence scientifique ;

Diversité, inclusion, engagement et transparence ;

Gouvernance.

Au moment de discuter les candidatures possibles pour les élections prochaines, je vous invite à prendre en considération des personnalités qui pourront aider l'OIE à mettre en œuvre le futur Plan Stratégique. Pour moi personnellement il y a un point qui me tient particulièrement au cœur:

L'OIE est une Organisation qui a atteint un certain âge– nous venons de fêter ses 90 ans. Ceci est très bien ! Mais nous devons garder à l'esprit que certains d'entre nous prennent également de l'âge. Et c'est notre responsabilité et même devoir d'appuyer la prochaine génération, et de laisser la place quand le moment est venu. Lorsque nous étions plus jeunes, c'est cela que nous avons réclamé. Et nous ne devrions pas l'oublier et encouragé les jeunes : ils forment notre futur !

Je tiens à souligner que la Commission Régionale pour l'Afrique est un modèle, puisque ses membres représentent bien la démographie de notre profession. Et elle est la seule Commission présidée par une femme! Félicitations donc à l'Afrique.

Les thèmes techniques choisis pour cette 21ème Conférence reflètent bien les soucis de la région: les maladies négligées – qui ne sont pourtant pas négligeables comme le montre leur impact !

Et pour donner suite au thème technique de la dernière Conférence à Lomé, le rôle du commerce interafricain avec animaux et produits d'origine animale dans l'épidémiologie des maladies animales. Cette thématique est au cœur même de beaucoup de négociations entre Services vétérinaires dans le monde entier !

La lutte contre les antibioresistances est une thématique qui est (et doit être) traitée au niveau mondiale. Elle ne concerne pas seulement le monde vétérinaire, mais est un thème pour l'approche « Une seule santé ». Les trypanosomes et la mouche tsé-tsé s'enchainent bien dans cette perspective. Et laissez-vous surprendre par la présentation du Docteur de la Rocque sur la collaboration tripartite, qui offre des perspectives prometteuses. Que cette collaboration est vitale, se voit de nouveau lors de la crise de l'Ebola déjà mentionnée.

A Lomé nous avons constaté l'apparition de la Peste des Petits Ruminants dans de nombreux pays indemnes jusqu'il y a peu de temps. Je suis heureuse que l'appel qui avait été lancé il y a deux ans a été entendu et qu'une Conférence prendra place dans quelques semaines pour développer des stratégies de contrôle et d'éradication de cette maladie qui met en danger de nombreuses familles africaines, largement dépendantes de leurs animaux pour assurer leur vie. La participation de la FAO comme co-organisatrice de cette conférence offre la chance d'envisager une approche allant au-delà de la perspective vétérinaire pour mener à bien cette lutte et donc d'associer d'autres experts pour développer des stratégies prometteuses sur le terrain.

Il ne me reste qu'à nous souhaiter à tous une conférence productive, de nombreux échanges fructueux ainsi qu'un gain de connaissance approfondi. La partie informelle ne devrait pas en souffrir : profitez du temps qui vous est donné pour vous échanger avec les collègues que vous voyez si rarement. Et n'oubliez surtout pas de découvrir les beautés de notre pays hôte et le bord de l'Océan pour ceux qui viennent de régions loin de la mer, comme moi-même.

**Discours de la Docteure Awilo Ochieng Pernet
Présidente de la Commission du Codex Alimentarius
à l'occasion de la 21ème Conférence de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique**

Excellence, Monsieur le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, Représentant du Ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime ;
Excellence Madame la Déléguée de l'Allemagne et Présidente de l'Assemblée des délégués de l'OIE ;
Excellence Monsieur le Directeur Général de l'Organisation internationale de la santé animale (OIE) ;
Madame la Présidente de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique ;
Monsieur le Représentant Régional de l'OIE pour l'Afrique ;
Distingués Délégués des Pays Membres de la Commission Régionale pour l'Afrique ;
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions Diplomatiques et Consulaires ;
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Régionales, Sous-régionales et Internationales ;
Honorables Invités ;
Mesdames et Messieurs.

Je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui à l'occasion de la 21ème Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, et, c'est un immense plaisir et un grand honneur pour moi de pouvoir prononcer une allocution en ma qualité de Présidente de la Commission du Codex Alimentarius.

Permettez-moi tout d'abord, d'adresser mes vifs et chaleureux remerciements au gouvernement du Maroc représenté par Monsieur le Directeur général de l'ONSSA et au Comité d'organisation de cette conférence pour l'excellent travail accompli et pour le chaleureux accueil que vous nous avez réservé. Un grand merci aussi pour votre hospitalité.

C'est la première fois que je participe à une réunion de l'OIE et à ce titre, je voudrais exprimer ma profonde gratitude à M. le Directeur général de l'OIE qui m'a convié à participer à cette 21ème Conférence régionale de l'OIE pour l'Afrique. M. le Directeur général, merci de m'avoir donné une excellente opportunité de présenter la Commission du Codex Alimentarius aux délégués de l'OIE me permettant ainsi de contribuer au renforcement des liens entre nos deux organisations.

Sur une note personnelle, je suis ravie de l'opportunité qui m'est offerte de faire de nouvelles connaissances parmi les vétérinaires de la région d'Afrique et de celles et ceux qui proviennent d'autres régions du monde. Mesdames et messieurs les délégués de l'OIE, je me réjouis d'échanger avec vous des sujets d'intérêts communs.

Permettez-moi aussi de vous féliciter à l'occasion du nonantième (90^e) anniversaire de votre organisation que vous avez célébré l'année dernière (2014). Je souhaite longue vie et beaucoup de succès à l'OIE dont les normes de santé animale font autorité au niveau international notamment au sein du système de l'Organisation mondiale du commerce (Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires).

Excellences, distingués délégués, mesdames et messieurs,

la Commission du Codex Alimentarius a été créée par la FAO et l'OMS en 1963 avec le mandat d'élaborer des normes alimentaires afin de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce alimentaire.

La Commission du Codex Alimentarius a aussi le mandat de promouvoir la coordination des travaux entrepris par des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales dans le domaine alimentaire.

Excellences, Distingués Délégués, Mesdames et Messieurs,

Le Codex et l'OIE ont une longue histoire de coopération et de bonne collaboration, conséquence de l'objectif clair que se sont fixées ces deux organisations de travailler ensemble pour garantir la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale tout au long du continuum de production alimentaire en reconnaissant pleinement les mandats spécifiques de chacune d'entre elles et leurs domaines respectifs de compétence

L'OIE participe activement aux activités du Codex au niveau du Comité technique et de la Commission et cette collaboration a abouti à l'élaboration de nombreux textes du Codex et de l'OIE grâce aux contributions émanant de ces deux organisations avec des références croisées aux textes sur le sujet élaborés par l'une ou l'autre de ces organisations. A cet égard, j'ai pris connaissance, avec grand intérêt, de la liste présentée par l'OIE lors de la soumission qui a été faite à la 37^e session de la Commission du Codex en juillet dernier (document CX/CAC 14/37/15) dans lequel l'OIE référence quinze textes du Codex renvoyant explicitement à l'OIE.

En 2002, l'OIE a créé le Groupe de travail Sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production (APFSWG) afin d'améliorer la coordination et l'harmonisation des activités d'élaboration des normes de l'OIE et du Codex pour protéger les consommateurs des risques liés aux produits alimentaires durant la phase de production de la chaîne alimentaire. Des représentants de l'OIE, de la FAO, de l'OMS et du Secrétariat du Codex participent aux travaux de ce Groupe de travail (APFSWG).

Le Plan stratégique du Codex 2014-2019 définit clairement au point 1.3, l'objectif stratégique de la Commission du Codex Alimentarius qui est de « favoriser la collaboration avec d'autres organismes internationaux d'établissement des normes en s'efforçant d'éviter la duplication des tâches et d'optimiser la mise à profit des possibilités qui se présentent ». L'activité mentionnée au point 1.3.1 vise à « favoriser la collaboration en matière d'élaboration des normes au sein du Codex avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), plus particulièrement pour les normes qui régissent le continuum du champ à l'assiette et qui touchent le Codex et ces organismes »

Lors de sa 37^e session, qui s'est tenue à Genève en juillet 2014, la Commission du Codex Alimentarius a approuvé le « Guide relatif à la coopération Codex-OIE » qui a été élaboré par le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP). J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour exprimer ma profonde gratitude envers l'OIE pour avoir œuvré en faveur de la réalisation de cette initiative importante du Codex. Il est vrai que l'OIE a participé activement aux discussions menées au sein des Groupes de travail électroniques ou physiques et a eu la générosité d'organiser la réunion du Groupe de travail physique du Codex au Siège de l'OIE à Paris avant l'examen du document guide lors de la session plénière du CCGP en avril dernier.

Excellences, distingués Délégués, Mesdames et Messieurs,

Les mots clefs de ce Guide sont coopération, collaboration et dialogue.

De fait, pour assurer la sécurité sanitaire des aliments au niveau international, la coopération, la collaboration et le dialogue entre les principales organisations de normalisation sont des éléments très importants. De la même façon, aux niveaux national et régional, une approche multisectorielle est essentielle afin d'assurer l'élaboration d'une législation et de réglementations en matière de sécurité sanitaire des aliments couvrant l'ensemble du domaine de la production alimentaire. Là encore, il faut une coopération, une collaboration et un dialogue entre les principaux acteurs nationaux ou régionaux.

Donc, dans le but de faciliter la gestion des risques tout au long du continuum de la chaîne de production alimentaire, le Guide encourage les gouvernements des Pays Membres à renforcer la collaboration au niveau national et régional en favorisant le dialogue entre le Point de contact du Codex dont ils relèvent et le point focal correspondant de l'OIE.

De plus, les gouvernements des Pays Membres sont invités à favoriser le dialogue en matière de santé animale et de questions de sécurité sanitaire des aliments par le biais de réunions au niveau national et régional de Groupes de travail ou de Sous-comités.

Excellences, distingués délégués, mesdames et messieurs,

dans de nombreux pays, les normes Codex servent souvent de référence lors de l'élaboration des législations et des règlements techniques au niveau national, ce qui permet aussi l'harmonisation des législations dans le domaine des denrées alimentaires au niveau international.

Cependant, si le Codex élabore des normes alimentaires internationales, ce sont les pays qui doivent les appliquer. Dès lors, il est indispensable que ces derniers mettent en place des systèmes nationaux de contrôle alimentaire, fondés sur des principes et des directives scientifiques et couvrant tous les secteurs de la chaîne alimentaire. Ceci afin de garantir la sécurité sanitaire et la qualité des aliments. « L'objectif d'un système national de contrôle des aliments est de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce alimentaire » (Principes et Directives concernant les systèmes nationaux de contrôle des aliments, CAC/GL 82-2013, Section 2 : Objectif d'un système national de contrôle des aliments).

Nous avons été informés récemment à l'occasion de la 21^{ème} session du Comité de Coordination du Codex pour l'Afrique (CCAFRICA) qui a eu lieu à Yaoundé (Cameroun) du 27 au 30 janvier dernier, que de nombreux pays en Afrique étaient en train de développer leur législation dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. Dès lors, il serait important que les experts du Codex et ceux de l'OIE travaillent ensemble lors de l'élaboration de ces législations. C'est l'occasion de donner suite à l'appel au dialogue multisectoriel que j'évoquais précédemment. En effet, la sécurité sanitaire des aliments est une responsabilité partagée qui repose sur les efforts de tous les acteurs impliqués dans la chaîne alimentaire depuis la production jusqu'à la consommation.

Excellences, distingués délégués, mesdames et messieurs, les attentes des consommateurs sont élevées en matière de denrées alimentaires sûres et de bonne qualité. Votre mobilisation et votre engagement sont importants pour consolider les progrès réalisés dans le domaine jusqu'à présent et pour atteindre de nouveaux objectifs à l'avenir.

Excellences, distingués délégués, mesdames et messieurs, je vous remercie chaleureusement de vos efforts visant à garantir la sécurité sanitaire des aliments tout au long de la chaîne de production alimentaire afin de protéger la santé des consommateurs en Afrique et partout ailleurs dans le monde.

Je souhaite plein succès à la 21^{ème} Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique !

Merci de votre aimable attention !

Discours du Dr Bernard Vallat
Directeur général de l'OIE
à l'occasion de la 21ème Conférence de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime,
Monsieur le Directeur Général de l'ONSSA,
Madame la Présidente de la Commission du Codex Alimentarius,
Madame la Présidente de l'Assemblée mondiale des Délégués,
Madame la Présidente de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique,
Cher Délégué du Maroc et collègues marocains,
Chers Membres du Bureau de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique,
Chers Délégués des Pays Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique,
Chers Représentants des organisations internationales et régionales,
Chers Représentants régionaux et sous-régionaux de l'OIE en Afrique,
Chers invités,

Nous sommes profondément reconnaissants au Gouvernement marocain d'avoir accepté d'accueillir la 21ème Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique et de nous avoir conviés dans ce lieu accueillant offrant un cadre parfait pour une conférence réussie.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à Monsieur Aziz Akhannouch, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, à Monsieur Ahmed Bentouhami, Directeur de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), au Docteur Abderrahman El Abrak, Délégué du Maroc auprès de l'OIE et Directeur des Services Vétérinaires marocains, à tous nos collègues de l'ONSSA, aux autorités régionales et locales, au personnel de l'OIE et à nos Représentants régionaux et sous-régionaux pour tous les efforts déployés afin d'assurer le succès de cet événement.

L'OIE a été créée il y a 90 ans par 28 pays, dont le Maroc faisait partie, afin de prévenir la propagation des maladies animales dans le monde. Depuis ses tous débuts, l'OIE établit des normes en matière de santé animale, principalement en vue de mettre à jour les méthodes de prévention et contrôle des maladies, et de réglementer et faciliter le commerce en toute sécurité des animaux et des produits d'origine animale entre les différents pays et régions du monde. Grâce à la crédibilité acquise au fil des ans, le nombre de Pays membres de l'OIE a augmenté régulièrement jusqu'à atteindre 180 Membres en mai dernier avec l'adhésion de deux nouveaux pays africains, le Liberia et le Soudan du Sud. L'Afrique est ainsi devenue la Commission régionale comptant le plus de Membres avec 54 Pays.

Au cours de la dernière décennie, l'OIE a élargi son mandat afin de couvrir la sécurité sanitaire des aliments en phase de production, la qualité des Services vétérinaires et le bien-être animal. L'OIE s'efforce également d'aider les Services vétérinaires à se conformer aux normes internationales en leur apportant un appui constant à l'amélioration de leur gouvernance grâce au Processus PVS de l'OIE.

Il est en effet, impossible de contrôler les maladies animales à l'échelle mondiale sans une bonne gouvernance des Services vétérinaires nationaux. Une bonne gouvernance se traduit par : une législation adéquate; des programmes d'enseignement vétérinaires adaptés; l'allocation de ressources humaines et financières suffisantes aux Services vétérinaires, aux Services responsables de l'élevage et aux services de santé des animaux aquatiques; et, enfin, des partenariats public-privé pertinents intégrant les composantes publiques et privés des Services vétérinaires et les représentants des éleveurs.

Hier, grâce au soutien financier de la Fondation Bill & Melinda Gates, nous avons eu un Séminaire régional sur le Développement des partenariats Publics-Privés en appui aux Services vétérinaires. Ce séminaire, nous a permis d'avoir des discussions fructueuses concernant les normes intergouvernementales de l'OIE sur la qualité et les responsabilités des Services vétérinaires, l'évaluation des Services vétérinaires, et la relation entre les Services vétérinaires officiels et le secteur privé.

Mesdames et Messieurs, Chers Délégués nationaux auprès de l'OIE,

Les travaux menés par l'OIE sont dictés par les plans stratégiques quinquennaux développés en collaboration avec les Membres et les partenaires de l'Organisation et adoptés par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE.

Le Cinquième Plan stratégique, dont la mise en œuvre touchera bientôt à sa fin, a offert un support indéfectible au renforcement mondial des Services vétérinaires et comportait d'importants nouveaux éléments tels que : la contribution de la santé publique vétérinaire, les contrôle des zoonoses, la sécurité alimentaire ; la mise en œuvre du concept « Une seule santé » ; le lien entre la production animale et l'environnement ; et l'amélioration et l'harmonisation mondiales de la législation vétérinaire ainsi que de la formation initiale et continue en médecine vétérinaire grâce aux lignes directrices mondiales de l'OIE adoptées par ses Pays membres .

Le projet actuel de Sixième Plan stratégique, pour lequel vous avez été consultés, témoigne d'une vision stratégique commune et réactualisée de l'OIE et de ses objectifs mondiaux, prend en compte les tendances et les enjeux mondiaux actuels et futurs et poursuit toutes les actions en cours.

La mise en œuvre de ce nouveau plan stratégique ne sera possible qu'avec l'engagement de chacun des Pays membres et l'allocation des ressources adéquates.

En ce sens, je saisi l'occasion pour souligner l'importance des contributions statutaires des Pays membres. Je souhaite également remercier tous les bailleurs de fonds qui contribuent aux travaux de l'OIE à travers le Fonds mondial de l'OIE pour la santé et le bien-être des animaux.

En guise de conclusion, permettez-moi une fois encore, au nom de tous les participants, d'exprimer ma sincère gratitude aux autorités marocaines pour nous avoir conviés à Rabat, et à tous nos collègues du pays hôte pour leur accueil chaleureux.

Permettez-moi aussi de réaffirmer que l'Afrique a toujours été une région d'une importance capitale pour l'OIE. Aussi, l'appui de l'OIE aux Services vétérinaires de tous les Pays d'Afrique se poursuivra avec enthousiasme et efficacité dans le court, moyen et long terme.

Merci de votre attention.

LISTE DES PARTICIPANTS

PAYS MEMBRES

AFRIQUE DU SUD

Dr MODISANE Botlhe Michael
Délégué OIE
Chief Veterinary Officer
Department of Agriculture, Forestry &
Fisheries
Private Bag x138
Pretoria 001
+123 19 74 463
botlhem@daff.gov.za

Dr MPHOS Maja
Director Animal Health
Department of Agriculture, Forestry &
Fisheries
Private Bag x138
Pretoria
+271 23197456
Mpho.maja@daff.gov.za

ALGÉRIE

Dr BOUGHALEM Ahmed Chawki Karim
Délégué OIE
Directeur des Services Vétérinaires
Ministère de l'Agriculture et du
Développement Rural
12 boulevard colonel Amirouche
Alger
+ 213 663538402 /+ 213 550613717
dsva@wissal.dz
boughalemk@yahoo.fr

BENIN

Dr KPEROU GADO Byll Orou
Délégué OIE
Directeur de l'Élevage
Ministère de l'agriculture, de l'Élevage et de la
Pêche
B.P. 2041 Cotonou
+229 97 516 793

BOTSWANA

Dr MODISA Lethogile
Délégué OIE
Director Veterinary Services
Private Bag 0032
Gaborone
+2673689504
lmodisa@gov.bw

BURKINA FASO

Dr OUATTARA Lassina
Délégué OIE
Directeur Général des Services Veterinaires
09 BP 907
Ouagadougou
+22670200670
+22670288380
sielassina.ouattara@gmail.com
dgsvbf12@live.fr

Dr SOME Jocelyne Rolande
Secrétaire Général
Ministère des Ressources Animales
Secrétariat Général
03 B.P. 7026 Ouagadougou
+226 70 24 21 70
somejoce@yahoo.fr

CAMEROUN

Dr DJONWE Gaston
Délégué OIE
Directeur des Services Vétérinaires
Ministères de l'Élevage, des Pêches et des
Industries Animales
Direction des Services Vétérinaires MINEPIA
Yaoundé
+237 67 73 78 057
djonweg@yahoo.com

CENTRAFRICAINE (RÉP.)

Dr NAMKOISSE Emmanuel
Délégué OIE
Directeur Général
Agence Nationale du Développement
de l'Élevage(ANDE)
Ministère du Développement Rural
Avenue des Martyrs
BP 1509
Bangui
+236 7504 29 78
+236 70 01 17 21
nam_emma@yahoo.fr
namfraz@gmail.com

CONGO (RDC)

Dr N'LEMBA MABELA Honoré Robert
Délégué OIE
Directeur
Direction de la Production et Santé animales
(DPSA)
Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage
Bvd 30 juin Av Batetela,
Commune de Gombe Kinshasa
+243 999 902 967
dr_nlemba@yahoo.fr

COTE D'IVOIRE

Dr CISSE épouse AMAN Diarra
Déléguée OIE
Directrice des Services Vétérinaires
Ministère des Ressources Animales
et Halieutiques
BP V84
Abidjan Plateau
+225 20 21 10 08/ 07 98 86 66
miparh_dsvci@yahoo.fr
cissediar@yahoo.fr

DJIBOUTI

Dr IBRAHIM CHEIK Moussa
Délégué OIE
Directeur de l'Elevage et des Services
Vétérinaire
B.P. 297 Boulaos
+254 21 35 10 24
pace@intnet.dj

ETHIOPIE

Dr BEWKET SIRAW Adgeh
Délégué OIE
Director, Animal Health Directorate
Ministry of Agriculture
Addis Ababa
+251 93553876
Besiad123@gmail.com

GHANA

Dr ANIWA Ben
Veterinary Services, Ministry of Food and
Agriculture
P.O. Box M161, Accra

GUINEE EQUATORIALE

Dr ONDO NSANG Victor
Vetrinario Oficial
Ministario de Agricultura Y Bosaques
Ministerio de Agricultura y Bosques
Malabo
+240222581272
Ondo32@hotmail.com

KENYA

Dr NGEIYWA Kisa Juma
Délégué OIE
CVO Kenya
Ministry of Agriculture, Livestock and
Fisheries
State Department of Livestock, Kabete
Veterinary Research Laboratories
P.O. Private Bag Kabete,
Kangemi 00625, Nairobi
+254722376237
kisajuma@yahoo.com

Dr OJOU Othieno Joseph
OIE Communication focal person Kenya and
Communication Officer
Kenya Tse and trypanosomiasis Eradication
Council (KENTTEC)
P.O. Box 66290 -00800
Westlands, Nairobi

LESOTHO

Dr MOLOMO Marosi
Délégué OIE
Director of Livestock Services
Ministry of Agriculture and Food Security
Private Bag A82
Maseru 100
+266 62 000922/58 881922
+266 22342843
molomomarosi@gmail.com

MALAWI

Dr CHIMERA Bernard
Délégué OIE
Director
Department of Animal Health and Livestock
Development
P.O. Box 2096 Lilongwe
+265 999 315 766
bernard.chimera@yahoo.com

MALI

Dr KONE éps TRAORE Halimatou
Déléguée OIE
Directrice des Services Vétérinaires
Ministère du Développement Rural
B.P. 220 Bamako 3
+223 20 22 20 23 /76 28 69 72
halimatoutraore@yahoo.fr

MAURITANIE

Dr OULD BABA OULD GUEYA Mohamed
Délégué OIE
Directeur des Services Vétérinaires
Ministère de l'Élevage
BP. 40197 Nouakchott
+222 36 10 01 64
Ouldnet@yahoo.fr

MAURICE

Dr DEODASS Meenowa
Délégué OIE
Chief veterinary Officer
Division of veterinary Services
Ministry of Agro-industry and Food Security
Reduit
+230 4660945
dmeenowa13@gmail.com

MAROC

Dr EL ABRAK Abderrahman
Délégué OIE
Directeur des Services Vétérinaires
Office National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires
Avenue Haj Ahmed
Cherkaoui Agdal 10000
Agdal - Rabat
+212 6 73 99 78 04
a.abrak@gmail.com
abderrahman.elabrak@onssa.gov.ma

Dr NAITLHO Sabah
Chef Service
Office Nationale de Sécurité Sanitaire des
produits Alimentaires (ONSSA)
Av. hadj ahmed cherkaoui Agdal Rabat
+212 0673997821
Sabah.naitlho@onssa.fov.ma

Dr LHOR Yousef
Directeur Régional de l'ONSSA, Région de
Rabat Salé Zemmour Zaer et Gharb Cherarda
Beni Hsen
B.P 6472, Rabat-Instituts Rabat-Maroc
212673997857
y.lhor@yahoo.fr

Dr TABARANI Ahmed
Chef de la Division de la Santé Animale
Office National de Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui
Agdal -Rabat
212 673997800
Ahmed.tabarani@gmail.com

Dr CHERKAOUI Zakaria
Chef du Service des Actions Prophylactiques
Office National de Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui
Agdal- Rabat
212 673997818
zakaria_cherkaoui@gmail.com

Dr LEZAAR Yassir
Médecin Vétérinaire au Service de
l'Epidémiologie et de la Veille Sanitaire
Office National de Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires
B.P 6472, Rabat-Instituts Rabat-Maroc
212661744873

Dr BOUDOUMA Fadoua
Médecin Vétérinaire au Service des Actions
Prophylactiques
Office National de Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui
Agdal -Rabat
212537676574
boudoumafadoua@gmail.com

Dr ZOUINE Karima
Médecin Vétérinaire au Service des Actions
Prophylactiques
Office National de Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui
Agdal -Rabat
212652549023
zouinekarima@yahoo.fr

Dr ETTAIR Mina
Chef du Service de l'Epidémiologie et de la
Veille Sanitaire
Office National de Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires
B.P 6472, Rabat-Instituts Rabat-Maroc
212673997819
Ettai_m@yahoo.fr

Dr AHAMJIK Ilham
Médecin Vétérinaire au Service de
l'Epidémiologie et de la Veille Sanitaire
Office National de Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires
B.P 6472, Rabat-Instituts Rabat-Maroc
212661444349
iahamjik@hotmail.com

Dr SAMI Darkaoui
Chef du Service de Contrôle et des Expertises
Office National de Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires
Rue Ikhllass, BP 4509 AKKARI RABAT
212673997825
darkaouisami@yahoo.fr

Mme ZYATE Nadia
Ingénieur à la Division de la Pharmacie et des
Intrants Vétérinaires
Office National de Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires
Rue Ikhllass, BP 4509 AKKARI RABAT
+212 0537690477
ziyatenadie@gmail.com

Dr MOUJAHID Hassan
Médecin Vétérinaire à la Division Vétérinaire
de l'Hygiène Alimentaire
Office National de Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui
Agdal Rabat

Dr NAITLHO Sabah
Chef Service de l'inspection des Produits
Animaux
Office Nationale de Sécurité Sanitaire des
produits Alimentaires (ONSSA)
Av. hadj ahmed cherkaoui Agdal Rabat
+212 0673997821
Sabah.naitlho@onssa.fov.ma

Dr AZZI Abdelghani
Chef Service de la Surveillance des
Etablissement
Office National de Sécurité Sanitaire des
produits Alimentaires (ONSSA)
Av. hadj ahmed cherkaoui Agdal Rabat
+212 0673997821
abdelghniazzi@gmail.com

Dr EDAHAOUI Mohamed
Médecin Vétérinaire à la Division Vétérinaire
de l'Hygiène Alimentaire
Office National de Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui
Agdal Rabat

Dr KHAYLI Mounir
Médecin Vétérinaire au Service de
l'Epidémiologie et de la Veille Sanitaire
Office National de Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires
B.P 6472, Rabat-Instituts Rabat-Maroc
212661360283

Dr KAMILI Asma
Chef du Service de la Certification Sanitaire
et de l'Identification Animale
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui
Agdal Rabat
212673997820
asma_kamili@yahoo.fr

Dr BENYAAGOUB Btissam
Médecin vétérinaire au Service de la
Certification Sanitaire et de l'Identification
Animale
Office National de Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui
Agdal Rabat
212652565713
btiss2003@yahoo.fr

Dr TMIRI Nabila
Médecin vétérinaire au Service de la
Certification Sanitaire et de l'Identification
Animale
Office National de Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui
Agdal Rabat
212671701385
Tmiri.nabila@gmail.com

Dr ID SIDI YAHIA Khadija
Chef de la Division de la Pharmacie et des
Intrants Vétérinaires
Office National de Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires
Rue Ikhlass, BP 4509. AKKARI RABAT
212 673997806
k_isy@yahoo.fr

Dr GRINI Ahmed
Chef du Service de l'Enregistrement des
Inspections
Office National de Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires
Rue Ikhlass, BP 4509 AKKARI RABAT
0673997824
grini.a1955@gmail.com

Mme OUAFAE Rifi
Direction de Développement des Filières de
Productions
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Maritime
Rabat
212678544988
Rifi.ouafae2011@gmail.com

Dr FIKRI Abdeslam
Direction de Développement des Filières de
Productions
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Maritime
Rabat
212611871515

Dr KAIDI Mohamed
Gendarmerie Royale
212661206297
Kaidi.vet@hotmail.com

Dr BENJELLOUN Abdennasser
Gendarmerie Royale
212661409684
docteurbenjelloun@yahoo.fr

Dr NKAICHI Sarra
Médecin Vétérinaire à la Division de la
Réglementation ; de Normalisation et de la
Coordination
Office Nationale de Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires
Av. hadj ahmed cherkaoui Agdal Rabat
212668144351
Sarra.nkaichi@onssa.gov.ma

Mme BENBOUIH Fatima
Office National de Conseil Agricole
212661282333
fbenbouih@gmail.com

Prof. DAKKAK Allal
IAV Hassan 2
Hay Riaad Secteur Lot C9 Rabat
+212 0 537712515
allaldakkak@gmail.com

NAMIBIE

Dr SHILONGO Albertina
Deputy Chief Veterinary Officer
Directorate of Veterinary Services,
Department of Agriculture and Development,
Ministry of Agriculture,
Water and Forestry
Government Office Park Luther
Street Private Bag 12022 Windhoek
+264 612087513
shilongo@mawf.gov.na

Dr SHOOPALA Johannes
Deputy Chief Veterinary Officer
Ministry of Agriculture, Water and Forestry
P.O. BOX 24256 Windhoek
11 Luther street Government Office Park
+264 61 811246275
Shoopalajmawf.gov.na

NIGER

Dr BANGANA Ibrahim
Délégué OIE
Directeur Général des Services Vétérinaires
Ministère de l'Elevage
BP 12091
Niamey
+227 97 50 72 40
+227 20 73 31 84
ibangana@yahoo.fr

SOMALIE

Dr HAMUD Habiba
Délégué OIE
Ministry of Livestock Somalia
Villa Somalia-Mogadish
SOMALIA
habibahamud@yahoo.com
Tel.: 615178424

SOUDAN

Dr ELSHEIKH ELFAKI Kamal Tagelsir
Délégué OIE
Director General
Animal Health
Directorate, Ministry of Livestock, Sudan
P.O. Box 293 Khartoum
+249 912338522
kemojahiz@gmail.com

SUD SOUDAN

Dr KOROK Jacob
Directorate of Veterinary Services
OIE Delegate
Ministry of Livestock and Fisheries Industry
+211 956479074
jacobkorok@yahoo.co.uk

SWAZILAND

Dr DLAMINI Roland Xolani
Délégué OIE
Director of Veterinary and Livestock Services
Department of Veterinary and Livestock
Services
Ministry of Agriculture
P.O. Box 162 H100 Mbabane
+ 76062602
dlaminirol@gov.sz

TCHAD

Dr GUINDÉ Mahamat
Délégué OIE
Directeur des Services Vétérinaires
Ministère de l'Élevage et de l'Hydraulique
BP 750
N'Djamena
+235 66 29 47 68/99 81 40 01
mht.guinde@yahoo.fr
mht.guind@gmail.com

TOGO

Dr BATAWUI K. Batassé Daniel
Directeur de l'Élevage
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage
et de la Pêche
9, avenue des Nîmes
BP 4041
Lomé
+228 221 36 45
dbatawui@yahoo.fr
direlgripavi_tg@yahoo.fr

Dr BALI Neme Helene
Directrice Générale
Office National des Abattoires et Frigorifiques
(ONAF)
BP. 9105 – zone portuaire – Face CIMTOGO
Lomé
helenebali3@gmail.com

MOZAMBIQUE

Dr JUNIOR LIBOMBO Jose Augusto
Délégué OIE
National Director
Veterinary Services
Ministry of Agriculture
Rua de Resistencia, 1746; P.O. Box 1406
Maputo
+258 21415636
jlibombojr@yahoo.com.br

Dr CAMBAZA DOS MUCHANGOS Ana Bela
Vicente
National Directorate of Veterinary Services
Head of disease control and prevention
department
National Directorate of Veterinary Services
Rua de Resistencia, 1746,
Maputo
+258 823026870
Acmuchangos02@gmail.com

UGANDA

Dr KAUTA Nicholas
Délégué OIE
Director Animal Resources
Ministry of Agriculture, Animal Industry and
Fisheries
P.O. Box 513
Entebbe
+256772693257
+256702693257
nicholaskauta@yahoo.co.uk

RWANDA

Dr RUTAGWENDA Theogene
Délégué OIE
Director General
Animal Resources
P.O.Box 614
Kigali
+250788303309
+250 252585053
rutagwendat2006@yahoo.com

SÉNÉGAL

Dr LO Mbargou
Délégué OIE
Directeur des Services Vétérinaires
Ministère de l'Elevage
Immeuble Y1D-Cité Keur GORGUI
BP 45 677 Dakar Fann
Dakar
+221 77 636 81 10
mbargoulo@voila.fr

SEYCHELLES

Dr MELANIE Jimmy
Délégué OIE
Principal Veterinary Officer
Veterinary Services, Seychelles Agriculture
Agency
P.O. Box 166 Union Vale Mahe
+248 272 28 69
seyvet@seychelles.net

TUNISIE

Dr ZRELLI Malek
Délegue OIE
Directeur Général des Services Vétérinaires
Ministère de l'Agriculture
30 rue Alain Savary
1002 Tunis Belvédère
+216 95 096 737/71 552 441
Zrelli.malek@iresa.agrinet.tn

ZAMBIE

Dr MUBANGA Joseph
Délégué OIE
Director Veterinary Services
Department of Veterinary Services
Mulungushi House
P.O. Box 50060
Lusaka
+260 71 98 60 95
+260 95 07 72 88
mubajose@gmail.com

ZIMBABWE

Dr USHEWOKUNZE-Obatolu Unesu
Délégué OIE
Principal Director
Division of Veterinary Field Services
Bevan Building, 18 Borrowdale Road
Box CY 66, Causeway
Harare
+263 4707683
newazvo@hotmail.com

CONFÉRENCIERS THÈMES TECHNIQUES

Dr GRACE Delia
Program Leader
Food Safety and Zoonoses
Flagship Leader Agriculture Associated
diseases A4NH
International Livestock Research Institute
(ILRI)
Box 30709, Nairobi
KENYA
d.grace@cgiar.org

Professeur BOUSLIKHANE Mohammed
Département de Pathologie et de Santé
Publique Vétérinaires
Unité de Microbiologie, Immunologie et
Maladies Contagieuses
Institut Agronomique et Vétérinaire
Hassan II
Rabat
MAROC
bouslikhanemed@yahoo.fr

AUTRES CONFÉRENCIERS

Dr DESQUESNES Marc
UMR177-Intertryp (CIRAD-IRD)
CIRAD-bios
Campus international de Baillarguet
TA A-17 / G
34398 Montpellier Cedex 5
FRANCE
marc.desquesnes@cirad.fr

Dr BOUYER Jérémy
Cirad, UMR CMAEE Contrôle des maladies
animales exotiques
et émergentes
ISRA/LNERV
Dakar
SÉNÉGAL
bouyer@cirad.fr

OBSERVATEURS

Dr FUNES Gaston
Embassy of Argentina to the EU
avenue Louise 225
1050 Bruxelles
BELGIUM
Tel.: 26403333
funes@agricola-ue.org

Dr TIMMERMANS Edouard
Expert Programme
Vétérinaires Sans Frontières - Belgique
36-38 avenue Paul Deschanel
1030 Bruxelles
BELGIUM
e.timmermans@vsf-belgium.org
Tel.: 477575708

Dr SOULA Jean-Jacques
Expert senior Elevage
Ministère des affaires étrangères et du
développement international
Direction générale de la mondialisation, du
développement et des partenariats
27 rue de La Convention
CS 91533 - 75732 Paris Cedex 15
FRANCE
jean-jacques.soula@diplomatie.gouv.fr

Dr LEFRANCOIS Thierry
Director UMR CMAEE CIRAD-INRA "Control
of exotic and emerging animal diseases"
TA A-15/G Campus international de
Baillarguet
34398 Montpellier cedex 05
FRANCE
+4 67 59 37 12
thierry.lefrancois@cirad.fr

Mr ALLANA Irfan
Chairman
Allanasons Private Limited
AllanaCentre,A R J Allana Marg,113/115
MG Road, Fort, Mumbai 400 001
INDIA
agirbiz007@gmail.com
Tel.: 2266569000

Mr AFZAL Aziz
President International Business
Development
Processed Food Devison
113/115 M G Road
INDIA A R J Allana Marg, Fort
Mumbai 400 001
+91 98 2023 1202
aaziz@allana.com

Dr ORABI Mahmoud
Agricultural Specialist
US Department of Agriculture, APHIS
US Embassy-Cairo
5 Tawfik Diab Street, Garden City, Cairo
Governorate, Egypt
EGYPT
Mahmoud.S.Orabi@aphis.usda.gov
Tel.: 122-782-2924

Dr WILLIAMS Sharon
APHIS Attache
US Department of Agriculture, APHIS
US Embassy-Cairo
5 Tawfik Diab Street, Garden City, Cairo
Governorate, Egypt
EGYPT
sharon.williams@aphis.usda.gov
Tel.: 122-900-3078

ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA)

Dr EL SAWALHY Ahmed Abdou
Director of AU-IBAR
P.O. Box 30786 - 00100 Nairobi
Kenya
+25420-3674400
ahmed.elsawalhy@au-ibar.org

Dr MUKAUDA Bruce
Senior Programmes and Projects Officer
AU-IBAR
BOX 30786-00100 Nairobi
Kenya
+254719670462
Bruce.mukanda@au-ibar.org

AU-PATTEC

Dr HASSANE Mahamat Hassane
Coordinator PATTEC AUC
Roosevelt Street
P.O. Box 3243
Addis Abeba/Addis Ababa
Ethiopie/Ethiopia
+25111 55 25 854
Fax : +25111 5525854
fassanemahamat@hotmail.com
hassanehm@africa_union.org

AU-PANVAC

Dr NWANKPA Nick
Senior Veterinary Vaccine Officer
AU-PANVAC
African Union Pan African Veterinary Vaccine
Centre, P. O. Box 1746, Debre-Zeit, Ethiopia
ETHIOPIA
+251921784995
nicknwankpa2004@yahoo.com

Codex Alimentarius Commission

Dre OCHIENG PERNET Awilo
Chairperson
Codex Alimentarius Commission
Division of International Affairs
Federal Food Safety and Veterinary Office
FSVO
CH-3003 Bern
SWITZERLAND

Commission européenne (CE)

Dr KLEMM Moritz
Legislative Veterinary Officer
European Commission
Rue de la Loi 200 F 101 03/086
1049 Bruxelles/Brussels
Belgique/Belgium
+32 475294343
+32 22951016
moritz.klemm@ec.europa.eu

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Mr BENGOUMI Mohamed
Animal Production and Health Officer
FAO Bureau sous-régional pour l'Afrique du
Nord
43, Avenue Kheireddine Pacha
1002 Tunis – Belvédère
+ 216 71 906 236 ext 236

Fédération internationale de laiterie (FIL)

Dre MARECHA Tendayi Clementine
Zimbabwe Dairy Industry Trust*
P.O Box CY 2026, Causeway*
Harare, Zimbabwe*
+263-4-752955/ +263-4-774389
tcmarecha@yahoo.co.uk

Comité International de Médecine Militaire

Dr KAROM Abdelghafour
Ecole Royale de cavalerie
1200 Témara
MOROCCO
abdouecr@hotmail.fr

Fédération internationale pour la santé animale (IFAH)

Dr ESPEISSE Olivier
Director Government Affairs IFAH
24 Boulevard Vital Bouhot Neuilly sur Seine
92220 France
FRANCE
espeisse.olivier@elanco.com
Tel.: 689972585

IGAD

Dr Samuel WAKHUSAMA
Regional Coordinator VET-GOV Project
IGAD Centre for Pastoral Areas & Livestock
Development (ICPALD),
Jadala Place, 1st Floor
Ngong Lane, Off Ngong Road
P.O. Box 47824-00100, Nairobi,
KENYA
+725254600
samuel.wakhusama@igad.int

Union économique et monétaire ouest- africaine (UEMOA)

Dr DIALLO Soumana
Secrétaire permanent du Comité Régional
du Médicament Vétérinaire
Département de la Sécurité Alimentaire, de
l'Agriculture, des Mines et de
l'Environnement (DSAME)
Commission de l'UEMOA
380, Avenue du Pr Joseph KI-ZERBO
01 BP 543 Ouagadougou 01, Burkina Faso
+226 78 03 01 80 / + 226 25 32 88 24
Fax :+226 25 31 88 72
sodiallo@uemoa.int / zoudiallo@yahoo.fr

Société mondiale de protection des animaux

Dr MTULA Otieno
Policy, Research and External Affairs
Manager (Africa)
World Animal Protection
Shelter court; N0 140,
Manyani East Rd,
off James Gichuru rd.
P.O Box 66580-00800
Nairobi, Kenya
+254 20 217 6598/+254 727 153 574
otienomtula@worldanimalprotection.org

Association mondiale vétérinaire (WVA)

Dr. EL HICHERI Khaled
WVA' councillor for MENA region
Phone : + 216 55 111136
khaled.elhicheri@gmail.com

Centre international de physiologie et d'écologie des insectes (ICIPE)

Dr KUMAR RAINA Suresh
Head Bee Health and Eco system Services
Project
International Center Of Insects Physiology
and Ecology (ICIPE)
ICIPE-African Insect Science for Food and
Health
P.O. Box 30772-00100
Nairobi
Kenya
+254 (20) 8632000
sraina@icipe.org

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ANIMALE (OIE)

Dr VALLAT Bernard
Directeur Général
12 rue de Prony
75017 Paris
b.vallat@oie.int

Dre ELOIT Monique
Directrice Générale adjointe
12 rue de Prony
75017 Paris
m.eloit@oie.int

Dre SCHWABENBAUER Karin
Présidente du Comité International de l'OIE
Bundesministerium für Ernährung,
Landwirtschaft und Verbraucherschutz
Rochusstr. 1
D-53123 Bonn
Germany
ual33@bmelv.bund.de
karin.Schwabenbauer@bmelv.bund.de

Dre ERLACHER-VINDEL Elisabeth
Adjointe
Service Scientifique et Technique
12, Rue de Prony
75017 Paris
e.erlacher-vindel@oie.int

Dr CAYA François
Chef
Service des actions régionales
12 rue de Prony
75017 Paris
f.caya@oie.int

Dr MAPITSE Neo
Adjoint
Service d'information et d'analyse de la santé
animale mondiale
n.mapitse@oie.int

Dr DOMENECH Joseph
Conseiller
Service Scientifique et Technique
12 rue de Prony
75017 Paris
+33 1 44 15 18 88
Fax : +33 1 42 67 09 87
j.domenech@oie.int

Mme MONSALVE Nathaly
Coordinatrice de Conférence
Service des actions régionales
12 rue de Prony
75017 Paris
+33 1 44 15 18 88
Fax : +33 1 42 67 09 87
n.monsalve@oie.int

Dr BRÜCKNER Gideon
Président
Commission scientifique pour les maladies
animales
30 Schoongezicht
1 Scholtz Street
The Links
Somerset West 7130
AFRIQUE DU SUD
gbruckne@gmail.com

Dr DE LA ROCQUE Stéphanie
Spécialiste en santé animale
Représentation sous-régionale de l'OIE à
Bruxelles
Food Safety Center K05/120210
Boulevard du Jardin Botanique 55
1000 Bruxelles
BELGIUM
sdelarocque@oie.int

Dr FRANCK Berthe
Président
Commission des normes sanitaires pour les
animaux aquatiques
Senior Scientific Officer
European Food Safety Authority - EFSA
Head of Animal Health and Animal Welfare
Unit
Via Carlo Magno 1
43100 Parma
ITALIE
Franck.Berthe@efsa.europa.eu

**Représentation Régionale de l'OIE pour
l'Afrique**

Dr SAMAKÉ Yacouba
Représentant Régional de l'OIE pour l'Afrique
BP. 2954 - Bamako
MALI
Tel/Fax: +223 20 24 15 83
y.samake@oie.int

Dr TOUNKARA Karim
Représentant Régional Adjoint
de l'OIE pour l'Afrique
BP. 2954 - Bamako
MALI
Tel/Fax: +223 20 24 15 83
k.touunkara@oie.int

Dr BOURZAT Daniel
Conseiller auprès du Représentant
Régional de l'OIE pour l'Afrique
BP 2954 – Bamako
MALI
Tel/Fax: +223 20 24 15 83
Mobile : +223 78 23 28 61
d.bourzat@oie.int

Mme BAGAYOKO Aïssata KONATÉ
Secrétaire
BP 2954 Bamako
MALI
+223 20 24 15 83
Mobile : +223 7943 32 31
a.bagayoko@oie.int

**Représentation Sous Régionale pour
l'Afrique Australe**

Dr LETSHWENYO Moetapele
Représentant sous-régional de l'OIE pour
l'Afrique australe
P.O. Box 25662 - Gaborone
BOTSWANA
+267 3914424
Fax : +267 391 44 17
m.letshwenyo@oie.int

**Représentation Sous Régionale pour
l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique**

Dr BASTIAENSEN Patrick
Programme Officer
4th floor, Taj Towers, Upper Hill Road
P.O. Box 19687
Nairobi 00202
Kenya
+254 7000 911 02
p.bastiaensen@oie.int

**Représentation Sous Régionale de l'OIE
pour l'Afrique du Nord**

Dr BOUGUEDOUR Rachid
Représentant sous Régionale
17 Avenue d'Afrique El Menzah V
2091 Tunis
+216 71 237 400
r.bouguedour@oie.int

Dr RIPANI Alessandro
Conseiller Technique
17 Avenue d'Afrique El Menzah V
2091 Tunis
+216 71 237 400
a.ripiani@oie.int

Dr MEROT Jocelyn
Conseiller Technique
17 Avenue d'Afrique El Menzah V
2091 Tunis
+216 71 237 400
j.merot@oie.int

Ms GUITOUNI Inès
Assistante Administrative et Financière
17 Avenue d'Afrique El Menzah V
2091 Tunis
+216 71 237 400
i.guitouni@oie.int

Interprètes de Conférence

Dr GUEYE Mamadou
Traducteur/Interprète de conférence
Centre Affaires Traduction Interprétation
(CATI) Route de Koulikoro
BP 1966- Bamako-Mali
+223 66 73 03 75
djibygueye2004@yahoo.fr

Mr COULIBALY Mamoutou
Professeur d'Enseignement Supérieur
Bamako-Mali
+223 66 81 76 99
metlock@gmail.com

21ème Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
Rabat (Maroc) du 16 au 20 février 2015

ORDRE DU JOUR

1. Activités et vision de l'OIE pour le 21e siècle ;
2. Rapport sur les activités de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique ;
3. Activités et programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique, de la Représentation sous régionale de l'OIE pour l'Afrique australe, de la Représentation sous régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord, et de la Représentation sous régionale de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique;
4. Le Sixième Plan stratégique de l'OIE – Perspectives régionales ;
5. Thème technique I:
Impact des maladies animales sur la productivité et la santé publique en Afrique;
6. Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres et Commission scientifique pour les maladies animales de l'OIE – Questions d'intérêt pour la région – Perspectives et propositions ;
7. Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques – Questions d'intérêt pour la région – Perspectives et propositions ;
8. Leçons tirées des Stratégies régionales de bien-être animal (RAWS) dans d'autres régions;
9. Résistance antimicrobienne : les défis pour la santé animale ;
10. Thème technique II:
Les mouvements transfrontaliers d'animaux et de produits d'origine animale et leur rôle dans l'épidémiologie des maladies animales en Afrique;
11. Analyse de la Situation zoosanitaire des Pays Membres de la région en 2014 ;
12. Concept « Une seule santé » : l'approche de l'OIE et collaboration avec la FAO et l'OMS y compris pour le contrôle de la rage;
13. Trypanosomoses transmises par la mouche tsé-tsé : perspectives de l'OIE ;
14. Conférence Internationale OIE-FAO sur le contrôle et l'éradication de la PPR ;
15. Présentations des organisations internationales et régionales ;
16. Questions diverses :

Date, lieu et sélection des thèmes techniques pour la 22e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique.

21ème Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
Rabat (Maroc) du 16 au 20 février 2015

PROGRAMME

LUNDI 16 FÉVRIER 2015

16h00 Inscription et distribution des documents concernant la Conférence

MARDI 17 FÉVRIER 2015

08h30 Inscription et distribution des documents (cont.)

09h00 Cérémonie d'ouverture

(Président : Dr Abderrahman El Abrak, Délégué du Maroc auprès de l'OIE)

- Mr Aziz Akhannouch, Ministre de l'agriculture et de la pêche maritime du Maroc ;
- Dr Marosi Molomo, Présidente de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique ;
- Dr Yacouba Samaké, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique ;
- Dr Karin Schwabenbauer, Délégué de l'Allemagne et Présidente de l'Assemblée mondiale des Délégués ;
- Dr Awilo Ochieng Pernet, Présidente de la Commission du Codex Alimentarius;
- Dr Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE.

09h45 Pause

(Photo de groupe)

10h15 * Élection du Bureau de la Conférence

(Président, Vice-Présidents et rapporteur général)

* Adoption de l'ordre du jour et du programme provisoires

* Élection des Présidents et Rapporteurs de séance pour les thèmes techniques et la situation zoonositaire

10h45 Activités et vision de l'OIE pour le 21e siècle (Dr Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE)

11h15 Rapport sur les activités de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique (Dr Marosi Molomo, Déléguée du Lesotho auprès de l'OIE et Présidente de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique)

11h30 Activités et programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique, de la Représentation sous régionale de l'OIE pour l'Afrique australe, de la Représentation sous régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord, et de la Représentation sous régionale de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique (Dr Yacouba Samaké, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique, Dr Moetapele Letshwenyo, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique australe, Dr Rachid Bouguedour, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique du Nord, and Dr Walter Masiga, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique)

12h15 Le Sixième Plan stratégique de l'OIE – Perspectives régionales (Dr Monique Eloit, Directrice générale Adjointe de l'OIE / Dr Botlhe Michael Modisane, Délégué de l'Afrique du Sud auprès de l'OIE et Vice-Président de l'Assemblée mondiale des Délégués)

- 12h45 Déjeuner
- 14h00 Thème technique I: Impact des maladies animales sur la productivité et la santé publique en Afrique (Dre Delia Grace, Directrice de programme, Food Safety and Zoonoses, Institut international de recherche sur le bétail (ILRI))
- 15h00 Discussions
- 15h30 Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres et Commission scientifique pour les maladies animales de l'OIE – Questions d'intérêt pour la région – Perspectives et propositions (Dr Gideon Brückner, Président de la Commission Scientifique de l'OIE)
- 16h15 Pause
(Préparation de la Recommandation n° 1 par un groupe de travail restreint)
- 16h45 Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques – Questions d'intérêt pour la région – Perspectives et propositions (Dr Franck Berthe, Président, Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques)
- 17h15 Leçons tirées des Stratégies régionales de bien-être animal (RAWS) dans d'autres régions (Dr Marosi Molomo)
- 17h45 Résistance antimicrobienne: les défis pour la santé animale (Dr Elisabeth Erlacher-Vindel, Adjointe au Chef du Service scientifique et technique de l'OIE)
- 19:00 Diner offert par le Maroc

MERCREDI 18 FÉVRIER 2015

- 09h00 Thème technique II: Les mouvements transfrontaliers d'animaux et de produits d'origine animale et leur rôle dans l'épidémiologie des maladies animales en Afrique (Professeur Mohammed Bouslikhane, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, Maroc)
- 10h00 Discussions
- 10h30 Pause
(Préparation de la Recommandation n° 2 par un groupe de travail restreint)
- 11h00 Analyse de la Situation zosanitaire des Pays Membres de la région en 2014 (Dr Neo Mapitse, Adjoint au Chef du Service de l'information sanitaire de l'OIE)
- 11h45 Discussions
- 12h30 Déjeuner
- 14h00 Concept « Une seule santé » : l'approche de l'OIE et collaboration avec la FAO et l'OMS y compris pour le contrôle de la rage (Dr Stéphane De la Rocque, spécialiste de la santé animale, Représentation sous-régionale de l'OIE à Bruxelles)
- 14h30 Trypanosomoses transmises par la mouche tsé-tsé: perspectives de l'OIE (Dr Marc Desquesnes / Dr Jérémy Bouyer, CIRAD)

- 15h00 Conférence Internationale OIE-FAO sur le contrôle et l'éradication de la PPR
(Dr Joseph Domenech, Conseiller, Service scientifique et technique)
- 15h10 Présentations des organisations internationales et régionales
- 16h00 Pause
- 16h30 Présentations des organisations internationales et régionales (cont.)
- 17h00 Date, lieu et sélection des thèmes techniques pour la 22e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
- 17h30 Discussions sur les projets des Recommandations 1 et 2
- 19h30 Diner offert par l'OIE

THURSDAY 19 FÉVRIER 2015

Visite culturelle

VENDREDI 20 FÉVRIER 2015

- 09h00 Adoption du projet de rapport final et des recommandations
- 10h00 Pause
- 11h00 Cérémonie de clôture

Recommandation n°1

Impact des maladies animales sur la productivité et la santé publique en Afrique

CONSIDÉRANT QUE :

1. Les maladies animales entraînent d'importantes répercussions sur la productivité de l'élevage, le bien-être animal, ainsi que sur la santé et le bien-être de l'homme ;
2. Peu d'efforts ont été consentis afin de mesurer l'impact des maladies des animaux d'élevage en Afrique et qu'il est nécessaire de disposer d'estimations crédibles sur le coût des maladies animales et de leur contrôle afin de convaincre les décideurs de financer en priorité les programmes de contrôle des maladies avant de répondre à d'autres besoins concurrents requérant également un financement public ;
3. La résistance aux agents antimicrobiens représente une menace qui ne cesse de croître pour la santé tant humaine qu'animale, et que les Services vétérinaires sont chargés de veiller à l'usage responsable et prudent des agents antimicrobiens chez les animaux afin de prévenir le développement de l'antibiorésistance à la fois chez les animaux et chez l'homme ;
4. Le contrôle des maladies animales transfrontalières requiert une approche régionale coordonnée ;
5. La notification précoce à l'OIE de toute modification de la situation sanitaire d'un pays est précieuse pour les autres pays, y compris les partenaires commerciaux ;
6. Les données sur la surveillance sont souvent incomplètes et que de nombreux pays de la Région Afrique ne connaissent pas la prévalence de bon nombre de maladies animales y compris des zoonoses importantes ;
7. La détection précoce et le contrôle des maladies animales nécessitent la coopération des éleveurs en tant que partenaires dans le contrôle des maladies animales et l'amélioration de la production ;
8. Les répercussions sur la sécurité alimentaire, la santé publique, les petites exploitations et l'élevage pastoral sont les principaux éléments à prendre en considération par les Services vétérinaires au moment de déterminer les priorités générales ;
9. Les facteurs les plus importants à l'origine des changements observés dans l'épidémiologie des maladies sont le changement climatique et le commerce des animaux et des produits d'origine animale ; et
10. Le pourcentage d'animaux abattus dans des *abattoirs agréés* est faible, ce qui laisse penser qu'un nombre important d'agents pathogènes ne sont pas détectés.

LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE

RECOMMANDE QUE :

1. Les Pays Membres prennent en considération la méthodologie publiée par l'OIE ainsi que les résultats des analyses économiques lors de la priorisation et la planification des programmes de contrôle et d'éradication des maladies animales ;
2. Les Pays Membres améliorent le contrôle de la production, de l'importation, de la distribution et de l'usage des médicaments vétérinaires, notamment des agents antimicrobiens, dans les différents secteurs de l'élevage, y compris l'aquaculture ;

3. Les Pays Membres profitent du Processus PVS de l'OIE, notamment l'analyse des écarts PVS, afin de mettre en exergue la nécessité de bien allouer les ressources nécessaires aux Services vétérinaires ;
 4. L'OIE et les Pays Membres explorent les différentes possibilités qui s'offrent à eux, y compris les partenariats public-privé, afin d'améliorer l'implication des éleveurs et tous les acteurs du secteur de l'élevage dans la surveillance et le contrôle des maladies ;
 5. L'OIE et les Pays Membres réfléchissent à la manière d'améliorer au mieux la sécurité sanitaire des denrées d'origine animale, notamment de celles produites et vendues dans le secteur informel ;
 6. L'OIE continue de plaider, au plus haut niveau, au sujet des avantages économiques générés par le contrôle des maladies animales ;
 7. L'OIE renforce son engagement, notamment auprès des points focaux nationaux, afin d'améliorer, entre autres, la notification des maladies animales ;
 8. L'OIE assiste les Pays Membres pour la préparation des plans d'urgence pour les maladies importantes qui seraient présentes et les encourage à les partager entre eux; et
 9. L'OIE continue, en collaboration avec les autres organisations impliquées, à faciliter la coopération entre les Pays Membres afin d'améliorer l'alerte précoce, la réponse rapide et le contrôle des maladies au niveau régional.
-

(Adoptée par la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique le 20 février 2015)

Recommandation n 2

Les mouvements transfrontaliers d'animaux et de produits d'origine animale et leur rôle dans l'épidémiologie des maladies animales en Afrique

CONSIDÉRANT QUE :

1. Les mouvements transfrontaliers des animaux se justifient à plusieurs titres et qu'ils constituent une réalité intangible du fait de leur nature structurée et complexe influencée par la réalité économique et socioculturelle de plusieurs pays africains et qu'ils présentent des risques sanitaires et des contraintes d'ordre non sanitaire ;
2. Les mouvements transfrontaliers non contrôlés des animaux et des produits d'origine animale constituent une voie majeure de propagation des maladies animales. Leurs impacts sur l'épidémiologie des maladies animales, notamment transfrontalières, et sur la santé publique, méritent toute l'attention des gouvernements, des instances internationales concernées et des Communautés économiques régionales (CER) ;
3. Au Sahel et en Afrique de l'Ouest, le pastoralisme transhumant occupe une place importante dans les systèmes de l'élevage, dont les effectifs sont estimés à 70-90% de bovins et à 30-40% de petits ruminants ainsi qu'un faible pourcentage de dromadaires et que tous les spécialistes s'accordent à dire que ce mode préserve l'environnement et qu'il est rentable, compétitif et créateur d'emplois saisonniers ;
4. Les maladies animales transfrontalières ont souvent des répercussions graves sur le revenu des éleveurs, souvent en situation précaire, sur la santé publique et sur l'économie des pays concernés, qu'ils soient pays d'origine des animaux, de transit ou d'accueil ;
5. Les animaux domestiques et sauvages ont en commun de nombreuses maladies dont la transmission peut se faire dans un sens comme dans l'autre;
6. Face aux conséquences sanitaires des mouvements transfrontaliers, les performances des Services vétérinaires sont souvent entravées par diverses contraintes. Ces contraintes sont principalement l'insuffisance des ressources humaines et matérielles, l'insuffisance en infrastructures de contrôle, l'absence de systèmes nationaux d'identification du cheptel et la pertinence d'un cadre réglementaire souvent inapproprié ou inadapté ;
7. L'identification des animaux est un outil fondamental pour le contrôle des mouvements du cheptel, la surveillance des maladies animales et la gestion des risques sanitaires. Elle permet de sécuriser les échanges et d'assurer la traçabilité des animaux et de leurs produits ;
8. L'insuffisance de collaboration régionale, l'absence de stratégies communes et harmonisées ainsi que le caractère inadapté, incomplet ou trop complexe des textes réglementant les mouvements transfrontaliers des animaux rendent difficile la mise en œuvre des stratégies de surveillance et de contrôle des maladies et encouragent les pratiques informelles et illicites ;
9. La demande africaine en produits d'origine animale est en forte croissance. Sa satisfaction pourrait être assurée par le commerce interafricain. Ce dernier pourrait devenir un levier de développement en Afrique pourvu que les risques d'ordre sanitaire et les contraintes d'ordre non sanitaire soient levés et que la contribution appropriée de toutes les parties prenantes, à l'échelle des pays et des régions, soit assurée ;
10. Des risques sanitaires existent à l'interface entre les animaux d'élevage et la faune sauvage ;
11. Certains Pays membres de la Région Afrique peuvent bénéficier de la reconnaissance par l'OIE de leur programme national officiel de contrôle ou de leur statut sanitaire ; et

12. Les solutions à apporter à la problématique des mouvements transfrontaliers et des risques sanitaires associés devraient être harmonisées tout en tenant compte des spécificités régionales et de la situation épidémiologique de tous les pays d'une même région.

LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE

RECOMMANDE QUE :

1. Les Pays membres et les Communautés économiques régionales (CER) de la Région Afrique amorcent ou continuent leurs efforts pour une collaboration bilatérale et régionale durable, fondée sur la complémentarité, l'harmonisation et l'adaptation des outils de contrôle aussi bien des maladies animales que des mouvements transfrontaliers, en s'inspirant notamment des normes existantes de l'OIE ;
2. Les Pays membres et les CER de la Région Afrique, tout en tenant compte des spécificités et des contraintes communes aux pays de chaque région, adoptent des approches communes et harmonisées pour:
 - la mise en œuvre de stratégies communes visant la prévention et le contrôle des maladies animales liées aux mouvements d'animaux et leurs produits afin d'améliorer la situation épidémiologique, sécuriser les échanges et lutter contre les pratiques illicites ;
 - le renforcement ou la mise en place de réseaux de surveillance épidémiologique fondés sur une logique régionale au niveau de la conception, du fonctionnement, des outils et des mécanismes du suivi-évaluation et d'échange de l'information sanitaire ;
 - la mise en œuvre de mesures incitatives pour impliquer davantage les vétérinaires du secteur privé et les autres acteurs dans la surveillance et le contrôle des maladies animales transfrontalières selon des approches participatives innovantes ;
 - la mise en place de systèmes nationaux d'identification et de traçabilité en mesure de répondre aux besoins d'harmonisation à l'échelle régionale et de faciliter la gestion, à la fois, des mouvements d'animaux et des risques sanitaires ;
 - l'adaptation et l'actualisation de la réglementation des mouvements de transhumance et de commerce au regard des risques sanitaires ;
 - la mise en œuvre des normes sanitaires et non-sanitaires existantes et des procédures régissant les échanges des animaux et des produits d'origine animale.
3. Les Pays membres de la Région Afrique progressent dans le Processus PVS de l'OIE notamment en faisant des requêtes pour des missions d'évaluation PVS de suivi, pour des missions du Programme d'appui à la législation vétérinaire, et d'appui aux laboratoires ;
4. L'OIE continue, grâce au Processus PVS, d'aider au renforcement des capacités des Services vétérinaires des Pays membres de la Région Afrique ;
5. L'OIE favorise, grâce à son Programme d'appui à la législation vétérinaire, la modernisation de l'arsenal législatif des Pays membres et des CER de la Région Afrique afin d'améliorer la prévention et le contrôle des maladies animales transfrontalières et ainsi aider les Services vétérinaires à se conformer aux normes de l'organisation ;
6. L'OIE continue d'apporter l'appui technique et le soutien aux actions d'amélioration du statut sanitaire des pays et régions vis-à-vis des principales maladies animales transfrontalières ;

7. L'OIE encourage les Pays membres de la Région Afrique à solliciter la validation de leur programme national officiel de contrôle pour la Fièvre aphteuse, la Péripleumonie contagieuse bovine et la Peste des petits ruminants, suivi ultérieurement de la reconnaissance officielle de statut indemne;
8. Les Pays membres, l'OIE, les Communautés économique régionales pertinentes ainsi que d'autres parties prenantes accordent une attention particulière au rôle des mouvements d'animaux dans l'émergence et la réémergence de la péripleumonie contagieuse bovine dans différentes sous régions du continent africain qui atteignent des proportions inquiétantes; et
9. L'OIE, en partenariat avec des organisations internationales et régionales pertinentes, initie la collaboration régionale et internationale pour étudier les mutations et les tendances qui s'opèrent au niveau des systèmes d'élevage, y compris les mouvements transfrontaliers des animaux, et de leurs conséquences épidémiologiques afin d'anticiper les meilleurs choix stratégiques d'ordre sanitaire et budgétaire.

(Adoptée par la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique le 20 février 2015)

21ème Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
Rabat (Maroc) du 16 au 20 février 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20 février 2015 – La 21ème Conférence de la Commission régionale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour l'Afrique s'est tenue à Rabat (Maroc) du 16 au 20 février 2015. La Conférence a été présidée par le Docteur Abderrahman El Abrak, Délégué du Maroc auprès de l'OIE.

La Dre Karin Schwabenbauer, Présidente de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, le Dr Bernard Vallat, Directeur Général de l'OIE, ainsi que les Délégués nationaux des Pays Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique et de nombreux hauts fonctionnaires et représentants d'organisations internationales et régionales, ont participé à cette conférence.

M. Ahmed Bentouhami, Directeur Général l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) et la Dre Awilo Ochieng Pernet, Présidente de la Commission du Codex Alimentarius, ont honoré la Conférence de leur présence.

Lors de la Conférence, le Docteur Vallat a notamment déclaré que « le continent africain revêt pour l'OIE une importance considérable non seulement pour les questions épidémiologiques qui intéressent le monde entier, mais aussi pour tous les aspects liés aux programmes d'appui aux Services Vétérinaires pour lesquels il convenait de convaincre les Gouvernements et les partenaires du développement d'investir en fonction des risques sanitaires sans cesse croissants ».

Deux thèmes techniques particulièrement importants ont été présentés au cours de la Conférence, à savoir:

L'impact des maladies animales sur la productivité et la santé publique en Afrique.

Les mouvements transfrontaliers d'animaux et de produits d'origine animale et leur rôle dans l'épidémiologie des maladies animales en Afrique.

Les débats ont également porté sur la situation zoonositaire dans l'ensemble de la région et sur les investissements nécessaires pour permettre aux Pays Membres de la région de progresser en matière de contrôle des maladies animales. La question des trypanosomoses transmises par la mouche tsé-tsé, ainsi que l'usage responsable et prudent des antimicrobiens ont fait l'objet de discussions.

Plusieurs questions clés pour les Pays Membres de la région ont également été abordées :

Le concept « Une seule santé » : l'approche de l'OIE en collaboration avec la FAO et l'OMS, y compris pour le contrôle de la rage canine ;

Les leçons tirées des Stratégies régionales de bien-être animal élaborées dans d'autres régions ; et

Le projet de 6ème Plan stratégique de l'OIE (2016-2020) et ses perspectives régionales pour l'Afrique.

La Conférence régionale a été précédée par un Séminaire destiné aux Délégués nationaux africains auprès de l'OIE portant sur le développement des partenariats public-privé en appui aux Services vétérinaires", séminaire cofinancé par la Fondation Bill et Melinda Gates. Durant cette journée, les discussions ont porté sur les normes intergouvernementales de l'OIE quant à la qualité et les responsabilités des Services vétérinaires. L'outil d'évaluation de la qualité des Services vétérinaires de l'OIE, le processus PVS de l'OIE dans son ensemble, ainsi que d'autres actions entreprises afin d'assurer le respect des normes internationales ont été détaillés et expliqués aux participants. Le nécessaire renforcement des partenariats entre les Services Vétérinaires officiels et les vétérinaires privés, ainsi que de la collaboration indispensable entre les Services Vétérinaires, les éleveurs et les agents communautaires de santé animale (ACSA) ont également été soulignés.

Le Gouvernement du Maroc, représenté notamment par les Services Vétérinaires nationaux, a généreusement organisé l'accueil de la Conférence avec l'appui des personnels du Siège de l'OIE et des Représentations régionale et sous-régionales de l'OIE pour l'Afrique. Cet événement a fait l'objet d'une très importante participation et de débats de très haut niveau.

Les recommandations adoptées à Rabat seront présentées à la prochaine Assemblée mondiale des Délégués nationaux des 180 Pays Membres de l'OIE pour approbation puis mise en œuvre au niveau régional et mondial.

21ème Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
Rabat (Maroc) du 16 au 20 février 2015

MOTION DE REMERCIEMENTS

La Présidente et les Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, le Directeur général de l'OIE, les membres des délégations, les représentants des pays, les représentants des Organisations Régionales et Internationales et les Observateurs expriment leur gratitude au Gouvernement du Maroc, Pays hôte de la 21ème Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique qui a eu lieu à Rabat, du 16 au 20 février 2015, pour le chaleureux accueil réservé aux participants, pour toutes les délicates attentions dont ils ont bénéficié lors de leur séjour et pour l'excellente organisation de la conférence.